

Baccarat

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2015



Attestation du rapport financier annuel 2015

Rapport de gestion du Conseil d'administration

Comptes consolidés Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Comptes sociaux Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux

Rapport du président du Conseil d'Administration sur le contrôle interne Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du président du Conseil d'Administration

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés



ATTESTATION DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2015

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Le 25 avril 2016

Daniela Riccardi
Directeur Général

Baccarat

RAPPORT DE GESTION du Conseil d'Administration





Société anonyme au capital de 20 767 825 €
Siège social : rue des Cristalleries - 54120 Baccarat
760 800 060 RCS NANCY

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE
DU 23 JUIN 2016
RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis ce jour en assemblée générale ordinaire annuelle et extraordinaire à l'effet de vous tenir informés de notre gestion au cours de l'année écoulée, soumettre à votre approbation les comptes annuels, sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015, les conventions visées par les dispositions de l'article L.225-38 du Code de commerce, le renouvellement du mandat d'un administrateur, ainsi qu'une résolution visant à augmenter le capital par émission d'actions réservée aux salariés, en application des dispositions de l'article L 225-129-6 al. 2 du Code de commerce, dans les conditions prévues aux articles L 3332-18 à 3332-24 du Code du travail.

1. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Dans un environnement macroéconomique particulièrement complexe et une évolution des changes favorable Baccarat a réalisé un chiffre d'affaires de 149,8 Millions d'euros en légère baisse de -0,8%. Cependant, à changes comparables, hors activité flaconnage en baisse en raison des mesures anti-ostentatoires en Chine, effets des affaires spéciales 2014 (ventes de cristal à l'Hôtel de New York et en Malaisie) et fermetures de boutiques dont principalement La Madeleine à Paris, l'activité progresse de 2%.

L'amélioration continue de la rentabilité opérationnelle de Baccarat confirme l'efficacité du plan mis en place il y a deux ans pour créer une base solide pour la croissance. La rationalisation du portefeuille produit, la mise en place du « category management », la stratégie plus efficace et productive en matière d'assortiment a permis à la société de se focaliser sur un meilleur support au réseau de distribution de détail, pilier essentiel de la croissance future de Baccarat.

Associée à un équilibre pertinent entre les produits du patrimoine et les innovations soutenues par la campagne «Les plus beaux cadeaux dans une boîte rouge», la stratégie s'est traduite par une croissance des ventes à données comparables des points de ventes stratégiques et du e-commerce, quatre ouvertures de boutiques à Paris, rue du Faubourg saint Honoré, à Seoul Namsan, Djeddah Boulevard Mall et Pékin Central Mall.

Financement de la Société

Dans le cadre de la cession par Starwood Capital Group de 100% du capital et des droits de vote de Groupe du Louvre ("GDL") et de sa filiale indirecte, Louvre Hotels Group, au groupe Jing Jiang, intervenue le 27 février 2015, GDL a décidé, suivant acte de cession en date du 20 février 2015, de procéder au reclassement de la totalité de sa participation majoritaire dans Baccarat, représentant 66,62% du capital et des droits de vote, auprès de SDL Investments I

S.à.r.l. ("SDL Investments") qui est contrôlée par des fonds gérés par Starwood Capital Group Global, L.L.C.

L'Autorité des Marchés Financiers, par une décision du 18 décembre 2014, a octroyé à SDL Investments une dérogation à l'obligation de déposer un projet d'offre publique visant les titres de Baccarat.

En application d'une disposition spécifique du contrat de crédits conclu en date du 22 janvier 2013 entre Baccarat et un pool bancaire (le "Contrat de crédits") pour la mise en place d'un prêt revolving de 16M€ sur 5 ans et d'un crédit d'investissement de 11,58M€ sur 6 ans, le pool bancaire, à l'occasion de cette opération de reclassement interne des titres, a souhaité obtenir le remboursement total de l'encours des crédits s'élevant à 22 M€.

Dans ce cadre, SDL Investments a consenti en date du 20 février 2015 à Baccarat, en remplacement de ces crédits bancaires, un crédit relais intragroupe d'un montant total en principal de 22,260 M€, divisé en deux tranches, une première tranche (Tranche A) d'un montant maximum en principal de 10,260M€ destinée à refinancer l'encours du crédit d'investissement et le paiement des coûts de réemploi et de rupture au titre des contrats de couverture, et une seconde tranche (Tranche B) d'un montant maximum en principal de 12M€ destinée à refinancer l'encours du crédit revolving.

La Tranche A est remboursable in fine le 22 janvier 2019, qui est la date de remboursement final du crédit d'investissement qu'elle refinance et la Tranche B est remboursable in fine le 22 janvier 2018, comme l'était le crédit revolving ainsi refinancé. Le taux d'intérêt pour les deux Tranches A et B est Euribor 3 mois +3,50%, identique au taux d'intérêt prévu par le Contrat de crédits.

SDL Investments bénéficie de sûretés identiques à celles précédemment octroyées au pool bancaire au titre du Contrat de crédits, étant cependant précisé que les « covenants » ne sont plus applicables.

Mise en service d'un nouveau four à la Manufacture :

Dans la cadre de l'amélioration de la productivité et de la modernisation de l'outil industriel de la manufacture, un nouveau four (Four A) a été mis en service en septembre 2015. Ce four dispose d'une capacité de production de 14 000 tonnes, il est équipé de 5 sorties de cristal et permettra d'améliorer la production de cristal de couleur. Ce four qui a représenté un montant d'investissement de l'ordre de 9,5 M€ est destiné à remplacer le four B qui sera éteint provisoirement au cours du premier semestre 2016.

Risques résultant du préjudice d'anxiété lié à l'amiante

Depuis 2013, certains salariés ou ex-salariés de Baccarat ont formé un total de 299 demandes d'indemnisation (dont 141 sur le dernier trimestre 2015 et 6 en janvier 2016) en réparation du préjudice d'anxiété qu'ils estiment avoir subi du fait d'avoir travaillé pour une société ayant utilisé de l'amiante. La provision constituée à ce titre dans les comptes de Baccarat au 31 décembre 2014 a été ajustée sur l'exercice pour couvrir la totalité de ce risque.

A la date de ce rapport, le délai de prescription pour former de telles demandes d'indemnisation est expiré. Toute nouvelle saisine du Conseil des Prud'hommes au titre de la réparation du préjudice d'anxiété résultant d'une exposition à l'amiante est donc aujourd'hui irrecevable.

Fermeture de la boutique de la Madeleine/Ouverture de la boutique rue du Faubourg Saint-Honoré

Le Bailleur, la société Elysées Licorne, a notifié à la société Damon Delente (filiale de Baccarat exploitant la boutique de la Madeleine) le non renouvellement, avec effet au 1er avril 2010, du bail commercial de la boutique située à Paris Place de la Madeleine. Damon Delente prétendait au versement d'une indemnité d'éviction de la part du bailleur, et était en droit de rester dans les locaux jusqu'à ce qu'il soit judiciairement statué sur ce point et, le cas échéant, paiement effectif de l'indemnité d'éviction mise à la charge du bailleur. Les juges ont fait droit à la demande de Damon Delente qui a libéré les locaux au 31 mars 2015 moyennant le versement d'une indemnité d'éviction d'un montant de 4 000 K€.

Une nouvelle boutique située au 79 rue du Faubourg Saint-Honoré à Paris a été ouverte le 7 décembre 2015.

Ouverture de nouvelles boutiques à travers le monde

De nouvelles boutiques Baccarat ont été ouvertes par nos distributeurs locaux à travers le monde à Djeddah (Arabie Saoudite), à Séoul (Corée du Sud) et à Macao (Chine).

Ré-ouverture du musée à Baccarat

Baccarat a ré-ouvert son nouveau musée en octobre 2015 après 2 ans de travaux au château de Baccarat. Il met en lumière le savoir-faire de Baccarat depuis 250 ans avec des pièces emblématiques du patrimoine de la cristallerie. Certaines avaient d'ailleurs été présentées pour la première fois lors de l'exposition "Baccarat, la légende du cristal" en 2014.

Évolution du périmètre des filiales :

Néant.

2. ACTIVITÉS ET RESULTATS CONSOLIDÉS

L'activité et les résultats consolidés ont évolué de la façon suivante :

(en milliers d'euros)

GROUPE BACCARAT	2015	2014 retraité **	2014 publié	Var. 2015/2014 retraité
Chiffres d'affaires	149 748	151 007	151 007	-0,8%
Résultat Opérationnel Courant	3 265	(2 208)	(2 208)	+247,9%
Résultat net de l'ensemble consolidé	(1 073)	(5 346)	(5 346)	+79,9%
Capitaux engagés*	61 183	60 644	61 898	+0,9%
Capitaux propres	47 661	48 950	50 204	-2,6%
Endettement net	13 522	11 694	11 694	+15,6%
Taux d'endettement net (gearing)	28,4%	23,9%	23,3%	na

*Capitaux engagés = actif net non courant + besoin en fonds de roulement

** retraité en application de la norme IAS8 « Méthode comptable, changements d'estimation et erreurs » pour tenir compte d'une correction d'erreur sur les engagements de retraite

Le chiffre d'affaires consolidé 2015 du Groupe Baccarat s'établit à 149 748 K€ comparé à 151 007 K€ en 2014, en léger recul de -0,8% à taux de changes courants et en baisse de -7,9% à taux de changes constants. Le résultat opérationnel courant s'élève à 3 265 K€ en 2015 contre -2 208 K€ pour l'exercice précédent. Le résultat opérationnel s'établit à 2 376 K€ à rapprocher de -4 365 K€ en 2014.

Le résultat net de l'ensemble consolidé se traduit par une perte de -1 073 K€ contre une perte de -5 346 K€ en 2014. Au 31 décembre, le taux d'endettement net de l'entreprise représente 28,4% des capitaux propres (23,9% au 31 décembre 2014 retraité), soit 13,5 M€ à comparer à 11,7 M€ au 31 décembre 2014 retraité.

3. ACTIVITÉS ET RÉSULTATS DES FILIALES

Asie

Le chiffre d'affaires de la filiale japonaise Baccarat Pacific KK a atteint 6 308 milliards de Yens, contre 6 133 milliards de Yens en données publiées en 2014. Le résultat net local se traduit par une perte de -8,2 millions de yens à comparer à un profit de 32,9 millions de yens pour l'exercice précédent.

La filiale Baccarat Pacific Singapour a réalisé un chiffre d'affaires de 1 098 Kdollars singapouriens, contre 1 127 Kdollars singapouriens en 2014 et son résultat net se traduit par une perte de 49 Kdollars singapouriens, à comparer à une perte de 82 Kdollars singapouriens au titre de l'exercice précédent.

La filiale Baccarat Far East qui détient Baccarat China a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 116 765 KH\$, contre 106 185 KH\$ à fin décembre 2014 et son résultat net consolidé se traduit par une perte de 14 383 KH\$ contre une perte de 8 530 KH\$ au titre de l'exercice précédent.

États Unis d'Amérique

Le chiffre d'affaires de la société Baccarat Inc. s'élève à 24 778 KUS\$ à comparer à 27 711 KUS\$ à fin 2014. Le résultat net local se traduit par un profit de 378 KUS\$, contre un profit de 1 271 KUS\$ pour l'exercice précédent.

Baccarat Americas, filiale détenue à hauteur de 51% par Baccarat a enregistré un revenu, constitué de commissions, de 648 KUS\$, contre 794 KUS\$ à fin 2014. Son résultat net se traduit par un bénéfice de 92 KUS\$ contre un bénéfice de 201 KUS\$ pour l'exercice précédent.

Europe

Le chiffre d'affaires en Europe s'élève à 49 924 K€ en 2015 à comparer à 57 219 K€ en 2014 soit une diminution de 12,7% sur l'année résultant essentiellement de la baisse de l'activité flaconnage, de la fermeture de la boutique de la Madeleine et de la baisse d'activité en Europe de l'Est.

4. ACTIVITÉ ET RÉSULTATS SOCIAUX (BACCARAT S.A.)

Le chiffre d'affaires s'établit à 93 109 K€ au 31 décembre 2015 à comparer à 97 652 K€ pour la même période de l'exercice précédent. Le montant des produits d'exploitation s'élève à 97 145 K€ contre 103 363 K€ en 2014. Les charges d'exploitation passent de 108 980 K€ en 2014 à 96 050 K€ pour 2015, soit une baisse -11,9%.

Compte tenu de ces éléments, le résultat d'exploitation se traduit par un produit de 1 095 K€ contre une perte de -5 617 K€ pour l'exercice précédent. Sous l'effet d'un résultat financier positif de 654 K€ en 2015 (contre un profit de 2 097 K€ en 2014), d'un résultat exceptionnel négatif de -3 017 K€ en 2015 (contre une perte de -3 268 K€ en 2014), d'un impôt positif de 1 433 K€, conséquence des effets de l'intégration fiscale, en 2015 (contre un impôt positif de 103 K€ en 2014), le résultat net se traduit par un profit de 165 K€ en 2015 contre une perte de -6 685 K€ en 2014.

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et quinquies du Code général des impôts, les comptes prennent en charge une somme de 23 789 €, correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement, telles que visées à l'article 394 dudit Code.

5. ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE/DEVELOPPEMENT

Les services Laboratoire et Développement process ont travaillé au cours de l'année 2015 sur 3 projets de recherche et développement visant à améliorer le matériau, les process de production ou les produits. Le budget Recherche et Développement s'est élevé à 378 000 € pour l'exercice 2015, contre 347 000 € pour l'exercice 2014.

6. PRISES DE PARTICIPATION/DE CONTROLE

Néant.

7. PROPOSITIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

a) Affectation du résultat

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice, qui s'élève à 165 335,71 €, au poste « report à nouveau, qui serait ainsi porté d'un montant négatif de -19 568 989,01 € à un montant négatif de -19 403 653,30 €.

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

b) Autres propositions

Nous vous proposons :

- de donner au conseil d'administration quitus de sa gestion au cours de l'exercice écoulé,
- d'approuver les conventions visées aux articles L-225-38 et suivants du Code de commerce,
- de donner un avis sur les éléments de rémunération dus ou attribués par Compagnie Financière du Louvre au Directeur Général au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015,
- de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Pascal Malbéqui, dont le mandat vient à expiration à l'issue de la présente assemblée,
- de déléguer au conseil d'administration, pour une durée de 24 mois, compétence pour décider d'augmenter le capital social d'un montant maximum de 90 000 € par émission d'actions réservée aux salariés, en application des dispositions de l'article L 225-129-6 al. 2 du Code de commerce, dans les conditions prévues aux articles L 3332-18 à 3332-24 du Code du travail.

8. INFORMATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES CONCERNANT LE CAPITAL SOCIAL

Conformément aux dispositions de l'article L 233-13 du Code de commerce, il est rappelé que SDL Investments I Sàrl détenait, au 31 décembre 2015, plus de la moitié du capital et des droits de vote de votre société, CP CRYSTAL LUXO plus de 20 % et RAIFFEISEN BANK INTERNATIONAL AG plus de 5%.

En application des dispositions de l'article L 225-102 du Code de commerce, nous vous informons que la proportion du capital détenue par les salariés est inférieure à 3% du capital social.

9. INFORMATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après la rémunération totale brute versée durant l'exercice à chaque mandataire

social au titre de son mandat social ou d'un contrat de travail, tant par la société Baccarat que par des sociétés contrôlées par celle-ci au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce ; sont également mentionnées les rémunérations perçues dans la société qui contrôle, au sens du même article, la société dans laquelle le mandat est exercé.

La Direction Générale de Baccarat, suivant communiqué publié sur son site Internet le 30 décembre 2008 et décision du Conseil d'administration en date du 16 mars 2009, a précisé que la société se référerait au code de gouvernement d'entreprise Afep-Medef publié le 6 octobre 2008, précisé par la recommandation AMF en date du 22 décembre 2008 relatif à la rémunération des mandataires sociaux des sociétés cotées.

- 1 -Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social		
<u>Madame Daniela Riccardi</u> , Directeur Général	Exercice 2014	Exercice 2015
Rémunérations dues au titre de l'exercice par la société contrôlante (cf. tableau 2)	1 500 000 € ⁽¹⁾	1 500 000 € ⁽¹⁾
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (cf. tableau 4)	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-
TOTAL	1 500 000 €	1 500 000 €

(1) rémunération fixe + montant maximum de la rémunération variable (jusqu'à 100% de la rémunération fixe en fonction de l'atteinte des objectifs)

- 2 -Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social				
	Au titre de l'exercice 2014		Au titre de l'exercice 2015	
<u>Madame Daniela Riccardi</u> , Directeur Général	montants dus	montants versés	montants dus	montants versés
rémunération fixe	750 000 €	750 000 €	750 000 €	750 000 €
rémunération variable ⁽¹⁾	750 000 €	375 000 €	750 000 €	750 000 €
rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
jetons de présence	-	-	-	-
avantages en nature ⁽²⁾	-	207 987 €	-	215 035 €
TOTAL	1 500 000 €	1 332 987 €	1 500 000 €	1 715 035 €

(1) montant maximum de la rémunération variable (jusqu'à 100% de la rémunération fixe en fonction de l'atteinte des objectifs)

(2) dont voiture et appartement de fonction

- 3 - Tableau sur les jetons de présence et autres rémunérations perçus par les administrateurs		
Membres du Conseil d'administration	au titre de l'exercice 2013	au titre de l'exercice 2014
1. Monsieur Michael J. Chu *		
2. Monsieur John Demsey ⁽¹⁾		⁽¹⁰⁾ 12 191,67 €
3. Madame Neda Daneshzadeh *		
4. Monsieur Jeffrey Dishner ⁽¹⁾ *		
5. Monsieur Steven Goldman ⁽²⁾ *		
6. Monsieur Richard R. Gomel ⁽³⁾ *	-	-
7. Monsieur Steven M. Hankin ⁽⁴⁾ *		
8. Madame Margareth Henriquez ⁽⁵⁾		⁽⁹⁾ 7 725,83 €
9. Madame Françoise Labro ⁽⁶⁾	⁽⁹⁾ 7 009,22 €	
10. Monsieur Pascal Malbéqui ⁽⁷⁾ *		
11. Monsieur Ellis F. Rinaldi *		
12. Monsieur Jérôme C. Silvey ⁽⁸⁾ *	-	-
13. Monsieur Hamilton South	⁽¹⁰⁾ 3 410,22 €	⁽¹⁰⁾ ⁽¹¹⁾ 25 316,67 €
14. Monsieur Barry Sternlicht *	-	-
TOTAL	10 419,44 €	45 234,17 €

* administrateurs ayant renoncé à percevoir leurs jetons de présence

(1) administrateur depuis le 26 juin 2014

(2) administrateur depuis le 18 décembre 2014

(3) administrateur jusqu'au 24 avril 2014

(4) administrateur jusqu'au 18 décembre 2014

(5) administrateur depuis le 21 juillet 2014

(6) administrateur jusqu'au 21 juillet 2014

(7) administrateur depuis le 24 avril 2014

(8) administrateur jusqu'au 26 juin 2014

(9) montant net diminué d'une retenue à la source de 21% et d'une retenue de 15,5% au titre des prélèvements sociaux

(10) montant net diminué d'une retenue à la source de 30%

(11) dont un montant net de 9 100 € au titre d'un jeton exceptionnel

- 4 -Tableau récapitulatif des options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe

Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	nature des options	valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nbre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
néant						

- 5 -Tableau récapitulatif des options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social

Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nbre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice
néant			

- 6 -Tableau récapitulatif des actions de performance attribuées durant l'exercice à chaque mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe

Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nbre d'actions attribuées durant l'exercice	valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	date d'acquisition	date de disponibilité	conditions de performance
néant						

- 7 -Tableau de synthèse des options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers

	Nbre total d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées	prix moyen pondéré	Plan 2008
Options consenties, durant l'exercice, par l'émetteur et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé	néant	néant	néant
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées est le plus élevé	néant		

- 8 - Tableau récapitulatif de la situation de chaque dirigeant mandataire social

	contrat de travail		régime de retraite supplémentaire		indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		indemnité relative à une clause de non concurrence	
	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON
Mme Daniela Riccardi Directeur Général début mandat : 3/6/2013	X (1)			X	X (2)			

- (1) avec Compagnie Financière du Louvre, filiale d'une société du groupe Starwood, depuis le 1^{er} février 2015
- (2) En cas de rupture de son contrat de travail imputable à l'employeur, Compagnie Financière du Louvre, et sauf faute grave ou lourde, indemnité de départ représentant 12 mois de rémunération brute annuelle (salaire de base + variable) versée au cours des 12 derniers mois. Cette indemnité n'est pas attachée à la cessation de ses fonctions de mandataire social de la Société

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1 al. 4 du Code de commerce, les mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun de ces mandataires durant l'exercice écoulé, sont les suivants :

Monsieur Barry Sternlicht, Président du Conseil d'administration

Sociétés	Fonctions
- Starwood Capital Group and its controlled affiliates	- Chairman & CEO
- Starwood Property Trust	- Chairman & CEO
- Colony Starwood Homes	- Co-Chairman of the Board of Trustees
- TRI Pointe Homes, Inc.	- Chairman of the Board
- Baccarat	- Président du conseil d'administration
- Groupe du Louvre	- Président du comité de surveillance (jusqu'au 27 février 2015)
- Brown University	- Member of the Board of Trustees
- The Estée Lauder Companies	- Member of the Board
- Field & Stream	- Member of the Board
- The Robin Hood Foundation	- Current Member of the Board; Chairman of the Board (2013-2015)
- Dreamland Film & Performing Arts Center	- Member of the Board
- United States Olympic & Paralympic Foundation Trustee Council	- Board of Trustees
- Real Estate Roundtable	- Member of the Board
- Americans for the Arts	- Executive Advisory Board Member

- World Presidents Organization	- Member
- Urban Land Institute	- Member
- Thayer Ventures	- Member of the Board of Advisors
- Hotel Tonight	- Member of the Board of Advisors
- Advisory Board ZelnickMedia	- Member of Board
- A.S. Roma	- Member of Board

Monsieur Steven R. Goldman, VicePrésident du Conseil d'administration et administrateur

Sociétés	Fonctions
- Baccarat	- Administrateur – Vice-Président du Conseil d'administration et membre du Comité des comptes et du Comité des Rémunérations
- SH Group	- Président
- Groupe du Louvre	- Directeur Général (jusqu'au 27 février 2015)
- Star Eco	- Président (jusqu'au 27 février 2015)
- Star GT Holdco IV	- Président (jusqu'au 20 avril 2015)
- Concorde Management Company	- Président
- Concorde Lease Company	- Président
- Compagnie Financière du Louvre	- Président
- SHC Suisse	- Président (jusqu'au 30 juin 2015)
- Hôtel Grill de Sainte Luce	- Gérant
- Hôtel Grill de Carcassonne	- Gérant
- Star GT Holdco C	- Président (depuis le 26 mai 2015)
- Star GT Holdco D	- Président (depuis le 26 mai 2015)
- Star GT Holdco E	- Président (depuis le 26 mai 2015)
- SIDT	- Président (depuis le 26 mai 2015)

Monsieur J. Michael Chu, Administrateur

Sociétés	Fonctions
- Baccarat	- Administrateur
- L Catterton	- Global co-CEO
- Cheddars, Inc.	- Member of the Board
- Primanti Brothers	- Member of the Board
- Restoration Hardware	- Member of the Board
- John Hardy	- Member of the Board
- Steiner Leisure	- Member of the Board
- VER	- Member of the Board
- Intercos	- Member of the Board

Madame Neda Daneshzadeh, Administrateur

Sociétés	Fonctions
- Baccarat	- Administrateur et membre du Comité des comptes et des rémunérations
- Catterton Partners	- Partner
- Strivectin Holdings LLC	- Member of the Board
- The Worth Collection	- Member of the Board
- JH Investment Holdings	- Board Member

Monsieur John Demsey, Administrateur

Sociétés	Fonctions
- Baccarat	- Administrateur et membre du Comité des comptes et des rémunérations
- The Estée Lauder Companies Inc	- Group President,
- Apollo Theater	- Marketing Committee

Monsieur Jeffrey Dishner, Administrateur

Sociétés	Fonctions
- Baccarat	- Administrateur
- Starwood Capital Europe Advisers LLP	- Senior Managing Director, Global Head of Real Estate Acquisitions
- Groupe du Louvre	- Président (jusqu'au 27 février 2015)

Madame Margareth Henriquez, Administrateur

Sociétés	Fonctions
- Baccarat	- Administrateur et membre du Comité des comptes et du comité des rémunérations
- Krug	- Président Directeur Général
- Comité Colbert	- Présidente de la Commission International et Culturelle

Monsieur Pascal Malbéqui, Administrateur

Sociétés	Fonctions
- Baccarat	- Administrateur
- Baccarat Inc.	- Director
- Baccarat UK Ltd	- Secretary
- Euro Eco Hotels France SAS	- Président
- Euro Eco Hotels France Investment 1	- Gérant
- Euro Eco Hotels France Investment 2	- Gérant
- Société Immobilière et Financière de Conseil et de Gestion	- Gérant
- Compagnie Financière du Louvre	- Directeur Général (depuis le 1 ^{er} juin 2015)
- Concorde Management Company	- Directeur Général (depuis le 28 décembre 2015)
- Concorde Lease Company	- Directeur Général (depuis le 28 décembre 2015)
- Star GT Holdco C	- Directeur Général (depuis le 28 décembre 2015)
- Star GT Holdco D	- Directeur Général (depuis le 28 décembre 2015)
- Société d'Investissement pour le Développement du Tourisme	- Président (jusqu'au 26 mai 2015) - Directeur Général (depuis le 28 décembre 2015)
- Star GT Holdco E	- Président (jusqu'au 26 mai 2015) - Directeur Général (depuis le 28 décembre 2015)
- Groupe Flo SA	- Administrateur
- Cheval Blanc Finance SAS	- Administrateur

<ul style="list-style-type: none"> - SOF 8/Hospitality 2 (LWIH – SCG Budget Investment Holding Sàrl - SOF 8 / Hospitality 2 – SCG Euro Eco Sàrl - SOF 8 / Hospitality 2 VIII Euro Eco Hotels Sàrl - SOF 8 / Hospitality 2 SOF International Hotel Sàrl - SOF 8 / Hospitality 2 SOF International Hotel Holdings Sàrl - SOF 9 The Park 1 Holdings Lux Sàrl - SOF 9 The Park 2 Holdings Lux Sàrl - SOF 9 The Park 3 Holdings Lux Sàrl - SOF 9 The Park 4 Holdings Lux Sàrl - SOF 9 SOF-9 Roxburghe Holdings Lux Sàrl - SOF 9 Roxburghe Investments Lux Sàrl - SOF 9 Roxburght Investments Lux Sàrl - SOF-9 Rome Holdings Lux Sàrl - SOF-9 Rome Investments Lux Sàrl - SOF-10 Lux Master Co Sàrl - SOF-10 B&B Investments Lux Sàrl (ex Lux 40 Starlight GBP Sàrl) - SOF-10 Corona Holdings Lux Sàrl (ex SOF-10 Starlight 2 EUR Sàrl) - SOF-10 Beagle Holdings Lux Sàrl (ex SOF-10 Starlight 17 GBP Sàrl) - SOF-10 Beagle JVCo Lux Sàrl (ex SOF-10 Starlight 18 GBP Sàrl) 	<ul style="list-style-type: none"> - Manager
--	---

Monsieur Ellis F. Rinaldi, Administrateur

Sociétés	Fonctions
- Starwood Capital Group and its controlled affiliates	- Executive Vice President & Co-General Counsel
- Rinaldi, Finkelstein & Franklin, L.L.C	- Principal, Managing Member
- Baccarat	- Administrateur
- Groupe du Louvre	- Directeur Général (jusqu'au 27 février 2015)

Monsieur Hamilton South, Administrateur

Sociétés	Fonctions
- HL Group	- Fondateur et Président
- Baccarat	- Administrateur et membre du Comité des comptes et du Comité des rémunérations
- DVF	- Director
- David Yurman	- Director

Madame Daniela Riccardi, Directeur général (non administrateur),

Sociétés	Fonctions
• Baccarat	- Directeur Général (non Administrateur)
• Baccarat Inc	- Director

• Etablissement Damon & Delente	- Représentant Permanent de Baccarat (Administrateur)
• Baccarat Americas	- Director – Chairman
• Baccarat Pacific KK	- Director
• Baccarat (Singapore) Pte Ltd	- Director
• Baccarat Far East	- President
• Baccarat (Shanghai) Trading Co.,Ltd.	- Executive Director
• Baccarat Deutschland GmbH	- Gérant
• Baccarat U.K. Ltd	- Director - Chairman
• Baccarat Italia S.R.L.	- Président
• Groupe du Louvre	- Directeur (jusqu'au 21 janvier 2015)
• Compagnie Financière du Louvre	- Directeur (depuis le 1 ^{er} février 2015)
• Kering	- Administrateur
• WPP	- Director

10. INFORMATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES D'ORDRE SOCIAL, ENVIRONNEMENTAL ET ENGAGEMENTS SOCIETAUX EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Les informations communiquées ci-dessous sont établies conformément aux dispositions de l'article 225 de la loi portant engagement national pour l'environnement (dite « Loi Grenelle 2 »)

Il faut noter que d'une part l'établissement "Paris" est constitué tant des locaux parisiens, 11 place des Etats-Unis - 75116 Paris que des établissements secondaires qui sont au nombre de dix et qui se rapportent aux boutiques de Baccarat, Bordeaux, Lille, Nancy, Strasbourg, Toulouse, Hyatt Regency Paris Étoile, Paris Beaugrenelle, Paris Faubourg Saint-Honoré et Marne-la-Vallée; d'autre part, que la Manufacture désigne l'établissement de production sis sur la commune de Baccarat en Meurthe-et-Moselle.

Les informations sociales sont produites sur le périmètre de Paris et la Manufacture, représentant 64% des effectifs Groupe. Certaines informations sociales, en plus de Paris et la Manufacture sont également produites pour Baccarat Inc., Baccarat BPK et Baccarat (Shanghai) Trading Co. Ltd (Chine) et Baccarat Far East Limited (Hong Kong).

Le périmètre des informations environnementales se limite à la manufacture de Baccarat qui est le seul site industriel de production de Baccarat soumis à un arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter.

Des éléments méthodologiques complémentaires sont communiqués directement au fil du texte.

10.1. INFORMATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES D'ORDRE SOCIAL

Effectifs consolidés du Groupe BACCARAT au 31 décembre 2015 ⁽¹⁾

Les effectifs comprennent les salariés inscrits y compris apprentis, détachés, expatriés. Les stagiaires ne sont pas compris.

		Régions du monde
Baccarat France	657	Europe
Damon Delente	0	Europe
Baccarat INC	71	Amérique
Baccarat BPK	215	Asie
Hong-Kong + Chine	64	Asie
Asie (Autre)	5	Asie
Baccarat UK	8	Europe
Baccarat GMBH	3	Europe
Baccarat Grèce	0	Europe
Baccarat Italie	2	Europe
Baccarat Americas	1	Amérique
TOTAL	1 026	

⁽¹⁾ Les employés ayant quitté l'entreprise le 31 décembre 2015 au soir ne sont pas inclus dans les effectifs

Effectif de la Société mère et des principales filiales : Baccarat Inc., Baccarat BPK, Chine et Hong Kong

Au 31 décembre 2015, le « périmètre » ainsi défini a un effectif total de 1 007 personnes inscrites, réparties comme suit :

	Femmes	Hommes	
Manufacture	133	394	527
Paris	104	26	130
Baccarat Inc.	39	32	71
Baccarat BPK	167	48	215
Chine / Hong Kong	42	22	64
TOTAL	485	522	1 007

La répartition par âge est la suivante:

	Manufacture	Paris	Baccarat Inc.	Baccarat BPK	Chine / Hong Kong	Total
Moins de 18 ans	3	0	0	0	0	3
de 18 à 24 ans	22	6	4	20	1	53
25 à 34 ans	110	29	10	51	41	241
35 à 44 ans	112	40	12	100	14	278
45 à 54 ans	240	36	22	34	7	339
55 à 59 ans	38	6	7	5	0	56
Plus de 60 ans	2	13	16	5	1	37
Total	527	130	71	215	64	1 007

Les éléments présentés ci-après ne concernent que les effectifs de la Société Mère (657 personnes), Baccarat Inc. (71 personnes), Baccarat BPK (215 personnes) et Chine / Hong Kong (64 personnes).

Embauches au cours de l'exercice :

Il est à noter que pour les filiales étrangères, les définitions suivantes ont été retenues :

- La notion de CDD couvre les contrats de travail ayant une date limite de fin fixée.
- La notion de CDI couvre les contrats de travail signés sans limite fixée.

Le nombre et la nature des embauches réalisées par « le périmètre » ainsi que leur répartition sont :

	C.D.D.	C.D.I.*	TOTAL
Manufacture	14	13	27
Paris	11	9	20
Baccarat Inc.	1	11	12
Baccarat BPK	25	26	51
Chine / Hong Kong	35	5	40
TOTAL	86	64	150

* : les transformations de CDD à CDI et les renouvellements de CDD ne sont pas inclus dans l'indicateur (une personne embauchée en CDD et voyant son contrat transformé en CDI dans l'année est comptabilisé dans « CDD »)

Départs au cours de l'exercice ⁽²⁾ : « le périmètre » a enregistré quatre types de départs :

	Démissions	Licenciements	Fin de CDD *	Autres **	TOTAL
Manufacture	5	4	14	24	47
Paris	10	6	5	11	32
Baccarat Inc.	8	4	0	2	14
Baccarat BPK	37	0	2	0	39
Chine / Hong Kong	29	6	3	1	39
TOTAL	89	20	24	38	171

⁽²⁾ Les employés ayant quitté l'entreprise le 31 décembre 2015 au soir sont inclus dans les départs

* : les CDD passant en CDI ne sont pas comptabilisés dans les départs

** : retraites, décès, mutation Manufacture Paris, ruptures conventionnelles...

Informations sur les effectifs de Baccarat Société Mère uniquement (657 personnes)

Heures supplémentaires

Il a été effectué le nombre suivant d'heures supplémentaires durant l'année 2015 :

	En nombre d'heures
Manufacture	13 342
Paris	1 073
TOTAL	14 415

Masse salariale brute (hors charges patronales) :

En milliers d'€/an	2015	2014	% Evolution
Manufacture	20 011	22 511	-11,11 %
Paris	9 165	8 684	+ 5,54 %
TOTAL	29 176	31 195	- 6,47 %

Montant des salaires et traitements versés selon les catégories (hors charges, avantage en nature non compris)

	Manufacture	Paris
Cadres	4 028 046	6 934 501
ETAM	6 324 959	2 190 342
Ouvriers	9 503 798	12 913
Total	19 856 803	9 137 756

Main d'œuvre extérieure en euros/an :

	Intérim	Personnel détaché
Manufacture	3 066	323
Paris	710	572
TOTAL	3 776	895

En 2015, l'emploi de travailleurs intérimaires représente une charge financière de 3 775 431 €. Cette somme représente environ 12,94 % de la masse salariale non chargée de la société mère.

Absentéisme :

Répartition en heures :

	Absences justifiées/injustifiées ⁽³⁾	Maladie	Maternité	Accident du travail	TOTAL
Manufacture	4 357	43 668	1 178	4 451	53 654
Paris	3 525	7 689	4 385	66	15 665
TOTAL	7 882⁽³⁾	51 139	5 563	4 735	69 319

⁽³⁾ Les absences injustifiées prennent en compte :

- les heures théoriques des employés partis en cours de mois (entre le jour de leur fin de contrat et la fin du mois en cours) ;
- les heures théoriques des employés entre le 1^{er} du mois et leur date d'arrivée réelle.

Heures théoriques :

Manufacture	933 404 heures
Paris	239 609 heures
Total	1 173 013 heures

Sur un total de 1 173 013 heures théoriques, les différents types d'absences représentent les pourcentages suivants des heures travaillées :

	Absences justifiées/injustifiées	Maladie	Maternité	Accident du travail	TOTAL
Manufacture	0,47 %	4,68 %	0,13 %	0,48 %	5,75 %
Paris	1,47 %	3,21 %	1,83 %	0,03 %	6,54 %
TOTAL	0,67 %	4,36 %	0,47 %	0,40 %	5,91 %

Relations professionnelles et bilan des accords collectifs : l'année 2015 a vu aboutir les accords suivants :

- Procès-verbal de désaccord NAO 2015 (19 janvier 2015)
- Contrat de génération (14 avril 2015)
- Accord sur la polyvalence / polycompétence (26 octobre 2015)

Santé et sécurité

Données concernant la Manufacture	2015
Nombre d'accidents de travail avec arrêt	24
Nombre de jours d'arrêt pour accident de travail	908
Nombre de maladies professionnelles	9
Taux de fréquence	30,40 ⁽⁴⁾
Taux de gravité	1,15 ⁽⁵⁾

⁽⁴⁾ Taux de fréquence : (Nombre A.T déclarés avec arrêt x 1.000.000) / Nombre d'heures travaillées réelles totales

⁽⁵⁾ Taux de gravité : (Nombre de jours d'arrêt x 1.000) / Nombre d'heures travaillées réelles totales

Conditions de santé et sécurité au travail

Au sein de la Manufacture tout est mis en œuvre pour améliorer la sécurité des salariés. Des visites hygiène et sécurité (VHS) sont réalisées tous les mois au sein de la Manufacture par la hiérarchie de l'établissement afin de relever les écarts ou anomalies en matière d'hygiène et sécurité et de pouvoir les corriger au plus vite.

Relations sociales :

Un plan d'action relatif à la prévention de la pénibilité au travail a été mis en place en mars 2013.

Nombre de réunions à Paris et à la Manufacture	Manufacture	Paris
Délégués du Personnel	11	11
Comité d'Etablissement (CE)	11	7
Comité d'Hygiène Sécurité et Conditions de travail	11	6

Formation :

La société a dépensé en 2015, au titre de la formation, en pourcentage de la masse salariale :

Manufacture	4,16 %
Paris	1,58 %
TOTAL	3,35 %

Ce qui représente en heures de formation :

Manufacture	14 871
Paris	722
TOTAL	15 593

La Société Baccarat a la volonté non seulement de maintenir mais aussi de développer des compétences professionnelles les plus pointues ainsi que leur transmission, le tout en tenant compte des aspirations d'évolution de chacun.

Emploi et Insertion des travailleurs handicapés : le nombre de travailleurs handicapés s'élève à 28 (la Manufacture et Paris étant regroupés depuis 2009).

La taxe handicapé 2015 versée en 2016 sera de 9 773,37 €.

Des accords ont été passés avec l'AGEFIPH afin de maintenir des salariés à leur poste (reconnaissance de la lourdeur du handicap) ou pour aménager leur poste.

Egalité entre les femmes et les hommes :

Un accord égalité entre les femmes et les hommes a été signé le 24 octobre 2012.

La Société BACCARAT incite autant les femmes que les hommes à se professionnaliser pour évoluer.

En 2013 et 2014, la Manufacture de BACCARAT a mis en place un dispositif collectif de validation des Acquis de l'Expérience (VAE).

Tout au long de l'année 2015, notre fédération professionnelle a travaillé à la mise en œuvre de Certificats de Qualification Professionnelle Interbranche (CQPI). Il s'agit de certifications permettant de reconnaître les connaissances et compétences d'un salarié sur un métier précis.

La Société BACCARAT, fortement impliquée dans ce projet, s'est proposée auprès de la fédération pour réaliser l'expérimentation de deux CQPI.

Discriminations :

La Société BACCARAT, même si elle n'a pas de politique écrite, est vigilante sur toutes les formes de discriminations.

La Société mère BACCARAT passe exclusivement par des cabinets de recrutement qui sont adhérents à la charte sur la diversité et l'égalité entre les femmes et les hommes.

Promotions et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'OIT :

La Société mère Baccarat respecte l'ensemble du Code du Travail français. À ce titre, Baccarat respecte la liberté d'association et le droit à la négociation collective, lutte contre les discriminations de toutes sortes dont celles en matière d'emploi et de profession.
La Société mère Baccarat n'emploie aucun travailleur forcé (détenus...).

10.2. INFORMATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES D'ORDRE ENVIRONNEMENTAL - BACCARAT SA

En application des dispositions des articles L 225-102-1 et R 225-105 du Code de commerce, vous sont communiquées les informations suivantes, d'ordre environnemental:

Données d'ordre environnemental

La Manufacture de Baccarat, de par ses activités industrielles, s'engage dans une déclaration de Politique Environnementale à respecter la réglementation et la législation applicables, à rechercher une amélioration continue constante et à anticiper tout risque de pollution. Les actions environnementales traduisant de cet engagement sont précisées pour l'air, les sols/végétaux, les eaux et les déchets.

La Direction QHSE, sous la responsabilité du chef d'établissement, est en charge de s'informer des obligations réglementaires en matière d'environnement et de s'assurer que ces dernières sont respectées.

Le périmètre environnement se limite à la Manufacture qui est le seul site industriel de production de Baccarat soumis à un arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter.

Actions de formation et d'information des salariés en termes de protection de l'environnement

Les salariés, intérimaires et stagiaires de la Manufacture participent dès leur arrivée sur le site à un Accueil Général à la Sécurité/Environnement. Cette formation les sensibilise sur le tri et le traitement des déchets à la Manufacture. En 2015, 129 personnes ont été sensibilisées par le biais de cet accueil.

Régulièrement, la direction QHSE édite et diffuse des « Flash Info Environnement » à l'ensemble du personnel. Les thématiques en 2015 portaient sur : « Les produits dangereux pour l'environnement », et « Gérer et identifier nos produits chimiques ».

Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions

En 2015, 419,9 K€ ont été investis dans les contrôles réglementaires de suivi des rejets vers le milieu naturel et dans la gestion des déchets.

Des investissements, à hauteur de 75,4K€, ont été réalisés pour prévenir des risques environnementaux et des pollutions.

Provisions et garanties pour risque en matière de protection de l'environnement en cas de cessation d'activité

Dans le cadre de l'article R. 516-1 du code de l'environnement imposant la constitution de garanties financières pour certaines installations classées pour la protection de l'environnement, une garantie financière en cas de cessation d'activité a été actée par la Préfecture de Meurthe et Moselle en 2014. Le montant s'élève à 92,2 K€ pour l'activité de

gravure acide et de polissage manuel (travail chimique du cristal) sur une période de 5 ans. Sur 2015, cela représente 36,9 K€.

Une garantie financière de 31,3K€ a été actée en 2014 pour le transport transfrontalier de déchets vers l'Allemagne.

Pollution et gestion des déchets

Mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol

En 2015, le groupe de travail, initié en 2014, sur la réduction du taux de plomb dans les rejets aqueux a poursuivi ses études et a défini un plan d'actions pour 2016.

Des travaux sur les cheminées des dépoussiéreurs du Four C et du Four à pots ont été réalisés afin d'augmenter la vitesse d'éjection des rejets atmosphériques dans le but de se conformer à l'arrêté préfectoral d'exploiter.

Capacité des installations disponibles pour limiter les atteintes à l'équilibre biologique :

EAU

Traitement des effluents aqueux avant rejet final de 350 à 2000 m³/jour

(décantation et filtres à sable)

Station de neutralisation des acides..... entre 80 et 100 m³/jour

AIR

Filtration des rejets atmosphériques des fours ± 82 250 Nm³/heure

Atelier de composition cristal clair..... ± 10 330 Nm³/heure

Lavage des rejets atmosphériques du polissage acide..... ± 48 000 Nm³/heure

Lavage des rejets atmosphériques de l'atelier dorure – nickelage ... ± 12 150 Nm³/heure

Prise en compte des nuisances sonores

La Manufacture n'a fait l'objet d'aucune plainte de la part des riverains, des collectivités et associations pour nuisance sonore ou autre pollution spécifique.

Mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets

La Manufacture de Baccarat collecte et trie l'ensemble de ses déchets, et les fait éliminer par des filières agréées en respectant le principe de proximité et de valorisation.

Dans le cadre de la politique de développement durable, la Manufacture a valorisé en 2015, 2 745 tonnes de déchets soit 82 % des déchets totaux produits sur le site. Par ailleurs, 8 374 tonnes de groisil (recyclage de cristal) ont été recyclés dans les fours.

La nouvelle composition cristal couleur, en construction, permettra de remplacer les sacs souillés ayant contenu des substances dangereuses par des big bags et ainsi réduire la quantité de déchets produite.

Utilisation durable des ressources

Consommation de ressources en eau :

La Manufacture de Baccarat est alimentée en eau de source et de Meurthe conformément à l'arrêté préfectoral d'autorisation n° 2010/111 et n'est pas soumise à des contraintes locales.

Consommation d'eau de source :	206 188 m ³
Consommation d'eau de Meurthe.....	53 897 m ³
Consommation d'eau du réseau public	466 m ³
TOTAL :	260 551 m³

Consommation de matières premières en 2015 :

La part de groisil dans la composition du cristal s'élève en moyenne à 81,7%.

Consommation matières premières fraîches.....	1 876 tonnes
Consommation de groisil (rebut de fabrication).....	8 374 tonnes

Des acides sont utilisés pour le polissage des articles en cristal.

Consommation d'acide fluorhydrique.....	81,60 tonnes
Consommation d'acide sulfurique.....	492 tonnes

Le fioul domestique est utilisé pour les groupes électrogènes de secours.

Consommation de fioul domestique 0,245 m³

Les consommations des matières premières suivantes sont suivies pour :

- la déclaration de gaz à effet de serre : carbonate de potassium, carbonate de calcium, carbonate de soude, carbonate de baryum, carbonate de lithium, carbonate de strontium et fioul domestique
- le respect de la réglementation sur le transport des matières dangereuses (ADR) en 2015 : minium de plomb, nitrate de potassium, oxyde de cobalt, oxyde de cuivre noir, oxyde de vanadium, oxyde de zinc, nitrate de soude, acide fluorhydrique et acide sulfurique.

L'intégralité des consommations des matières premières utilisées dans la composition du cristal est suivie.

Consommation d'énergie :

A la reconstruction du Four A et dans le cadre d'un programme d'économie d'énergie, des dispositions techniques ont été prises pour une installation future d'un récupérateur de chaleur sur les fumées chaudes du four.

Une étude pour la récupération de la chaleur fatale ainsi qu'un audit énergétique vont être menés sur le site.

Consommation électrique :	18 681 148 kWh
Consommation de gaz naturel :	67 419 389 kWh (PCI)

Consommation de fioul : 2 366 kWh (PCI)

La Manufacture de Baccarat n'a pas recours aux énergies renouvelables.

Utilisation des sols :

La superficie de la Manufacture est de 8 hectares et la surface couverte par des bâtiments représente 5 hectares. Les allées de circulation sont imperméabilisées par un revêtement à base de bitume.

Changement climatique

Quotas de gaz à effet de serre

Quotas gratuits alloués pour la période 2013-2020 : 12 965 tonnes de rejets de CO₂ pour 2015

Quantité de CO₂ rejetés en 2015(scope 1): 13 928 tonnes de rejets de CO₂

Quantité de CO₂ rejeté en 2015 (scope 2) : 1 210 tonnes de rejets de CO₂

Adaptation aux conséquences du changement climatique

Notre processus de fabrication n'est pas impacté par les conséquences du changement climatique

Protection de la biodiversité

L'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter ne fait pas état de mesures particulières à prendre pour la protection de la biodiversité sur ou autour du site.

Évolutions réglementaires

Arrêté préfectoral complémentaire N°2012/127

Suite à l'étude technico-économique menée en 2014 et dont les conclusions ont été transmises à la Préfecture de Meurthe et Moselle en septembre 2014, des travaux ont été réalisés en 2015 et un plan d'investissement est prévu en 2016 pour fiabiliser et d'améliorer des installations existantes.

10.3. ENGAGEMENTS SOCIÉTAUX EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Impact territorial, économique et social de l'activité de la société

Sur la région du Lunévillois, la Manufacture de Baccarat est le plus gros employeur.

Œuvres sociales : représentent en milliers d'euros,

	Budget de fonctionnement 0.20 %	Budget œuvres sociales
TOTAL	40	56

Sur 2015, le Comité d'Etablissement avec le budget alloué pour la Manufacture de Baccarat, a pu organiser des sorties pour le personnel, un concours de pêche, un spectacle à Noël pour les enfants et des classes de découverte.

Sous-traitance et fournisseurs

Sous-traitance : se rapportant uniquement à la manufacture exprimée en milliers d'euro,

Divers	1 110
Cristal	350
TOTAL	1 460

Les dépenses de main d'œuvre extérieure sont présentées dans le paragraphe « Main d'œuvre extérieure en milliers d'€/an ».

Par ailleurs, la Société BACCARAT en matière d'achats est notamment vigilante sur les enjeux sociaux et environnementaux.

Loyauté des pratiques

La Société BACCARAT ne verse aucune commission occulte à des fournisseurs, sous-traitants, intermédiaires ou clients.

Relations entretenues avec les organisations intéressées par l'activité de la Société et impact en matière d'emploi

Tout au long de l'année 2015, notre fédération professionnelle a travaillé à la mise en œuvre de Certificats de Qualification Professionnelle Interbranche (CQPI). Il s'agit de certifications permettant de reconnaître les connaissances et compétences d'un salarié sur un métier précis. Baccarat, fortement impliqué dans ce projet, s'est proposé auprès de la fédération pour réaliser l'expérimentation de deux CQPI.

L'essai d'un CQPI est actuellement en cours. L'expérimentation du 2ème CQPI est terminée. L'essai a permis de valider l'intérêt d'un tel dispositif et a abouti à une première validation par un de nos salariés.

Santé / sécurité des consommateurs

Les produits Baccarat respectent la Directive REACH et sont considérés non nocifs pour les utilisateurs.

Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme

La société BACCARAT respecte les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du travail (OIT) mais ne réalise pas d'autres actions en faveur des droits de l'homme.

Lutte contre le gaspillage alimentaire et économie circulaire

Aux vues des activités du Groupe, les informations relatives à la lutte contre le gaspillage alimentaire (loi n°2016-138 du 11 février 2016) n'ont pas été jugées matérielles et ne seront pas publiées pour l'exercice 2015.

Les informations relatives aux actions menées par l'entreprise en lien avec l'économie circulaire sont traitées sous l'angle du recyclage des déchets et de la préservation des ressources naturelles.

11. INFORMATIONS RELATIVES AUX DELAIS DE PAIEMENT

Enfin, et en application de l'article D.441-4 du Code de commerce, pris en application de l'article L.441-6-1 dudit Code, nous vous indiquons les informations relatives aux délais de paiement :

Balance agée fournisseurs de la société Baccarat
(en K€)

Solde dû au 31/12/2014	Échéance	Solde dû au 31/12/2015
15 013	non échu*	13 766
-59	Echu de 1 à 30 jours	-60
999	Echu de 31 à 60 jours	596
307	Echu de 61 à 90 jours	91
69	Echu de 91 à 120 jours	48
804	Echu de plus de 120 jours	126
17 133		14 567

* comprend les créances relatives à des factures non parvenues

12. EVENEMENTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Baccarat a ouvert le 18 janvier 2016 une nouvelle boutique à Pékin.

13. PERSPECTIVES

En 2016, nous continuerons d'exécuter la plan initié il y a deux ans en bénéficiant d'une part des améliorations de la productivité et de l'efficacité de notre organisation et d'autre part des effets en année pleine des ouvertures 2015 des nouvelles boutiques et du flagship de Pékin inauguré en janvier dernier.

L'attention continue pour opérer à travers une structure allégée et plus flexible permet à nos équipes de s'adapter à la dynamique fluctuante des marchés en exprimant au mieux les valeurs intemporelles et le potentiel encore inexploité de notre Maison de 250 ans.

Le Conseil s'associe au Président et à la Direction Générale pour remercier l'ensemble du personnel des sociétés du groupe Baccarat pour les efforts accomplis tout au long de l'année 2015.

Nous vous remercions, si ce qui précède reçoit votre agrément, de bien vouloir approuver les résolutions soumises à votre vote.

Le Conseil d'administration

Tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices de Baccarat SA

(en euros)

NATURE DES INDICATIONS	2011	2012	2013	2014	2015
SITUATION FINANCIERE EN FIN D'EXERCICE					
Capital Social _____	16 184 500	20 767 825	20 767 825	20 767 825	20 767 825
Nombre d'actions émises _____	647 380	830 713	830 713	830 713	830 713
Nombre d'obligations convertibles en actions _____	-	-	-	-	-
RESULTAT GLOBAL DES OPERATIONS EFFECTIVES					
Chiffre d'affaires hors taxes _____	97 821 712	113 671 596	106 544 309	97 651 699	93 108 844
Bénéfice avant impôts, amortissements et provisions _____	4 595 244	7 188 969	1 590 154	2 955 477	7 631 476
Impôts sur les bénéfices _____	(389 295)	(264 044)	(140 117)	(102 652)	(1 433 309)
Bénéfice après impôts, amortissements et provisions _____	(66 610)	2 019 106	(12 595 338)	(6 684 906)	165 336
Montant des bénéfices distribués _____	-	-	-	-	-
RESULTAT DES OPERATIONS					
REDUIT A UNE SEULE ACTION					
Bénéfice après impôts, mais avant amortiss.et provisions _____	8	9	2	4	11
Bénéfice après impôt, amortissements et provisions _____	(0)	2	(15)	(8)	0
Dividende versé à chaque action _____	-	-	-	-	-
PERSONNEL					
Nombre de salariés _____	842	882	838	690	657
Montant de la masse salariale _____	29 463 200	32 715 345	32 457 757	31 325 776	29 165 554
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité Sociale, oeuvres Sociales etc...) _____	13 443 921	14 669 102	14 227 713	13 625 931	12 797 233

Baccarat

COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2015



Arrêtés par le Conseil d'Administration du 17 mars 2016

BACCARAT – Comptes consolidés au 31 décembre 2015

Compte de résultat consolidé

(en milliers d'euros)

	Note	31/12/2015	31/12/2014
Chiffre d'affaires	5.1	149 748	151 007
Autres produits de l'activité		310	479
Achats consommés y/c variation de stocks		(17 464)	(20 457)
Charges de personnel	5.2	(61 388)	(62 401)
Charges externes	5.3	(57 933)	(62 344)
Impôts et taxes		(1 532)	(1 365)
Dotations aux amortissements nettes de reprises		(7 011)	(8 025)
Dotations aux provisions nettes de reprises	5.4	(263)	(1 981)
Autres produits et charges opérationnels courants	5.5	(1 202)	2 879
Résultat opérationnel courant		3 265	(2 208)
Autres produits et charges opérationnels non courants	5.7	(889)	(2 157)
Résultat opérationnel		2 376	(4 365)
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie		128	173
Coût de l'endettement financier brut		(1 218)	(1 968)
Autres produits et charges financiers		707	1 600
Résultat financier	5.8	(383)	(195)
Quote-part du résultat dans les entreprises mises en équivalence		(23)	4
Résultat avant impôt		1 970	(4 556)
Charge d'impôt sur le résultat	5.9	(3 043)	(790)
Résultat net de l'ensemble consolidé		(1 073)	(5 346)
Dont attribuable aux propriétaires de la société		(1 114)	(5 419)
Dont attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		41	73
nombre moyen pondéré d'actions		830 713	830 713
nombre moyen pondéré d'actions (dilué)		830 713	830 713
Résultat de base par action (en euros)	5.10	(1,29)	(6,44)
Résultat dilué par action (en euros)	5.10	(1,29)	(6,44)

BACCARAT – Comptes consolidés au 31 décembre 2015

Etat du résultat global consolidé

(en milliers d'euros)

	31/12/2015	31/12/2014
Résultat net de l'ensemble consolidé	(1 073)	(5 346)
<i>Autres éléments du résultat global :</i>		
Ecarts actuariels sur engagements de retraite ⁽¹⁾	170	(620)
Eléments non recyclables en résultat	170	(620)
Ecarts de conversion	(22)	(1 765)
Variation de juste valeur et transferts en résultat liés aux instruments financiers ⁽¹⁾	(63)	(460)
Eléments recyclables en résultat	(85)	(2 225)
Autres éléments du résultat global net d'impôt	85	(2 845)
Résultat global total	(988)	(8 191)
Attribuable aux :		
Propriétaires de la société	(998)	(8 322)
Participations ne donnant pas le contrôle	10	131

⁽¹⁾ net d'impôt

BACCARAT – Comptes consolidés au 31 décembre 2015

Etat de la situation financière consolidée - ACTIF

(en milliers d'euros)

	Note	31/12/2015	31/12/2014 retraité (*)	31/12/2014 publié
Immobilisations incorporelles	6.1	2 624	3 774	3 774
Immobilisations corporelles	6.2	36 599	37 567	37 567
Participations dans les entreprises mises en équivalence	6.3	-	13	13
Autres actifs financiers non courants	6.4	4 215	2 536	2 536
Actifs d'impôt différé	6.5	3 616	6 254	5 796
TOTAL ACTIF NON COURANT		47 054	50 144	49 686
Stocks	6.6	38 853	36 411	36 411
Créances clients	6.7	20 657	19 464	19 464
Créances d'impôt courant	6.8	463	1 664	1 664
Autres débiteurs	6.9	10 250	9 680	9 680
Autres actifs financiers courants	6.10	523	1 043	1 043
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6.11	27 766	27 921	27 921
TOTAL ACTIF COURANT		98 512	96 183	96 183
TOTAL ACTIF		145 566	146 327	145 869

(*) la présentation du bilan publié au 31 décembre 2014 a été retraitée en application de la norme IAS8 « Méthodes comptables, changements d'estimation et erreurs » pour tenir compte d'une correction d'erreur sur les engagements de retraite (cf. note 2.3).

BACCARAT – Comptes consolidés au 31 décembre 2015

Etat de la situation financière consolidée - PASSIF

(en milliers d'euros)

	Note	31/12/2015	31/12/2014 retraité (*)	31/12/2014 publié
Capital social		20 768	20 768	20 768
Prime liée au capital		24 829	24 829	24 829
Réserves		7 139	12 752	14 006
Réserves de conversion		(4 475)	(4 484)	(4 484)
Résultat de l'exercice		(1 114)	(5 419)	(5 419)
CAPITAUX PROPRES ATTRIBUABLES AUX PROPRIETAIRES DE LA SOCIETE		47 147	48 446	49 700
Participations ne donnant pas le contrôle		514	504	504
TOTAL CAPITAUX PROPRES	6.12	47 661	48 950	50 204
Emprunts et dettes financières à long terme	6.13	29 130	25 394	25 394
Avantages du personnel	6.14	9 463	9 471	8 406
Provisions	6.15	4 028	2 207	2 207
Autres passifs non courants		31	69	69
Passifs d'impôt différé	6.5	-	461	461
TOTAL PASSIF NON COURANT		42 652	37 602	36 537
Provisions	6.15	1 468	1 214	1 214
Dettes fournisseurs		17 711	18 948	18 948
Autres créditeurs	6.16	23 842	24 933	24 286
Dettes financières à court terme	6.13	12 158	14 221	14 221
Passifs d'impôt exigible		74	459	459
TOTAL PASSIF COURANT		55 253	59 775	59 128
TOTAL PASSIF		97 905	97 377	95 665
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIF		145 566	146 327	145 869

(*) la présentation du bilan publié au 31 décembre 2014 a été retraitée en application de la norme IAS8 « Méthodes comptables, changements d'estimation et erreurs » pour tenir compte d'une correction d'erreur sur les engagements de retraite (cf. note 2.3).

BACCARAT – Comptes consolidés au 31 décembre 2015

Etat des flux de trésorerie consolidés

		(en milliers d'euros)	
	Note	31/12/2015	31/12/2014
Résultat net de l'ensemble consolidé		(1 073)	(5 346)
Dotations aux amortissements et provisions	6.1 et 6.2	8 597	6 648
Variation de juste valeur		40	350
Plus ou moins-values de cession		(2 416)	(1 310)
Produits de dividendes		-	-
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence		23	(4)
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt		5 171	338
Elimination de la charge d'impôt	5.9	3 043	790
Elimination du coût de l'endettement financier net		1 090	1 794
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt		9 304	2 922
Variation des stocks et en-cours		(1 606)	603
Variation des clients et autres débiteurs		(1 754)	1 999
Variation des fournisseurs et autres créditeurs		(3 909)	(2 427)
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité		(7 269)	175
Impôt sur le résultat payé		(46)	(753)
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX ACTIVITES OPERATIONNELLES		1 989	2 344
Incidence des variations de périmètre		-	(10)
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		(5 615)	(3 850)
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		4 229	2 826
Variation des autres actifs financiers		(617)	(42)
Dividendes reçus		-	-
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		(2 003)	(1 076)
Augmentation de capital		-	-
Emission d'emprunts	6.13	28 886	6 107
Remboursement d'emprunts	6.13	(28 789)	(4 550)
Intérêts financiers versés		(872)	(840)
Dividendes payés		(74)	-
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT		(849)	717
VARIATION DE LA TRESORERIE		(863)	1 985
Trésorerie d'ouverture	6.11	27 840	25 058
Effet de la variation du taux de change		750	797
Trésorerie clôture	6.11	27 727	27 840
Variation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie		(863)	1 985

BACCARAT – Comptes consolidés au 31 décembre 2015

Etats de variation des capitaux propres consolidés

(en milliers d'euros)

	Capital	Réserves liées au capital	Réserves et résultats consolidés	Résultats enregistrés directement en capitaux propres	Total Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres
Au 31 décembre 2013	20 768	24 957	11 840	459	58 024	373	58 397
Augmentation de capital							
Résultat net attribuable aux propriétaires de la société			(5 419)		(5 419)	73	(5 346)
<i>Autres éléments du résultat global :</i>							
Variation de juste valeur et transferts en résultat liés aux instruments financiers				(460)	(460)		(460)
Variation de la réserve de conversion				(1 823)	(1 823)	58	(1 765)
Ecart actuariels sur engagements de retraite			(620)		(620)		(620)
Total autres éléments du résultat global			(620)	(2 283)	(2 903)	58	(2 845)
Autres			(2)		(2)		(2)
Au 31 décembre 2014 publié	20 768	24 957	5 799	(1 824)	49 700	504	50 204
Au 31 décembre 2014 retraité	20 768	24 957	4 545 *	(1 824)	48 446	504	48 950
Augmentation de capital							
Résultat net attribuable aux propriétaires de la société			(1 114)		(1 114)	41	(1 073)
<i>Autres éléments du résultat global :</i>							
Variation de juste valeur et transferts en résultat liés aux instruments financiers				(63)	(63)		(63)
Variation de la réserve de conversion				9	9	(31)	(22)
Ecart actuariels sur engagements de retraite			170		170		170
Total autres éléments du résultat global		-	170	(54)	116	(31)	85
Autres		(128)	(173)		(301)		(301)
Au 31 décembre 2015	20 768	24 829	3 428	(1 878)	47 147	514	47 661

(*) dont une correction d'erreur net d'impôt relatif aux engagements de retraite pour (1 254) K€ (cf. note 2.3)

Notes annexes aux états financiers consolidés au 31 décembre 2015

NOTE 1 - FAITS MARQUANTS	39
1.1 FINANCEMENT DE BACCARAT.....	39
1.2 MISE EN SERVICE DU FOUR A.....	39
1.3 RISQUES RESULTANT DU PREJUDICE D'ANXIETE LIE A L'AMIANTE.....	40
1.4 NON-RENOUVELLEMENT DU BAIL COMMERCIAL DU MAGASIN DE LA MADELEINE ET OUVERTURE D'UN NOUVEAU MAGASIN FAUBOURG SAINT-HONORE	40
1.5 OUVERTURE DE NOUVELLES BOUTIQUES A TRAVERS LE MONDE.....	40
1.6 RE-OUVERTURE DU MUSEE A BACCARAT.....	40
NOTE 2 - PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES.....	41
2.1 GENERALITES	41
2.2 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES.....	41
2.3 CORRECTIONS APPORTEES A LA PRESENTATION DU BILAN	42
2.4 ESTIMATIONS ET JUGEMENTS	42
2.5 METHODES DE CONSOLIDATION.....	43
2.6 CONVERSION DES ETATS FINANCIERS DES FILIALES ETRANGERES.....	44
2.7 OPERATIONS LIBELLEES EN DEVISES	44
2.8 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	44
2.9 IMMOBILISATIONS CORPORELLES.....	45
2.10 CONTRATS DE LOCATION FINANCEMENT.....	46
2.11 DEPRECIATION DES ELEMENTS D'ACTIFS	46
2.12 ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS.....	47
2.13 STOCKS ET EN-COURS	50
2.14 IMPOTS.....	51
2.15 PROVISIONS	52
2.16 ENGAGEMENTS SOCIAUX	52
2.17 INFORMATION SECTORIELLE	53
2.18 CHIFFRE D'AFFAIRES	53
2.19 EBITDA.....	53
2.20 RESULTAT OPERATIONNEL.....	53
2.21 RESULTAT FINANCIER.....	54
2.22 RESULTAT PAR ACTION.....	54
NOTE 3 - GESTION DU RISQUE FINANCIER.....	54
3.1 RISQUE DE CREDIT	55
3.1.1 Clients et autres débiteurs	55
3.1.2 Garanties	55
3.2 RISQUE DE LIQUIDITE.....	55
3.3 RISQUE DE MARCHE	56
3.3.1 Risque de change.....	56
3.3.2 Risque de taux d'intérêt.....	57
3.3.3 Gestion du capital.....	57
NOTE 4 - INFORMATION SECTORIELLE.....	58
4.1 COMPTE DE RESULTAT PAR SECTEUR GEOGRAPHIQUE.....	58
4.2 BILAN PAR SECTEUR GEOGRAPHIQUE.....	59
4.3 INVESTISSEMENTS ET DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS PAR SECTEUR GEOGRAPHIQUE	60
NOTE 5 - COMMENTAIRES SUR COMPTE DE RESULTAT.....	61
5.1 CHIFFRE D'AFFAIRES	61
5.2 CHARGES DE PERSONNEL.....	61
5.3 CHARGES EXTERNES	62
5.4 DOTATIONS AUX PROVISIONS NETTES DE REPRISES.....	62

5.5	AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION COURANTS.....	63
5.6	EBITDA.....	63
5.7	AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS NON COURANTS.....	63
5.8	RESULTAT FINANCIER.....	64
5.9	IMPOTS SUR LE RESULTAT.....	65
5.9.1	<i>Analyse de la charge d'impôt</i>	65
5.9.2	<i>Rationalisation de la charge d'impôt</i>	65
5.10	RESULTAT PAR ACTION.....	66
NOTE 6 - COMMENTAIRES SUR L'ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE		67
6.1	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	67
6.2	IMMOBILISATIONS CORPORELLES.....	68
6.3	PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES MISES EN EQUIVALENCE.....	69
6.4	AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS.....	70
6.5	IMPOTS DIFFERES ACTIFS ET PASSIFS.....	71
6.5.1	<i>Analyse des impôts différés par nature</i>	71
6.5.2	<i>Impôts différés actifs non reconnus</i>	71
6.6	STOCKS.....	72
6.7	CREANCES CLIENTS.....	72
6.8	CREANCES D'IMPOT COURANT.....	73
6.9	AUTRES DEBITEURS	73
6.10	AUTRES ACTIFS FINANCIERS COURANTS	73
6.11	TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE	74
6.12	CAPITAUX PROPRES	74
6.13	ENDETTEMENT FINANCIER.....	74
6.13.1	<i>Endettement financier brut</i>	74
6.13.2	<i>Emprunts et dettes financières par catégorie</i>	75
6.13.3	<i>Analyse par échéance de remboursement</i>	75
6.13.4	<i>Analyse par devise de remboursement</i>	76
6.13.5	<i>Principaux financements</i>	76
6.13.6	<i>Endettement financier net</i>	76
6.14	AVANTAGES DU PERSONNEL.....	77
6.15	PROVISIONS	79
6.16	AUTRES CREDITEURS	80
6.17	PASSIFS EVENTUELS.....	80
NOTE 7 - ENGAGEMENTS HORS BILAN.....		82
NOTE 8 - RELATIONS AVEC LES PARTIES LIEES.....		84
8.1	SOCIETE MERE ET SOCIETE TETE DE GROUPE	84
8.2	OPERATIONS AVEC LES PRINCIPAUX DIRIGEANTS.....	84
8.3	AUTRES TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES.....	85
NOTE 9 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION.....		86
NOTE 10 - EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE.....		86
NOTE 11 - HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES		87

NOTE 1 - FAITS MARQUANTS

1.1 Financement de Baccarat

Le 20 février 2015, dans le cadre du projet de cession par Starwood Capital Group de Groupe du Louvre ("GDL") et de sa filiale indirecte Louvre Hotels Group au Groupe Jing Jiang, GDL a décidé de procéder au reclassement de la totalité de sa participation majoritaire dans Baccarat, représentant 66,62% du capital et des droits de vote, auprès de SDL Investments I Sàrl, qui, comme GDL, est contrôlée par des fonds gérés par Starwood Capital Group, L.L.C.

L'Autorité des Marchés Financiers, par une décision du 18 décembre 2014, a octroyé à SDL Investments I Sàrl une dérogation à l'obligation de déposer un projet d'offre publique visant les titres de Baccarat.

En application d'une disposition spécifique du contrat de crédits conclu en date du 22 janvier 2013 entre Baccarat et son pool bancaire concernant un prêt revolving de 16 000 K€ sur 5 ans et un crédit d'investissement de 11 580 K€ sur 6 ans, le pool bancaire, à l'occasion de cette opération de reclassement interne des titres, a souhaité obtenir le remboursement total de l'encours des crédits s'élevant à 22 000 K€.

Dans ce cadre, SDL Investments I Sàrl a consenti en date du 20 février 2015 à Baccarat, en remplacement de ces crédits bancaires, un crédit relais intragroupe d'un montant total en principal de 22 260 K€, divisé en deux tranches, une première tranche (Tranche A) d'un montant maximum en principal de 10 260 K€ destinée à refinancer l'encours du crédit d'investissement et le paiement des coûts de réemploi et de rupture au titre des contrats de couverture, et une seconde tranche (Tranche B) d'un montant maximum en principal de 12 000 K€ destinée à refinancer l'encours du crédit revolving.

La Tranche A est remboursable in fine le 22 janvier 2019, qui est la date de remboursement final du crédit d'investissement qu'elle refinance et la Tranche B est remboursable in fine le 22 janvier 2018, comme l'était le crédit revolving ainsi refinancé. Le taux d'intérêt pour les deux Tranches A et B est Euribor 3 mois +3,50%, identique au taux d'intérêt prévu par le Contrat de crédits, étant cependant précisé que les « covenants » ne sont plus applicables.

1.2 Mise en service du four A

Dans la cadre de l'amélioration de la productivité et de la modernisation de l'outil industriel de la manufacture, un nouveau four (Four A) a été mis en service en septembre 2015. Ce four dispose d'une capacité de production de 14 000 tonnes, il est équipé de 5 sorties de cristal et permettra d'améliorer la production de cristal de couleur. Ce four qui a représenté un montant d'investissement de l'ordre de 9,5 M€ est destiné à remplacer le four B éteint provisoirement au cours du premier semestre 2016.

1.3 Risques résultant du préjudice d'anxiété lié à l'amiante

Depuis 2013 certains salariés ou ex-salariés de Baccarat SA ont formé un total de 299 demandes d'indemnisation (dont 141 sur le dernier trimestre 2015 et 6 en janvier 2016) en réparation du préjudice d'anxiété qu'ils estiment avoir subi du fait d'avoir travaillé pour une société ayant utilisé de l'amiante . La provision constituée à ce titre dans les comptes de Baccarat au 31 décembre 2014 a été ajustée sur l'exercice pour couvrir la totalité de ce risque.

A la date de ce rapport, Le délai de prescription pour former de telles demandes d'indemnisation est expiré. Toute nouvelle saisine du Conseil des Prud'hommes au titre de la réparation du préjudice d'anxiété résultant d'une exposition à l'amiante est donc aujourd'hui irrecevable.

1.4 Non-renouvellement du bail commercial du magasin de la Madeleine et ouverture d'un nouveau magasin Faubourg Saint-Honoré

Le Bailleur, la société Elysées Licorne, a notifié à la société Damon Delente (filiale de Baccarat exploitant la boutique de la Madeleine) le non renouvellement, avec effet au 1er avril 2010, du bail commercial de la boutique située à Paris Place de la Madeleine. Damon Delente prétendait au versement d'une indemnité d'éviction de la part du bailleur, et était en droit de rester dans les locaux jusqu'à ce qu'il soit judiciairement statué sur ce point et, le cas échéant, paiement effectif de l'indemnité d'éviction mise à la charge du bailleur. Les juges ont fait droit à la demande de Damon Delente qui a libéré les locaux au 31 mars 2015 moyennant le versement d'une indemnité d'éviction d'un montant de 4 000 K€.

Le 7 décembre 2015, Baccarat a ouvert une nouvelle boutique au 79 rue du Faubourg Saint-Honoré à Paris.

1.5 Ouverture de nouvelles boutiques à travers le monde

De nouvelles boutiques Baccarat ont été ouvertes par nos distributeurs locaux à travers le monde à Djeddah (Arabie Saoudite), à Séoul (Corée du Sud) et à Macao (Chine).

1.6 Ré-ouverture du musée à Baccarat

Baccarat a ré-ouvert son nouveau musée en octobre 2015 après 2 ans de travaux au château de Baccarat. Il met en lumière le savoir-faire de Baccarat depuis 250 ans avec des pièces emblématiques du patrimoine de la cristallerie. Certaines avaient d'ailleurs été présentées pour la première fois lors de l'exposition « Baccarat, la légende du cristal » en 2014.

NOTE 2 - PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

2.1 Généralités

Baccarat au capital de 20 767 825 €, société mère du Groupe est une société anonyme dont le siège social est situé 20, rue des Cristalleries 54120 Baccarat, France.

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2015 reflètent la situation comptable de Baccarat et de ses filiales.

Le Conseil d'administration du 17 mars 2016 a arrêté les états financiers consolidés au 31 décembre 2015. La date de l'assemblée générale est fixée au 23 juin 2016.

2.2 Principes et méthodes comptables

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2015 sont établis en conformité avec les normes comptables internationales IFRS (*International Financial Reporting Standards*) telles qu'adoptées par l'Union Européenne, conformément au règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002.

Ces dernières sont disponibles sur le site Internet de la Commission européenne http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm. Ces principes ne diffèrent par ailleurs pas des normes IFRS telles que publiées par l'IASB.

Les comptes consolidés sont établis selon la convention du coût historique, à l'exception de certains instruments financiers qui sont évalués à la juste valeur.

Les normes applicables à compter du 1^{er} janvier 2015 sont :

- l'IFRIC 21 « Taxes prélevées par une autorité publique » qui conduit à la comptabilisation immédiate et en totalité des taxes (qui entrent dans le champ d'application d'IAS 37) dès la naissance de l'obligation telle que prévue par la législation fiscale (soit le déclenchement du fait générateur qui rend la taxe exigible)
- l'amendement IAS 19 « cotisations des membres du personnel »

L'impact sur les années antérieures étant non significatif, les comptes au 31 décembre 2014 n'ont pas été retraités de manière rétrospective selon la norme IAS8.

Au 31 décembre 2015, l'impact d'IFRIC 21 est également non significatif.

Les normes en cours d'évolution dont l'application est postérieure au 1^{er} janvier 2015 sont :

- IFRS 9 « Instruments financiers »
- IFRS 15 « Produits des activités ordinaires – des contrats conclus avec les clients »
- IFRS 16 « Contrats de location »

L'application des normes IFRS 9 et IFRS 15 est postérieure au 1^{er} janvier 2018 et ne devrait pas avoir d'impacts significatifs sur les comptes consolidés du Groupe. Les effets de l'application de la norme IFRS 16 applicable au 1^{er} janvier 2019 seront analysés ultérieurement.

2.3 Corrections apportées à la présentation du bilan

La présentation du bilan publié au 31 décembre 2014 a été retraitée en application de la norme IAS8 « Méthodes comptables, changements d'estimation et erreurs » pour tenir compte d'une correction d'erreur sur les engagements de retraite.

En effet, des écritures comptables erronées sur les engagements de retraite ont été passées dans les comptes du Groupe en 2008 et ont fait l'objet d'une correction en 2015 par les capitaux propres d'ouverture.

Les postes du bilan corrigés sont les avantages du personnel, les autres créditeurs et les impôts différés actifs.

En application de la norme IAS8, la société présente de manière rétrospective les effets de cette correction au bilan consolidé pour permettre la comparabilité des comptes.

Les principaux impacts sur le bilan s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)

ACTIF	31/12/2014 publié	Correction des engagements de retraite	31/12/2014 retraité
Actifs d'impôt différé	5 796	458	6 254

PASSIF	31/12/2014 publié	Correction des engagements de retraite	31/12/2014 retraité
Réserves	14 006	(1 254)	12 752
Avantages du personnel	8 406	1 065	9 471
Autres créditeurs	24 286	647	24 933

2.4 Estimations et jugements

Dans le cadre de l'établissement des comptes consolidés, l'évaluation de certains éléments du bilan et du compte de résultat nécessite l'utilisation d'hypothèses, estimations ou appréciations. Il s'agit principalement des dépréciations des actifs incorporels et corporels (notes 6.1 et 6.2), des instruments financiers (note 5.8), des impôts différés actifs (note 6.5), des stocks (note 6.6), de l'évaluation des engagements sociaux (note 6.14) et des provisions liées à une estimation des risques (note 6.15).

2.5 Méthodes de consolidation

Les comptes consolidés comprennent ceux de Baccarat S.A., société mère, domiciliée en France, ainsi que ceux de ses filiales, et des sociétés associées. Cet ensemble forme le Groupe. La liste des principales sociétés figure dans la note 9 « Périmètre de consolidation ».

Le contrôle d'une filiale existe lorsque le Groupe a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses activités. Pour apprécier le contrôle, les droits de vote potentiels qui sont exerçables sont pris en considération. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse. Les méthodes comptables des filiales sont modifiées le cas échéant pour les aligner sur celles adoptées par le Groupe.

Les sociétés sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale lorsque le Groupe a une participation, généralement majoritaire, et en détient le contrôle. Cette règle s'applique indépendamment du pourcentage de participation au capital. La part des actionnaires minoritaires au bénéfice est présentée distinctement dans le compte de résultat.

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles, sans toutefois en exercer le contrôle, sont prises en compte selon la méthode de la mise en équivalence.

L'existence d'une influence notable est habituellement mise en évidence, soit par la représentation au conseil d'administration ou à l'organe de direction équivalent de l'entreprise détenue, la participation au processus d'élaboration des politiques, et notamment la participation aux décisions relatives aux dividendes et autres distributions, les transactions significatives entre l'investisseur et l'entreprise détenue, l'échange de personnels dirigeants, soit par la fourniture d'informations techniques essentielles.

Les états financiers consolidés incluent la quote-part du Groupe dans le résultat et les mouvements de capitaux propres comptabilisés par les entreprises mises en équivalence, après prise en compte d'ajustements de mise en conformité des méthodes comptables avec celles du Groupe, à partir de la date à laquelle l'influence notable ou le contrôle conjoint est exercé jusqu'à la date à laquelle l'influence notable ou le contrôle conjoint prend fin.

Quand la quote-part de perte attribuée au Groupe excède la valeur comptable des entités mises en équivalence, la quote-part de pertes prise en compte est limitée à hauteur de la valeur mise en équivalence. La participation mise en équivalence est ramenée à zéro jusqu'à retour à meilleure fortune.

Selon les principes de consolidation, les transactions réalisées entre les sociétés consolidées sont éliminées.

2.6 Conversion des états financiers des filiales étrangères

Lors de la consolidation, les actifs et passifs, y compris les goodwill et les ajustements de juste valeur, des sociétés du Groupe exprimés en monnaies étrangères sont convertis en euros au taux de clôture. Les produits et charges sont convertis en euros au cours moyens de l'année.

Les écarts de change résultant des conversions sont comptabilisés en réserve de conversion, en tant que composante distincte des capitaux propres.

Lorsqu'une activité à l'étranger est cédée, pour tout ou partie, la quote-part afférente des écarts comptabilisés en réserve de conversion est transférée en résultat.

Un élément monétaire qui est une créance à recevoir ou une dette payable à une activité à l'étranger, dont le paiement n'est ni planifié, ni probable dans un avenir prévisible, constitue en substance une part de l'investissement net dans l'activité à l'étranger. Les gains et pertes de change en résultant sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global en réserve de conversion.

2.7 Opérations libellées en devises

Dans les sociétés du Groupe, les transactions en monnaies étrangères sont converties dans les monnaies fonctionnelles respectives des entités du Groupe en appliquant le cours de change en vigueur à la date de transaction.

Les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis aux cours de change en vigueur à la date de clôture.

Les différences de change qui résultent des opérations précitées sont inscrites au compte de résultat :

- en résultat opérationnel pour les transactions commerciales ;
- en résultat financier pour les transactions financières.

Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis en utilisant le cours de change à la date de transaction.

Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis dans la monnaie fonctionnelle en utilisant le cours de change de la date à laquelle la juste valeur a été déterminée.

Les écarts de change résultant de la conversion des instruments de capitaux propres disponibles à la vente, d'un passif financier désigné comme couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger, ou d'instruments qualifiés de couverture de flux de trésorerie sont comptabilisés en autres éléments du résultat global.

2.8 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent les droits de propriété intellectuelle, brevets, droits au bail, système d'information de gestion, à l'exclusion des marques créées en interne.

Concernant les frais de recherche et développement :

- Il n'y a pas d'activité de recherche fondamentale,

- la création de produits nouveaux est généralement le fait de créateurs/designers externes rétribués sous forme de droits d'auteurs qui sont enregistrés en charges, et comptabilisés dans les coûts de production,
- les frais de recherche et de développement sont essentiellement constitués de frais de développement des process industriels notamment en lien avec la création de nouveaux produits,
- les frais de recherche sont comptabilisés en charges au fur et à mesure des dépenses encourues. Les frais de développement sont inscrits à l'actif du bilan lorsqu'ils satisfont l'ensemble des critères de la norme IAS 38 et sont comptabilisés en charge lorsque les critères ne sont pas réunis.

Conformément à la norme IAS 38, « Immobilisations incorporelles », les immobilisations incorporelles acquises figurent au bilan à leur coût historique diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur éventuelles.

Les systèmes d'information de gestion (logiciels, sites internet) font l'objet d'un amortissement linéaire sur une période de 3 à 5 ans.

Les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie telles que les droits au bail ne sont pas amorties. Leurs valeurs au bilan font l'objet d'une revue lors de la surveillance d'événements susceptibles de remettre en cause leur valeur et au minimum une fois par an. Lorsque leur valeur recouvrable s'avère inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est constituée.

2.9 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées selon la méthode du coût historique diminué du cumul des amortissements (à l'exception des terrains) et du cumul des pertes de valeur en application de la norme IAS16.

Le coût d'une immobilisation corporelle est comptabilisé en tant qu'actif s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet élément iront à l'entité et que le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Compte tenu de la spécificité de l'entreprise, une immobilisation ancienne et totalement amortie, constituée principalement par des équipements nécessaires à la production, peut être maintenue à l'actif de l'entreprise lorsqu'elle peut être éventuellement et très ponctuellement utilisée pour le processus de fabrication d'une pièce d'un réassort d'un modèle ancien.

L'amortissement est comptabilisé en charges selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée des immobilisations corporelles.

Lorsque les immobilisations corporelles ont des composants qui ont des durées d'utilité différentes, ces composants sont comptabilisés séparément et amortis selon leur propre durée d'utilité.

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire en fonction des durées d'utilisation ci-après :

- Constructions : de 10 à 40 ans
- Matériels industriels : de 3 à 10 ans
- Agencement et divers : de 5 à 10 ans

2.10 Contrats de location financement

Les contrats de crédit-bail et assimilés présentant les critères de location-financement sont activés selon les principes de la norme IAS 17 « Contrats de location » et IFRIC 4 « Déterminer si un accord contient un contrat de location », dès lors que ces contrats transfèrent au locataire l'essentiel des risques et avantages inhérents à la propriété du bien loué. Les immobilisations financées par des contrats de location financement figurent à l'actif et sont amorties en accord avec les principes du Groupe. Elles sont évaluées au plus bas de leur juste valeur ou de la valeur actualisée des paiements minimums à l'origine du contrat, diminuée du cumul d'amortissements et des pertes de valeur. Les taux retenus pour le plan d'amortissement de l'emprunt sont les taux contractuels.

Les paiements minimaux au titre d'un contrat de location-financement sont ventilés entre charge financière et amortissement de la dette. La charge financière est affectée à chaque période couverte par le contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant à appliquer au solde de la dette restant dû. Les paiements conditionnels sont comptabilisés en modifiant les paiements minimaux sur la durée restant à courir du contrat lorsque l'ajustement du montant du loyer est confirmé.

Les autres contrats (y compris de sous-location) constituent des locations simples et sont comptabilisés comme des locations. Les paiements au titre de contrats de location simple sont comptabilisés en charges sur une base linéaire sur la durée du contrat de location. Les avantages reçus font partie intégrante du total net des charges locatives et sont comptabilisés en moins des charges sur la durée du contrat de location.

2.11 Dépréciation des éléments d'actifs

Les immobilisations corporelles font l'objet d'un test de dépréciation dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié, comme par exemple l'arrêt définitif d'un four, une fermeture de boutiques ou une révision à la baisse significative des perspectives de marché. Lorsque la valeur recouvrable de l'actif est inférieure à sa valeur nette comptable, une dépréciation de l'actif est comptabilisée. Dans le cas où la valeur recouvrable d'un actif isolé ne peut être déterminée précisément, le Groupe détermine la valeur recouvrable pour l'ensemble des actifs.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie.

- **Unité génératrice de trésorerie :**

Le Groupe disposant d'un secteur d'activité unique, à savoir les objets en cristal à destination des Arts de la table, des bijoux et de la décoration, aucune segmentation interne de ces activités n'existe. De ce fait, le niveau pertinent de définition des unités génératrice de trésorerie (UGT) est la zone géographique. Cette distinction est fondée sur les systèmes internes d'organisation et la structure de gestion du Groupe. Chaque zone géographique est une composante distincte du Groupe qui est engagée dans la fourniture de produits ou de services dans un environnement économique particulier et qui est exposée à des risques et une rentabilité différents de ceux des autres secteurs.

- **Valeur recouvrable :**

En cas de survenance de facteurs défavorables significatifs (litiges contractuels, dégradation de l'environnement économique d'un secteur d'activité ou d'un pays), le

Groupe réexamine la valeur recouvrable des actifs et peut être amené à déprécier certains d'entre eux.

La valeur recouvrable des actifs est appréciée en fonction de leur juste valeur. La juste valeur des immobilisations incorporelles relatives aux droits au bail est appréciée en fonction de leur valeur de marché, et la juste valeur des actifs corporels est appréciée notamment en fonction des multiples du secteur d'activité du luxe appliqués aux agrégats financiers de l'entreprise, de la méthode du cours de bourse, ou de multiples retenus lors de transactions récentes du secteur du luxe ou au montant qui pourrait être obtenu de la cession de l'actif ou du groupe d'actifs.

2.12 Actifs et passifs financiers

Un actif financier est examiné à chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe une indication objective de perte de valeur. Le Groupe considère qu'un actif financier est déprécié s'il existe des indications objectives qu'un ou plusieurs événements ont eu un impact négatif sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif.

La perte de valeur d'un actif financier évalué au coût amorti correspond à la différence entre sa valeur comptable et la valeur des flux de trésorerie futurs estimés, actualisés. La perte de valeur d'un actif financier disponible à la vente est calculée par référence à sa juste valeur.

Un test de dépréciation est réalisé, sur une base individuelle, pour chaque actif financier significatif. Les autres actifs sont testés par groupes ayant des caractéristiques de risques de crédit similaires.

Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés et évalués conformément aux dispositions des normes IAS 39 et IAS 32. Les méthodes de comptabilisation et d'évaluation utilisées sont les suivantes :

- Créances clients, dettes fournisseurs et autres dettes courantes

Les créances et dettes commerciales sont enregistrées initialement à la juste valeur (le cas échéant majorée ou minorée des coûts de transaction) et ultérieurement au coût amorti. La juste valeur des créances clients et des dettes fournisseurs est assimilée à la valeur nominale compte tenu des échéances de paiement généralement inférieures à 3 mois. Les créances clients peuvent, le cas échéant, faire l'objet d'une dépréciation. Si un événement conduisant à une perte est avéré et intervient en cours d'exercice après l'enregistrement initial de la créance, la dépréciation sera déterminée en comparant les flux futurs de trésorerie actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine, à la valeur inscrite au bilan.

- Prêts, créances et autres instruments financiers non dérivés

Cette catégorie comprend principalement des dépôts de garantie, des autres prêts et d'autres créances. Pour les dépôts de garantie et prêts divers, la valeur comptable représente une estimation raisonnable de la juste valeur. Ces dépôts de garantie et prêts divers sont comptabilisés selon la méthode du coût amorti. Ils sont dépréciés s'il est probable qu'il ne sera pas possible de recouvrer la totalité des montants (en principal et en intérêts) dû selon les termes contractuels.

La perte de valeur comptabilisée en résultat est égale à la différence entre la valeur nette comptable de l'actif et sa valeur recouvrable. Si la valeur recouvrable de l'actif augmente ensuite du fait d'un événement survenant après la comptabilisation de la dépréciation, celle-ci est reprise, mais la reprise ne peut porter la valeur comptable de

l'actif à un montant supérieur au coût d'origine amorti qui aurait été obtenu s'il n'avait pas été déprécié.

- **Trésorerie et équivalents de trésorerie**

Ce poste comprend les fonds en caisse et les comptes courants bancaires ne faisant l'objet d'aucune restriction. Il inclut également des actifs financiers de gestion de trésorerie à court terme (moins de trois mois), aisément convertibles en un montant connu de liquidités, et non soumis à des risques significatifs de variation de valeur. Etant mobilisables ou cessibles à tout moment, ils sont valorisés à leur juste valeur, les variations de valeur étant comptabilisées en résultat.

- **Emprunts et dettes financières**

Les dettes financières sont essentiellement constituées d'emprunts bancaires, de découverts bancaires et le cas échéant des emprunts sur location-financement.

Les emprunts et dettes financières sont comptabilisés initialement à la juste valeur, diminuée le cas échéant des frais d'émission d'emprunts, puis au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est déterminé par transaction et correspond au taux qui permet d'obtenir la valeur nette comptable d'un passif financier, en actualisant ces flux futurs estimés jusqu'à l'échéance au taux du marché. Ce calcul inclut les coûts d'émission des emprunts.

Pour les emprunts à taux fixe, deux méthodes sont utilisées :

- Les risques des emprunts à taux fixe qualifiés d'éléments couverts dans le cadre de relations de couverture de juste valeur font l'objet d'une comptabilisation à la valeur de marché. Celle-ci est déterminée à partir des flux futurs de trésorerie actualisés.

- Les autres emprunts à taux fixe sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du Taux d'Intérêt Effectif.

Les dettes de location-financement sont comptabilisées au coût amorti. Leur valeur de marché est déterminée à partir de l'actualisation des flux de trésorerie futurs.

- **Actifs financiers disponibles à la vente**

Les variations de juste valeur sont comptabilisées en autres éléments du résultat global au poste « réserve d'actifs disponibles à la vente », jusqu'à leur cession où elles sont transférées en résultat, sauf en cas de baisse significative ou durable. Dans ce dernier cas, une dépréciation est comptabilisée en résultat. Cette dépréciation ne peut ensuite être reprise qu'en cas de cession des titres.

La juste valeur correspond, pour les titres de capitaux propres cotés, au dernier cours de Bourse. Pour les titres non cotés, elle est déterminée en fonction de la quote-part du Groupe dans l'actif net (éventuellement corrigé) de la société, de sa valeur de rendement, des perspectives de rentabilité ou à valeur d'expert.

Si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres de capitaux propres sont comptabilisés à leur coût d'achat. En cas d'indication objective de dépréciation une perte de valeur irréversible est constatée en résultat.

- **Actifs détenus en vue de la vente et activités cédées ou en cours de cession**

Conformément à la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées », un actif non courant, ou un groupe d'actifs et de passifs, est détenu en vue de la vente quand sa valeur comptable sera recouvrée principalement

par le biais d'une vente et non d'une utilisation continue. Pour que tel soit le cas, l'actif doit être disponible en vue de sa vente immédiate et sa vente doit être hautement probable. Les actifs et passifs concernés sont reclassés en actifs détenus en vue de la vente et en passifs liés à des actifs détenus en vue de la vente sans possibilité de compensation. Les actifs ainsi reclassés sont comptabilisés à la valeur la plus faible entre la juste valeur nette des frais de cession et leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur et ne sont plus amorties.

Une activité est considérée comme cédée ou en cours de cession quand elle représente une activité distincte et significative pour le Groupe, et que les critères de classification comme actif détenu en vue de la vente ont été satisfaits ou lorsque le Groupe a cédé l'activité. Les activités cédées ou en cours de cession sont présentées sur une seule ligne du compte de résultat des périodes publiées comprenant le résultat net après impôt des activités cédées ou en cours de cession jusqu'à la date de cession et le profit ou la perte après impôt résultant de la cession ou de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs et passifs constituant les activités cédées ou en cours de cession. De même, les flux de trésorerie générés par les activités cédées ou en cours de cession sont présentés sur une ligne distincte du tableau des flux de trésorerie consolidés des périodes présentées.

- Instruments dérivés

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés fermes ou optionnels destinés à couvrir les expositions du Groupe aux risques de marché (taux, change et actions).

Les instruments dérivés sont évalués et comptabilisés à la juste valeur. Les variations de juste valeur des instruments dérivés qui ne sont pas désignés comme des instruments de couverture sont enregistrées en résultat financier.

La comptabilité de couverture est applicable si et seulement si les conditions suivantes sont réunies :

- La relation de couverture, l'élément couvert et l'instrument de couverture sont éligibles à la comptabilité de couverture ;
- La relation de couverture est clairement définie et documentée à la date de sa mise en place ;
- L'efficacité de la relation de couverture est démontrée dès son origine et tant qu'elle perdure.

Les instruments dérivés désignés comme des instruments de couverture sont classés par catégorie de couverture en fonction de la nature des risques couverts :

- la couverture de flux de trésorerie permet de couvrir le risque de variation de flux de trésorerie attaché à des actifs ou des passifs comptabilisés ou à une transaction prévue hautement probable qui affecterait le compte de résultat consolidé ;
- la couverture de juste valeur permet de couvrir le risque de variation de la juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non encore comptabilisé et qui affecterait le résultat net consolidé ;
- la couverture d'investissement net permet notamment de couvrir le risque de change des activités à l'étranger.

Seuls les deux premiers modèles sont utilisés à ce jour par le Groupe. La plupart des dérivés utilisés par le Groupe sont éligibles à la comptabilité de couverture.

Couvertures de flux de trésorerie

Pour les instruments dérivés documentés comme des couvertures de flux futurs de trésorerie hautement probables, les variations de valeur du dérivé sont portées en autres éléments du résultat global (réserve de cash flow hedge) à hauteur de la partie efficace de la couverture ; les variations de valeur de la partie estimée inefficace sont comptabilisées, quant à elles, en résultat financier. La valeur temps des options et le report déport des ventes à terme sont exclus de la relation de couverture et impactent donc le compte de résultat.

Lorsque l'instrument de couverture ne satisfait plus aux critères d'une comptabilité de couverture, arrive à maturité, est vendu, résilié ou exercé, le Groupe cesse de pratiquer la comptabilité de couverture à titre prospectif. Le profit ou la perte cumulé à cette date est maintenu en capitaux propres jusqu'à la réalisation de la transaction prévue. Lorsque l'élément couvert est un actif non-financier, le profit ou la perte cumulée associé est sorti des capitaux propres et inclus dans le coût initial de l'actif lorsqu'il est comptabilisé. Dans les autres cas, les profits et pertes associés qui ont été comptabilisés directement en autres éléments du résultat global sont reclassés en résultat de la période au cours de laquelle l'élément couvert affecte le résultat.

Couvertures de juste valeur

Pour les instruments dérivés documentés comme des couvertures d'éléments actifs ou passifs enregistrés au bilan (couverture de juste valeur), la comptabilité de couverture permet une compensation au sein de la même rubrique du compte de résultat de la variation de juste valeur du dérivé ; la variation de juste valeur de l'élément couvert (au titre du risque couvert). La neutralisation en compte de résultat est parfaite si la couverture est totalement efficace.

Les instruments dérivés dont la maturité est supérieure à un an sont présentés au bilan en actifs ou passifs non courants. Les autres instruments financiers sont classés en actifs ou passifs courants.

- Capital

Actions ordinaires

Les actions ordinaires sont classées en tant qu'instruments de capitaux propres. Les coûts accessoires directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires sont comptabilisés en déduction des capitaux propres.

2.13 Stocks et en-cours

- Valeur brute

- Les stocks de matières premières, de produits intermédiaires et d'emballages sont évalués au dernier prix d'achat, évaluation proche d'un calcul FIFO (« Premier entré premier sorti ») dans un contexte de rotation rapide de stocks.

Le coût d'acquisition incorpore les frais de manutention et de stockage en entrepôt directement imputables à l'acquisition des produits ainsi que les frais de transport jusqu'à l'entrée des produits dans les magasins.

- Les stocks de produits finis sont évalués au coût de production. Ce dernier inclut outre la consommation de matières premières, produits intermédiaires et d'emballages, les coûts engagés dans le cycle de production dont les principaux sont les suivants : frais de personnel, sous-traitance, amortissements et, le cas échéant, compte tenu de la spécificité de nos produits les droits d'auteur revenant aux designers/créateurs ayant contribué à la création, entretien, outillage et fournitures et autres achats.

Les coûts de sous activité conjoncturelle sont exclus du coût de production.

- Les en cours de production sont, comme les produits finis, évalués au coût de production déterminé en fonction de leur état d'avancement à la clôture de l'exercice.

- Provisions pour dépréciation

Des dépréciations de stocks sont constituées pour ramener la valeur d'inventaire à leur valeur probable de réalisation si cette dernière est inférieure. La valeur probable de réalisation s'apprécie en fonction de la probabilité d'écoulement du stock et du prix de vente. Lorsque des produits sont arrêtés au niveau de la commercialisation, des provisions sont le cas échéant comptabilisées selon la probabilité d'écoulement des stocks résiduels.

2.14 Impôts

Le Groupe applique les dispositions de la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat ».

La charge (le produit) d'impôt est égale (égal) au montant total de l'impôt exigible et de l'impôt différé.

L'impôt exigible est le montant des impôts sur le bénéfice payables (récupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice.

Les impôts différés sont calculés sur la base dont le Groupe s'attend à recouvrer ou régler ses actifs et passifs appliquant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi-adoptés à la date de clôture.

Les différences temporelles sont les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale. L'impôt différé constaté est déterminé selon l'approche bilantielle de la méthode du report variable.

Les impôts différés actifs sont enregistrés sur toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable que de futurs bénéfices imposables seront disponibles et que les déficits reportables et les amortissements réputés différés seront récupérables sur une durée raisonnable.

Les passifs d'impôt différé sont les montants d'impôts sur le résultat payables au cours d'exercices futurs au titre de différences temporelles imposables.

L'impôt différé qui résulte d'un changement de taux ou de la réglementation fiscale est comptabilisé au compte de résultat sauf dans la mesure où il se rapporte à des éléments précédemment inscrits directement en capitaux propres ou en autres éléments du résultat global.

La loi de finances pour 2010, a supprimé l'assujettissement des entités fiscales françaises à la taxe professionnelle à compter de 2010 et l'a remplacée par deux nouvelles contributions :

- La Cotisation Foncière des Entreprises (C.F.E) assise sur les valeurs locatives foncières est comptabilisée en résultat opérationnel, en « Impôts et taxes ».
- La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (C.V.A.E), assise sur la valeur ajoutée est comptabilisée en « Charges (produits) d'impôts sur le résultat ».

2.15 Provisions

Une provision est un passif dont l'échéance ou le montant est incertain. Un passif est une obligation actuelle de l'entreprise résultant d'événements passés et dont le règlement devrait se traduire pour l'entreprise par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques.

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », une provision est comptabilisée lorsque :

- le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé ;
- il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour régler l'obligation ;
- le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Lorsque l'effet est significatif, les provisions sont actualisées en utilisant un taux d'actualisation reflétant le taux d'intérêt sans risque et les risques spécifiques à l'actif.

2.16 Engagements sociaux

Le Groupe offre à ses employés différents régimes de retraite, indemnités de fin de carrière, régime de retraite complémentaire, et autres avantages à long terme, en fonction des réglementations et usages en vigueur dans les pays d'exercice de l'activité. Les avantages procurés par ces régimes sont de deux types : à cotisations définies et à prestations définies. Pour les régimes à cotisations définies, le Groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement de primes versées à des organismes extérieurs ; la charge qui correspond à ces primes versées est prise en compte dans le résultat de l'exercice. Pour les régimes à prestations définies, le Groupe évalue ses obligations conformément à la norme IAS 19 révisé « Avantages du Personnel ».

Les engagements sont ainsi calculés par un actuair indépendant selon la méthode des unités de crédit projetées, en tenant compte d'hypothèses actuarielles telles que, augmentation des salaires, âge de départ en retraite, mortalité, rotation et taux d'actualisation. Ces hypothèses prennent en considération les conditions particulières notamment macroéconomiques des différents pays dans lesquels le Groupe opère. Afin de déterminer le passif au titre des engagements de retraite et assimilés, il est également tenu compte des actifs des régimes détenus en couverture qui sont évalués à leur valeur de marché.

Le passif comptabilisé au bilan correspond à la valeur actualisée des obligations (Defined Benefit Obligation), sous déduction de la juste valeur des actifs de couverture. Les modifications d'hypothèses actuarielles et effets d'expérience donnent lieu à des écarts actuariels qui sont intégralement constatés en OCI (« Autres éléments du résultat global ») sur l'exercice de leur survenance.

Pour l'ensemble des sociétés en France, les indemnités de départ en retraite sont déterminées selon les dispositions des conventions collectives dont dépendent les salariés, les primes de médailles du travail selon les accords et usages en vigueur au sein des sociétés.

- **Plan d'options et assimilés**

Les plans d'options d'achats ou de souscription d'actions, ainsi que les plans d'attribution d'actions gratuites donnent lieu à l'enregistrement d'une charge correspondant à leur juste valeur sur la période d'acquisition des droits.

Au 31 décembre 2015, aucun plan n'est en vigueur.

2.17 Information sectorielle

En application de la norme IFRS 8 - Segments opérationnels, Baccarat dispose d'un secteur d'activité unique à savoir la fabrication et la commercialisation d'objets majoritairement en cristal essentiellement dans les segments des Arts de la table, des bijoux et de la décoration. De ce fait, le niveau pertinent d'analyse des informations repose sur les opérations par zones géographiques. Cette information est issue des systèmes internes d'organisation et de la structure de gestion du Groupe.

Les résultats, ainsi que les actifs et les passifs sectoriels comprennent les éléments directement affectables à un secteur ou qui peuvent lui être alloués sur une base raisonnable. Les investissements sectoriels comprennent le total des dépenses encourues au cours de la période pour l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles.

2.18 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est constitué par les ventes de produits et des prestations de services ainsi que des redevances de licences de marque. Les ventes de produits sont comptabilisées déduction faite des remises commerciales, des escomptes financiers et des retours et sont enregistrées dans le compte de résultat lorsque les risques et les avantages inhérents à la propriété des biens sont transférés à l'acheteur.

2.19 EBITDA

Le Groupe utilise pour le suivi de sa performance opérationnelle un solde intermédiaire de gestion intitulé EBITDA.

Cet indicateur correspond au résultat opérationnel courant augmenté des dotations aux amortissements (nettes de reprises), et des dotations aux provisions sur engagements au titre des avantages accordés au personnel (nettes de reprises) comptabilisées dans le résultat opérationnel courant. Les dotations nettes de reprises sur provisions courantes et non-courantes ne sont pas retraitées pour le calcul de l'EBITDA.

2.20 Résultat opérationnel

La société a adopté une présentation du compte de résultat faisant ressortir le résultat opérationnel courant tel que défini par la recommandation du CNC n° 2009-R-03.

Les charges et produits opérationnels non courants sont constitués des éléments significatifs qui en raison de leur nature, de leur caractère inhabituel et de leur non récurrence ne pourraient être considérés comme inhérents à l'activité opérationnelle.

2.21 Résultat financier

Les produits financiers comprennent les intérêts sur les placements (y compris sur les actifs financiers disponibles à la vente) et les profits réalisés sur la cession des actifs financiers disponibles à la vente. Les produits provenant des intérêts sont comptabilisés en résultat lorsqu'ils sont acquis en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les charges financières comprennent les intérêts sur les emprunts, l'effet de la désactualisation des dettes vis à vis du personnel, les pertes de valeur comptabilisées au titre des actifs financiers et les pertes sur les instruments de couverture qui sont comptabilisées en résultat.

Tous les coûts relatifs aux emprunts sont comptabilisés en résultat selon la méthode du coût amorti.

Les profits et perte de change sont enregistrés pour leur montant net.

2.22 Résultat par action

Le Groupe présente un résultat par action de base et dilué pour ses actions ordinaires. Le résultat par action de base est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action dilué est déterminé en ajustant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives, qui comprennent les obligations convertibles et les options sur actions attribuées aux membres du personnel.

NOTE 3 - GESTION DU RISQUE FINANCIER

Le Groupe est exposé aux risques suivants liés à l'utilisation d'instruments financiers :

- risque de crédit
- risque de liquidité
- risque de marché

Cette note présente des informations sur l'exposition du Groupe à chacun des risques ci-dessus, ses objectifs, sa politique et ses procédures de mesure et de gestion des risques, ainsi que sa gestion du capital. Il incombe au Conseil d'administration de définir et superviser le cadre de la gestion des risques du Groupe.

La politique de gestion des risques du Groupe a pour objectif d'identifier et d'analyser les risques auxquels le Groupe doit faire face, de définir les limites dans lesquelles les risques doivent se situer et les contrôles à mettre en œuvre, de gérer les risques et de veiller au respect des limites définies. La politique et les systèmes de gestion des risques sont régulièrement revus afin de prendre en compte les évolutions des conditions de marché et des activités du Groupe. Le Groupe, par ses règles et procédures de formation et de gestion, vise à développer un environnement de

contrôle rigoureux et constructif dans lequel tous les membres du personnel ont une bonne compréhension de leurs rôles et de leurs obligations.

3.1 Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Ce risque provient essentiellement des créances clients.

3.1.1 Clients et autres débiteurs

L'exposition du Groupe au risque de crédit est influencée principalement par les caractéristiques individuelles des clients. Le profil statistique de la clientèle, incluant notamment le risque de défaillance par secteur d'activité et pays dans lequel les clients exercent leur activité est sans réelle influence sur le risque de crédit. En revanche, il n'y a pas de concentration du risque de crédit au niveau géographique.

La plus grande majorité des clients sont en relation d'affaires avec le Groupe depuis plus de 4 ans. Le Groupe a subi peu de pertes sur cette période. Pour les besoins du suivi du risque de crédit, les clients sont regroupés en fonction de leurs profils de crédit (personne physique ou morale, grossistes, détaillants ou consommateurs finals, localisation géographique, secteur d'activité, profil, antériorité, et existence de difficultés financières antérieures). Les créances clients et autres débiteurs sont principalement liés à des clients grossistes. Les clients qui sont identifiés comme étant à « risque élevé » sont inscrits sur une liste répertoriant les clients soumis à des mesures restrictives, et pour lesquels les ventes futures doivent être réglées par avance avec l'accord du Comité de Direction.

Les ventes de biens sont assorties de clauses de réserve de propriété, afin qu'en cas d'impayé le Groupe dispose d'une sûreté. S'agissant des créances clients et autres débiteurs, le Groupe ne demande pas de garantie spécifique.

Le Groupe détermine un niveau de dépréciation (cf. note 6.7 - clients) qui représente son estimation des pertes probables relatives aux créances clients et autres débiteurs. Les deux principales composantes de cette dépréciation correspondent d'une part à des pertes spécifiques liées à des risques significatifs individualisés, d'autre part à des pertes globales déterminées par groupes d'actifs similaires, correspondant à des pertes encourues mais non encore identifiées. Le montant de la perte globale repose sur des données historiques de statistiques de paiement.

3.1.2 Garanties

La politique du Groupe consiste à accorder des garanties financières à des tiers pour le compte des filiales contrôlées. Au 31 décembre 2015, les garanties financières accordées figurent dans la note 7 « Engagements hors bilan ».

3.2 Risque de liquidité

L'approche du Groupe pour gérer le risque de liquidité est de s'assurer qu'il disposera de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs, à échéance, dans des conditions normales.

Dans le cadre du reclassement de la totalité de la participation majoritaire de Groupe du Louvre (66,62%) dans Baccarat SA dans SDL Investments, consécutif à la cession par Starwood Capital Group de Groupe du Louvre au Groupe Jing Jiang, SDL Investments a consenti en date du 20 février 2015, en remplacement des crédits bancaires décrits ci-dessus, un crédit relais intragroupe d'un montant de 22 260 K€ divisé en deux tranches :

- Tranche A remboursable in fine le 22 janvier 2019 de 10 260 K€ destinée à refinancer l'encours du crédit et investissement et le paiement des coûts de réemploi et de rupture au titre des contrats de couverture de taux.
- Tranche B remboursable in fine le 22 janvier 2018 d'un montant de 12 000 K€ destinée à refinancer l'encours de crédit revolving.

Les taux d'intérêt sur les deux tranches est Euribor 3 mois + 3,50% identique au taux d'intérêt prévu par le contrat de crédit.

L'emprunt consenti par SDL investments ne comporte aucun engagement financier de covenant.

Les clauses de remboursement anticipé sont les suivantes :

- Baccarat SA pourra effectuer volontairement et à tout moment des remboursements par tranche de principal de 1 000 K€ ou un multiple de ce montant, sans frais ni pénalité.
- SDL Investments, à compter de la première date d'anniversaire du 20 février, aura la possibilité de demander à tout moment en une ou plusieurs fois le remboursement anticipé de tout ou partie de l'emprunt en fonction des ressources propres ou externes actuelles ou à venir de Baccarat.
- La souscription par Baccarat d'un endettement auprès d'un tiers destiné à financer les investissements, et/ou les besoins de fond de roulement et/ou des besoins à court terme de Baccarat entraînera le remboursement anticipé de l'encours du prêt relais et du prêt accordé par SDL INVESTMENTS I SÀRL de 5 137 K€.

De plus, OSEO Industrie a mis à la disposition de la Société un crédit complémentaire à moyen terme d'un montant de 2 000 K€, d'une durée de 4 ans affecté au financement d'investissements industriels à la Manufacture et ce, moyennant le nantissement des fonds de commerce afférents aux boutiques de Nancy, Strasbourg et Paris (Place des Etats-Unis).

Les informations relatives au risque de liquidité sont présentées dans la note 6.13 Emprunts et dettes financières (répartition par devises et par échéances) et dans la note 7 Engagements hors bilan (échéanciers et covenants bancaires).

3.3 Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que des variations de prix de marché, tels que les cours de change, affectent le résultat du Groupe. La gestion du risque de marché a pour objectif de gérer et contrôler les expositions au risque de marché dans des limites acceptables, tout en optimisant le couple rentabilité / risque.

3.3.1 Risque de change

Le Groupe est exposé au risque de change sur ses ventes, les achats et les emprunts qui sont libellés dans une monnaie autre que les monnaies fonctionnelles respectives des

entités du Groupe, essentiellement l'euro (€). Les monnaies dans lesquelles ces transactions sont essentiellement libellées sont l'euro, le dollar, et le Yen.

A tout moment, le Groupe couvre la majorité de son exposition estimée au risque de change au titre des ventes et achats prévisionnels pour les six prochains mois. Le Groupe couvre également la majorité de toutes ses créances et dettes commerciales libellées en monnaie étrangère. Le Groupe a recours à des contrats de change à terme pour couvrir son risque de change. La plupart de ces contrats à terme ont, à la date de clôture, une échéance inférieure à un an. Si nécessaire, les contrats de change à terme sont renouvelés à leur date d'échéance.

Les investissements du Groupe dans les autres filiales ne sont pas couverts dans la mesure où le Groupe considère que ces positions de change sont à long-terme par nature.

3.3.2 Risque de taux d'intérêt

Le Groupe a adopté une politique qui consiste à s'assurer que la majorité de l'exposition aux variations des taux d'intérêts des emprunts porte sur des taux fixes (cf. note 6.10 - Emprunts et dettes financières).

3.3.3 Gestion du capital

La politique du Groupe consiste à maintenir une base de capital solide, afin de préserver la confiance des investisseurs, des créanciers et du marché et de soutenir le développement futur de l'activité.

Baccarat a procédé le 28 juin 2012 à une augmentation de capital réservée au fonds d'investissement Catterton Partners, qui a investi 27 500 K€ dans la société et détient désormais 22,07% du capital, devenant le deuxième actionnaire de Baccarat derrière SDL Investments I Sarl.

NOTE 4 - INFORMATION SECTORIELLE

Baccarat dispose d'un secteur d'activité unique, à savoir la fabrication et la commercialisation d'objets majoritairement en cristal, essentiellement dans les arts de la table, les bijoux et la décoration. En application de la norme IFRS 8, le niveau pertinent d'analyse des informations repose sur les opérations par zones géographiques.

L'information sectorielle se décompose de la façon suivante :

4.1 Compte de résultat par secteur géographique

- Le compte de résultat sectoriel au 31 décembre 2015 s'analyse ainsi :

(en milliers d'euros)

	Amériques	Asie	Europe	Reste du Monde	TOTAL
Chiffre d'affaires	26 728	63 886	49 924	9 210	149 748
Résultat Sectoriel	860	9 350	16 840	4 800	31 850
Frais Marketing, Communication, Administratif					29 474
Résultat Opérationnel					2 376
Résultat Financier					(383)
Charge d'impôt sur le résultat					(3 043)
Résultat des entreprises intégrées					(1 050)
Q.P. du résultat dans les entreprises mises en équivalence			(23)		(23)
Résultat net					(1 073)
Participations ne donnant pas le contrôle	41				41
Résultat attribuable aux propriétaires de la société					(1 114)

- Le compte de résultat sectoriel au 31 décembre 2014 s'analyse ainsi :

(en milliers d'euros)

	Amériques	Asie	Europe	Reste du Monde	TOTAL
Chiffre d'affaires	27 000	58 395	57 219	8 393	151 007
Résultat Sectoriel	932	10 875	14 631	3 930	30 368
Frais Marketing, Communication, Administratif					34 733
Résultat Opérationnel					(4 365)
Résultat Financier					(195)
Charge d'impôt sur le résultat					(790)
Résultat des entreprises intégrées					(5 350)
Q.P. du résultat dans les entreprises mises en équivalence			4		4
Résultat net					(5 346)
Participations ne donnant pas le contrôle	74		(1)		73
Résultat attribuable aux propriétaires de la société					(5 419)

Le résultat sectoriel correspond au chiffre d'affaires réalisé dans chacune des zones (par destination des ventes) diminué des charges supportées et affectables dans chacune de ces zones. Les charges non affectées aux différentes zones géographiques concernent principalement les dépenses de marketing, de commercialisation, d'administration et les coûts non récurrents.

4.2 Bilan par secteur géographique

- Le bilan sectoriel au 31 décembre 2015 s'analyse ainsi :

(en milliers d'euros)

	Amériques	Asie	Europe	Reste du Monde	TOTAL
Actifs sectoriels	14 827	30 612	9 939	2 604	57 982
Actifs du siège non affectés			87 584		87 584
Actif total consolidé	14 827	30 612	97 523	2 604	145 566
Passifs sectoriels	(12 339)	13 973	(183)		1 451
Passifs du siège non affectés			144 115		144 115
Passif total consolidé	(12 339)	13 973	143 932		145 566

- Le bilan sectoriel retraité au 31 décembre 2014 s'analyse ainsi :

(en milliers d'euros)

	Amériques	Asie	Europe	Reste du Monde	TOTAL
Actifs sectoriels	16 451	28 060	12 257	2 138	58 906
Participation dans des entreprises associées mises en équivalence			13		13
Actifs du siège non affectés			87 408		87 408
Actif total consolidé	16 451	28 060	99 678	2 138	146 327
Passifs sectoriels	(12 212)	15 230	(1 301)		1 717
Passifs du siège non affectés			144 610		144 610
Passif total consolidé	(12 212)	15 230	143 309		146 327

La présentation du bilan publié au 31 décembre 2014 a été retraitée en application de la norme IAS8 « Méthodes comptables, changements d'estimation et erreurs » pour tenir compte d'une correction d'erreur sur les engagements de retraite (cf. note 2.3).

Les actifs du siège non affectés concernent principalement les immobilisations de la Manufacture, les stocks, les actifs d'impôts, les autres créances et la trésorerie. Les passifs du siège non affectés reflètent les capitaux propres de Baccarat SA, les engagements sociaux, les dettes financières, les passifs d'impôts, les dettes fournisseurs ainsi que les réserves consolidées.

- Le bilan sectoriel publié au 31 décembre 2014 se présente ainsi :

(en milliers d'euros)

	Amériques	Asie	Europe	Reste du Monde	TOTAL
Actifs sectoriels	16 437	27 616	12 257	2 138	58 448
Participation dans des entreprises associées mises en équivalence			13		13
Actifs du siège non affectés			87 408		87 408
Actif total consolidé	16 437	27 616	99 678	2 138	145 869
Passifs sectoriels	(12 226)	14 786	(1 301)		1 259
Passifs du siège non affectés			144 610		144 610
Passif total consolidé	(12 226)	14 786	143 309		145 869

4.3 Investissements et dotations aux amortissements par secteur géographique

- Au 31 décembre 2015, les investissements et dotations aux amortissements sectoriels s'analysent ainsi :

(en milliers d'euros)

	Amériques	Asie	Europe	Reste du Monde	TOTAL
Investissements sectoriels	48	703	1 230		1 981
Investissements du siège non affectés			3 633		3 633
Investissements	48	703	4 863		5 614
Dotations aux amort. sectoriels	1 471	1 268	520		3 259
Dotations aux amort. du siège non affectées			3 752		3 752
Dotations aux amortissements	1 471	1 268	4 272		7 011

- Au 31 décembre 2014, les investissements et dotations aux amortissements sectoriels s'analysent ainsi :

(en milliers d'euros)

	Amériques	Asie	Europe	Reste du Monde	TOTAL
Investissements sectoriels	68	518	271		857
Investissements du siège non affectés			2 993		2 993
Investissements	68	518	3 264		3 850
Dotations aux amort. sectoriels	1 245	1 372	600		3 217
Dotations aux amort. du siège non affectées			4 808		4 808
Dotations aux amortissements	1 245	1 372	5 408		8 025

NOTE 5 - COMMENTAIRES SUR COMPTE DE RESULTAT

5.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé de l'année 2015 du Groupe s'établit à 149 748 K€ comparé à 151 007 K€ au 31 décembre 2014, soit une baisse de 0,8% à taux de change réel et une baisse de 7,9% à taux de change constant.

Hors impact des mesures anti-ostentatoires en Chine sur l'activité flaconnage en Europe, le chiffre d'affaires est en hausse de +2,8% à taux de change réel mais en baisse de 5,3% à change constant.

Le chiffre d'affaires inclut les revenus des licences à hauteur de 1 832 K€ en 2015 dont 1 472 K€ sur l'hôtel de New-York (1 527 K€ en 2014 dont 1 162 K€ de revenus de licence sur l'hôtel de New-York).

5.2 Charges de personnel

Les charges de personnel sont composées de :

	(en milliers d'euros)	
	31/12/2015	31/12/2014
Rémunérations	(44 828)	(45 693)
Charges sociales	(16 498)	(17 208)
Provisions sur les engagements de retraite	(62)	500
TOTAL	(61 388)	(62 401)

Le CICE est comptabilisé en diminution des charges de personnel pour 911 K€ au 31 décembre 2015 (1 039 K€ en 2014).

Les effectifs de clôture du Groupe se répartissent ainsi :

	31/12/2015	31/12/2014
Ouvriers	315	334
Employés, techniciens & agents de maîtrise	559	576
Cadres	152	160
TOTAL	1 026	1 070

Les effectifs moyens équivalent temps plein par zone géographique se décomposent ainsi :

(moyenne équivalent temps plein de la période)

	31/12/2015	31/12/2014
Europe	678,4	778,8
Amérique	69,0	69,3
Japon	208,7	193,9
Asie	70,0	73,2
TOTAL	1 026,1	1 115,2

5.3 Charges externes

(en milliers d'euros)

	31/12/2015	31/12/2014
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	(19 956)	(23 242)
Locations et charges locatives	(14 266)	(13 262)
Sous-traitance générale	(2 045)	(1 816)
Publicités, publications et relations publiques	(6 084)	(7 849)
Transports	(2 893)	(3 150)
Personnel extérieur à l'entreprise	(5 058)	(5 066)
Entretiens et réparations	(2 917)	(2 440)
Déplacements, missions et réceptions	(1 505)	(1 833)
Assurances	(813)	(689)
Divers	(2 396)	(2 997)
TOTAL	(57 933)	(62 344)

Les charges externes ont diminué de 4 411 K€ sur l'exercice soit -7,0%.

5.4 Dotations aux provisions nettes de reprises

(en milliers d'euros)

	31/12/2015	31/12/2014
Dotations aux provisions sur actifs circulants	(951)	(3 171)
Dotations aux provisions pour risques et charges	(573)	(597)
Dotations aux provisions	(1 524)	(3 768)
Reprises de provisions sur actifs circulants	842	193
Reprises de provisions pour risques et charges	419	1 594
Reprises aux provisions	1 261	1 787
Dotations nettes aux provisions	(263)	(1 981)

5.5 Autres produits et charges d'exploitation courants

	(en milliers d'euros)	
	31/12/2015	31/12/2014
Résultat de change	(1 026)	1 481
Autres charges d'exploitation	(244)	(330)
Autres produits d'exploitation	68	1 728
Total autres produits et charges d'exploitation	(1 202)	2 879

Le résultat de change reflète les variations des devises étrangères et couvertures y afférent sur les transactions commerciales.

La variation de ce résultat entre 2015 et 2014 (-2 527 K€) résulte essentiellement de la dégradation du résultat de change de Baccarat SA : les couvertures de change initiées en 2014 se sont dénouées en 2015 et la parité EUR/USD a baissé en 2015.

5.6 EBITDA

Le Groupe utilise pour le suivi de sa performance opérationnelle l'EBITDA.

Il se calcule ainsi :

	(En milliers d'euros)	
	31/12/2015	31/12/2014
Résultat opérationnel courant	3 265	(2 208)
(+) Dotations aux amortissements nettes de reprises	7 011	8 025
(+) Dotations aux provisions sur engagements de retraite	62	(500)
EBITDA	10 338	5 317

5.7 Autres produits et charges opérationnels non courants

	(en milliers d'euros)	
	31/12/2015	31/12/2014
Indemnité de rupture du bail du Magasin La Madeleine - Paris	4 000	-
Cession du droit au bail Rue de la Paix	-	2 825
Coûts des restructurations	-	(2 453)
Sortie du droit au bail La Madeleine	(967)	-
Coûts nets liés aux conséquences du plan à l'amiante	(1 911)	(1 140)
Résultat sur déconsolidation / sortie de filiales	-	(326)
Cession / mise au rebut des actifs corporels et incorporels	(629)	(610)
Dépréciation d'actifs	(444)	(401)
Loyers des boutiques non encore ouvertes	(711)	-
Autres	(227)	(52)
TOTAL	(889)	(2 157)

Les autres produits et charges opérationnels non courants incluent l'indemnité de 4 000 K€ reçue par les établissements Damon Delente à la suite du non-renouvellement du bail commercial de la boutique située à Paris Place de la Madeleine (cf. note 1.4)

5.8 Résultat Financier

	(en milliers d'euros)	
	31/12/2015	31/12/2014
Produits de trésorerie et équivalent de trésorerie	128	173
Coûts de l'endettement financier brut	(1 218)	(1 968)
Coût de l'endettement financier net	(1 090)	(1 795)
Pertes et gains de change	738	2 264
Part inefficace de la variation de juste valeur sur instruments financiers	(40)	(350)
Autres	9	(314)
Total autres résultats financiers	707	1 600
RESULTAT FINANCIER	(383)	(195)

En 2015, le coût financier de l'endettement brut s'est amélioré de 750 K€. En effet, en 2014, le coût de l'endettement financier brut intégrait les conséquences du remboursement anticipé de la dette souscrite auprès du pool bancaire le 22 janvier 2013 (annulation de la prise en compte des frais d'émission d'emprunt dans le calcul du Taux d'Intérêt Effectif pour 770 K€).

Les pertes et gains de change reflètent essentiellement les écarts de conversion sur comptes courants à court terme en devises étrangères (\$) chez Baccarat SA et résultent essentiellement des fluctuations du dollar entre le 31 décembre 2014 (EUR/USD : 1,2) et le 31 décembre 2015 (EUR/USD : 1,09).

Les autres charges financières au 31 décembre 2014 incluent la provision de résiliation du contrat de couverture de taux souscrit lors du financement avec le pool bancaire en janvier 2013, qui a pris fin par anticipation le 20 février 2015 (cf. Faits marquants) pour 267 K€.

Dans le cadre de son activité, la société Baccarat est exposée au risque de change principalement sur les exportations à destination des Etats-Unis et du Japon. Baccarat couvre partiellement un an à l'avance les volumes de transaction déterminés sur la base des budgets.

Ces couvertures sont complétées au fur et à mesure des facturations de manière à couvrir systématiquement à 100% les créances clients.

L'impact de la variation de la juste valeur des instruments dérivés sur le résultat et les capitaux propres consolidés du groupe Baccarat est le suivant:

(en milliers d'euros)

Juste valeur des instruments dérivés (en milliers d'euros)	31/12/2015			31/12/2014		
	TOTAL	Résultat	Autres éléments	TOTAL	Résultat	Autres éléments
Fair Value Hedge						
USD	(25)	(25)		(175)	(175)	
JPY	(47)	(47)		96	96	
TOTAL 1	(72)	(72)		(79)	(79)	
Cash Flow Hedge						
Variation valeur intrinsèque						
USD	(3)		(3)	(257)		(257)
JPY	(90)		(90)	260		260
Valeur temps et couverture inefficace						
USD	(14)	(14)		(2)	(2)	
JPY	(29)	(29)		6	6	
TOTAL 2	(136)	(43)	(93)	7	4	3
TOTAL 1 + 2	(208)	(115)	(93)	(72)	(75)	3
Juste valeur au 31/12/N-1	(72)	(75)	3	979	275	704
Variation de la juste valeur	(136)	(40)	(96)	(1 051)	(350)	(701)

5.9 Impôts sur le résultat

5.9.1 Analyse de la charge d'impôt

La charge d'impôt du groupe se décompose ainsi :

(en milliers d'euros)

	31/12/2015	31/12/2014
Impôt exigible	(252)	(305)
Cotisation sur la valeur ajoutée CVAE	(815)	(844)
Impôts différés	(1 976)	359
TOTAL	(3 043)	(790)

La charge d'impôts différés s'explique principalement par l'annulation des impôts différés actifs de Baccarat SA à l'exception de ceux relatifs aux engagements de retraite.

5.9.2 Rationalisation de la charge d'impôt

L'écart entre la charge d'impôt théorique et la charge d'impôt réelle s'analyse comme suit :

(en milliers d'Euros)

	31/12/2015	31/12/2014
Résultat net de l'ensemble consolidé	(1 073)	(5 346)
Charge d'impôt réelle	(3 043)	(55)
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	(23)	4
Résultat consolidé avant impôt	1 993	(5 397)
Taux d'impôt France	34,43%	34,43%
Produit (Charge) d'impôt théorique	(686)	1 858
Taux d'impôt effectif	-152,68%	1,02%
Différences permanentes et non reconnaissance des impôts différés sur déficits fiscaux et différences temporelles (1)	(1 342)	(1 296)
Différence de taux	(269)	337
Autres éléments d'impôt (2)	(746)	(844)
Produit (Charge) d'impôt réelle	(3 043)	55

- (1) comprend 1 615 K€ de différences permanentes et (2 957) K€ de non reconnaissance des impôts différés
(2) comprend la CVAE pour (815) K€

5.10 Résultat par action

Le capital social est de 830 713 actions entièrement libérées.

Résultat de base et résultat dilué par action

Le résultat de base par action au 31 décembre 2015 a été calculé à partir d'un résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et s'élève à (1,29) €. Il était de (6,44) € au 31 décembre 2014.

Il n'existe pas d'instruments dilutifs sur le capital au 31 décembre 2015 (ni au 31 décembre 2014).

	31/12/2015	31/12/2014
Résultat net (en milliers d'euros)	(1 073)	(5 346)
Actions en circulation (y/c actions gratuites)	830 713	830 713
Résultat de base par action en euros	(1,29)	(6,44)

NOTE 6 - COMMENTAIRES SUR L'ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE

6.1 Immobilisations incorporelles

- Les immobilisations incorporelles au 31 décembre 2015 se présentent comme suit :

(en milliers d'euros)

	Droits au bail	Logiciels et autres	Total immob. Incorp.
Valeur brute au 1er janvier 2015	3 109	11 158	14 267
Acquisitions	-	588	588
Cessions/sorties	(967) ⁽¹⁾	(566) ⁽²⁾	(1 534)
Reclassements et autres variations	(315)	(45)	(360)
Change	42	81	123
Valeur brute au 31 décembre 2015	1 869	11 216	13 084
Amortissements au 1er janvier 2015	(507)	(9 986)	(10 493)
Dotations aux amortissements	(912)	(976)	(1 888)
Sorties	920	566 ⁽²⁾	1 486
Reclassements et autres variations	315	239	554
Change	(43)	(76)	(119)
Amortissements au 31 décembre 2015	(227)	(10 233)	(10 460)
Valeur nette au 1er janvier 2015	2 602	1 172	3 774
Valeur nette au 31 décembre 2015	1 642	983	2 624

(1) sortie du droit au bail de La Madeleine

(2) dont mise au rebut des logiciels

- Les immobilisations incorporelles au 31 décembre 2014 se présentent ainsi :

(en milliers d'euros)

	Droits au bail	Logiciels et autres	Total immob. Incorp.
Valeur brute au 1er janvier 2014	3 100	11 356	14 456
Acquisitions		217	217
Cessions/sorties	(25)	(569)	(594)
Reclassements et autres variations		109	109
Change	34	45	79
Valeur brute au 31 décembre 2014	3 109	11 158	14 267
Amortissements au 1er janvier 2014	(465)	(7 991)	(8 456)
Dotations aux amortissements	(8)	(2 202)	(2 210)
Sorties		253	253
Change	(34)	(46)	(80)
Amortissements au 31 décembre 2014	(507)	(9 986)	(10 493)
Valeur nette au 1er janvier 2014	2 635	3 365	6 000
Valeur nette au 31 décembre 2014	2 602	1 172	3 774

6.2 Immobilisations corporelles

- Les immobilisations corporelles au 31 décembre 2015 se présentent ainsi :

(en milliers d'euros)

	Terrains	Constr. et agencements	Install. Techn. et outillages	Agenc. boutiques et autres	Immob. Corp. en-cours	Total immob. Corp.
Valeur brute au 1er janvier 2015	394	13 348	66 625	27 711	8 538	116 616
Acquisitions	-	292	3 260	1 240	446	5 237
Cessions/sorties	-	-	(2 278)	(5 682) ⁽¹⁾	(352)	(8 312)
Reclassements et autres variations	-	14	6 612 ⁽²⁾	(7)	(6 819) ⁽²⁾	(201)
Change	-	-	1 435	1 784	1	3 220
Valeur brute au 31 décembre 2015	394	13 653	75 653	25 047	1 813	116 561
Amortissements au 1er janvier 2015		(8 710)	(49 359)	(20 980)	-	(79 049)
Dotations aux amortissements		(404)	(3 447)	(2 191)	-	(6 042)
Reprises		-	68	107	-	175
Sorties		-	1 927	5 539 ⁽¹⁾	-	7 466
Change		-	(1 242)	(1 270)	-	(2 512)
Amortissements au 31 décembre		(9 114)	(52 053)	(18 795)	-	(79 962)
Valeur nette au 1er janvier 2015	394	4 638	17 266	6 731	8 538	37 567
Valeur nette au 31 décembre 2015	394	4 539	23 601	6 252	1 813	36 599

(1) sortie d'immobilisation suite à la fermeture de la boutique de la Madeleine et sortie d'actifs complètement amortis chez Baccarat Inc

(2) reclassement des immobilisations en cours vers les installations techniques et outillages sur le Four A pour 6 555 K€

Le four A a été mis en service en septembre 2015. L'extinction provisoire du four B est prévue au cours du premier semestre 2016.

En conséquence, les valeurs nettes comptables des immobilisations relatives au four B (essentiellement les agencements de la structure du four) représentant un montant de 1 028 K€ ne sont pas amorties au 31 décembre 2015 en prévision du ré-allumage prévu.

- Les immobilisations corporelles au 31 décembre 2014 se présentent ainsi :

(en milliers d'euros)

	Terrains	Constr.	Install. Techn. et outillages	Agenc. boutiques et autres	Immob. Corp. en-cours	Total immob. Corp.
Valeur brute au 1er janvier 2014	394	13 228 ⁽¹⁾	65 850 ⁽¹⁾	26 970	8 081	114 523
Acquisitions		69	2 867	183	933	4 052
Cessions/sorties			(2 567)	(743)		(3 310)
Reclassements et autres variations		51	161	(302)	(476)	(566)
Change			314	1 603		1 917
Valeur brute au 31 décembre 2014	394	13 348	66 625	27 711	8 538	116 616
Amortissements au 1er janvier 2014		(8 301)	(48 021)	(18 738)		(75 060)
Dotations aux amortissements		(409)	(3 633)	(2 174)	-	(6 216)
Sorties		-	2 361	680	-	3 041
Reclassements et autres variations		-	118	273	-	391
Change		-	(184)	(1 021)	-	(1 205)
Amortissements au 31 décembre 2014		(8 710)	(49 359)	(20 980)	-	(79 049)
Valeur nette au 1er janvier 2014	394	4 927	17 829	8 232	8 081	39 463
Valeur nette au 31 décembre 2014	394	4 638	17 266	6 731	8 538	37 567

- (1) reclassement des agencements sur construction pour 9 200 K€ du poste Installation Technique et outillages vers le poste Construction

6.3 Participations dans les entreprises mises en équivalence

La variation des participations dans les entreprises mises en équivalence se décompose ainsi :

(en milliers d'euros)

	31/12/2015	31/12/2014
Au 1er janvier	13	9
Dépréciation	-	-
Incidence des variations de périmètre	-	-
Part dans le résultat des entreprises associés	(23)	4
Reclassements	10	-
Change	-	-
Au 31 décembre	-	13

Ces participations concernent des titres de la société SVD Bonhomme détenue par le Groupe Baccarat à hauteur de 40%.

La quote-part de résultat négative de la société SVD Bonhomme a été reclassée au passif du bilan en provisions non courantes.

L'information agrégée de la société SVD André Bonhomme se présente ainsi au 31 décembre 2015 :

(en milliers d'euros)

SVD Bonhomme	
Actif	299
Passif	299
Compte de résultat	(59)
<i>dont Chiffre d'affaires</i>	<i>228</i>

6.4 Autres actifs financiers non courants

(en milliers d'euros)

	Titres de participation	Titres immobilisés	Dépôts et cautionnement LT	Prêts et autres créances	TOTAL
Valeur brute au 1er janvier 2015	49	952	1 547	37	2 585
Augmentation		27	156	728 ⁽¹⁾	911
Cessions / Remboursements		-	(222)	-	(222)
Variation de juste valeur		-	-	-	-
Reclassements ou autres variations ⁽²⁾		-	779	-	779
Change		103	106	3	212
Valeur brute au 31 décembre 2015	49	1 082	2 366	767	4 264
Dépréciation au 31 décembre 2015	(49)	-	-	-	(49)
Valeur nette au 31 décembre 2015	-	1 082	2 366	767	4 215

⁽¹⁾ correspond principalement au nantissement d'un compte bancaire en contrepartie d'une garantie bancaire

⁽²⁾ les (779) K€ correspondent à des reclassements de dépôts et cautionnement court terme vers des dépôts et cautionnements long terme chez Baccarat Pacific KK

Les titres immobilisés sont des placements réalisés dans le cadre de la couverture des engagements de retraite de Baccarat Pacific KK.

6.5 Impôts différés actifs et passifs

6.5.1 Analyse des impôts différés par nature

La variation nette des impôts différés s'analyse comme suit :

(en milliers d'Euros)

	Solde 31/12/2014 retraité (*)	Résultat	Capitaux propres	Change et autres	Solde 31/12/2015
Différences temporelles	3 009	(2 937)	-	63	135
Provisions réglementées	(882)	882			-
Elimination des marges sur stocks	2 173	(1 898)		27	302
Engagements de retraite (*)	1 059	1 754	(82)	56	2 787
Juste valeur des instruments financiers	25	(58)	33		-
Ecart d'évaluation	26	313		(339)	-
Harmonisation des modes d'amortissement	365	(14)		41	392
Autres retraitements	18	(18)			-
TOTAL	5 793	(1 976)	(49)	(152)	3 616

(*) une correction d'erreur relative aux impôts différés sur engagements de retraite pour 458 K€ a été retraité dans les comptes au 31 décembre 2014 (cf. note 2.3).

La variation nette des impôts différés s'analyse ainsi au 31 décembre 2014 :

(en milliers d'Euros)

	Solde 31/12/2013	Résultat	Capitaux propres	Change et autres	Solde 31/12/2014 publié
Différences temporelles	3 455	(423)		(23)	3 009
Provisions réglementées	(915)	33		-	(882)
Elimination des marges sur stocks	1 357	619		197	2 173
Engagements de retraite	489	(37)	169	(20)	601
Juste valeur des instruments financiers	(337)	120	242		25
Ecart d'évaluation	23	3			26
Harmonisation des modes d'amortissement	369	(4)			365
Autres retraitements	(38)	45	11		18
TOTAL	4 403	356	422	154	5 335

6.5.2 Impôts différés actifs non reconnus

Au 31 décembre 2015, le montant des impôts différés liés à des reports déficitaires non reconnus s'élèvent à 16 009 K€.

Les pertes fiscales cumulées y afférentes s'élèvent à 49 389 K€ (49 191 K€ en 2014). L'échéancier de ces pertes fiscales non utilisées s'analysent comme suit :

- Déficits reportables à moins de 5 ans : 0 K€
- Déficits reportables de 5 ans à 16 ans : 10 471 K€
- Déficits indéfiniment reportables : 38 918 K€

6.6 Stocks

(en milliers d'euros)

	31/12/2015			31/12/2014		
	Brut	Dépréc.	Net	Brut	Dépréc.	Net
Matières prem. & approv.	2 928	(1 449)	1 479	2 711	(1 252)	1 459
En cours de production	11 431	(3 954)	7 477	11 237	(3 939)	7 298
Produits interméd. et finis	34 543	(4 869)	29 674	31 712	(4 231)	27 481
Marchandises	223	-	223	178	(5)	173
TOTAL	49 125	(10 272)	38 853	45 838	(9 427)	36 411

Les stocks sont dépréciés pour ramener la valeur d'inventaire à leur valeur probable de réalisation si cette dernière est inférieure. La valeur probable de réalisation s'apprécie en fonction de la probabilité d'écoulement du stock et du prix de vente.

Les quotas de gaz à effet de serre attribués gratuitement sont comptabilisés pour une valeur nulle. A la clôture, l'excédent de quotas par rapport aux consommations, est enregistrée en stocks. Au 31 décembre 2015, les émissions de Co2 sont inférieures aux quotas alloués.

La variation de stock net au cours de la période s'analyse de la façon suivante :

(en milliers d'euros)

	Brut	Provisions pour Dépréciation	Net
Solde au 1er janvier 2015	45 838	(9 427)	36 411
Variation du stock brut	2 320		2 320
Variation de la provision pour dépréciation		(714)	(714)
Effets des variations de change et autres	968	(131)	837
Solde au 31 décembre 2015	49 125	(10 272)	38 853

6.7 Créances clients

L'échéancier des créances clients se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)

	31/12/2015	31/12/2014
Echéance inférieure à 3 mois	1 853	1 881
Echéance supérieure à 3 mois	338	255
Non échues	19 078	18 218
Dépréciation	(612)	(890)
TOTAL NET	20 657	19 464

6.8 Créances d'impôt courant

La diminution des créances d'impôt courant s'explique par un remboursement d'un crédit d'impôt de 1 233 K€ en 2015.

6.9 Autres débiteurs

(en milliers d'euros)

	31/12/2015	31/12/2014
Avances et acomptes	105	183
Créances fiscales	4 716	3 160
Autres créances	408	1 697
Charges constatées d'avance	5 021	4 640
TOTAL	10 250	9 680

Les créances fiscales comprennent la créance relative au CICE (crédit impôt compétitivité emploi) pour un montant de 2 701 K€.

Les charges constatées d'avance concernent essentiellement les loyers de boutiques aux Etats-Unis et en Chine, ainsi que diverses charges d'exploitation.

6.10 Autres actifs financiers courants

(en milliers d'euros)

	Prêts, dépôts et cautionn. CT	Titres disponibles à la vente	Comptes courants	Provision sur créances	Instruments financiers	TOTAL
Au 1er janvier 2015	966	2	2 722	(2 650)	3	1 043
Acquisitions / Emissions	-	-	-	-	-	-
Cessions / Remboursements	(72)	-	-	-	-	(72)
Dotation / Reprise	-	-	-	(117)	-	(117)
Variation de juste valeur	-	-	-	-	(3)	(3)
Transferts et autres (1)	(779)	-	362	-	-	(417)
Change	83	-	6	-	-	90
Au 31 décembre 2015	198	2	3 091	(2 767)	-	523

(1) Les (779) K€ correspondent à des reclassements de dépôts et cautionnement court terme vers des dépôts et cautionnements long terme chez Baccarat Pacific KK.

6.11 Trésorerie et équivalents de trésorerie

(en milliers d'euros)

	31/12/2015	31/12/2014
Trésorerie d'ouverture au tableau de flux de trésorerie	27 840	25 058
Variation de la trésorerie nette	(863)	1 985
Effet de la variation du taux de change	750	797
Trésorerie de clôture au tableau de flux de trésorerie	27 727	27 840
Banques créditrices et autres dettes < 3 mois	39	81
Trésorerie et équivalents de trésorerie au bilan	27 766	27 921

Au 31 décembre 2015, le poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » se compose de 14 746 K€ de compte bancaire rémunérés, 7 500 K€ de comptes à terme et 5 520 K€ de disponibilités et autres.

6.12 Capitaux propres

Le capital social au 31 décembre 2015 est de 20 767 825 euros, divisé en actions d'une valeur nominale de 25 euros chacune. Il est entièrement libéré. Les actions sont obligatoirement nominatives.

Depuis le 20 février 2015, à la suite du reclassement par Groupe du Louvre de sa participation dans Baccarat SA, SDL Investments I Sàrl (société contrôlée par Starwood Capital Group L.L.C.) détient 66,62% du capital de Baccarat SA.

A la suite de l'augmentation de capital de 27 500 K€ souscrite en 2012 par la société CP Crystal Luxco Sàrl, (société contrôlée par le fonds d'investissement Catterton Partners), cette dernière détient 22,07% du capital de la société et représente le deuxième actionnaire de Baccarat derrière SDL Investments I Sàrl.

6.13 Endettement financier

6.13.1 Endettement financier brut

Les emprunts évalués au coût amorti et les dettes financières se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros)

	31/12/2015	31/12/2014
Financement auprès du Groupe Starwood ⁽¹⁾	27 397	5 137
Financement auprès du pool bancaire BSA ⁽²⁾	-	21 375
Juste valeur des instruments financiers	209	76
Autres financements bancaires ⁽³⁾	13 682	13 027
Total emprunts et dettes financières	41 288	39 615

(1) Comprend 22 260 K€ de crédit relais consenti par SDL Investments I Sàrl le 20 février 2015, dans le cadre du reclassement de la participation majoritaire de Groupe du Louvre dans Baccarat SA auprès de SDL Investments I Sàrl, en remplacement des emprunts remboursés au pool bancaire et 5 137 K€ consentis par la société Groupe du Louvre et transférés à SDL Investments I Sàrl (intérêts compris)

(2) 16 000 K€ de crédit renouvelable et 11 580 K€ de crédit d'investissement souscrits le 22 janvier 2013 et intégralement remboursés pour le solde soit 22 000 K€ le 20 février 2015

(3) Les autres financements bancaires comprennent principalement le tirage sur les lignes de crédit de Baccarat Pacific KK pour un montant de 11 958 K€

6.13.2 Emprunts et dettes financières par catégorie

	(en milliers d'euros)	
	31/12/2015	31/12/2014
Prêts bancaires garantis	132	20 150
Tirage sur lignes de crédit long terme non garanties	1 526	-
Autres emprunts et dettes assimilées	27 449	5 219
Dépôt et cautionnement	23	25
Emprunts et dettes financières à long terme	29 130	25 394
Prêts bancaires garantis	518	2 378
Tirage sur lignes de crédit court terme garanties	735	634
Tirage sur lignes de crédit court terme non garanties	10 432	11 017
Juste valeur des instruments financiers	209	76
Autres	265	116
Dettes financières à court terme	12 158	14 221
Total emprunts et dettes financières	41 288	39 615

Les tirages sur lignes de crédit non garanties (long terme et court terme) concernent Baccarat Pacific KK.

6.13.3 Analyse par échéance de remboursement

L'échéancier de remboursement des emprunts et dettes financières au 31 décembre 2015 s'analyse comme suit :

	(en milliers d'euros)						
	31/12/2015	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	Au-delà
Prêts bancaires garantis	132		132				
Tirage sur lignes de crédit long terme non garanties	1 526		1 526				
Autres emprunts et dettes assimilées	27 449			12 052	15 397		
Dépôt et cautionnement	23						23
Emprunts et dettes financières à long terme	29 130		1 658	12 052	15 397	-	23
Prêts bancaires garantis	518	518					
Tirage sur lignes de crédit court terme garanties	735	735					
Tirage sur lignes de crédit court terme non garanties	10 432	10 432					
Juste valeur des instruments financiers	209	209					
Autres	265	265					
Dettes financières à court terme	12 158	12 158					
Total	41 288	12 158	1 658	12 052	15 397	-	23

L'échéancier de remboursement des emprunts et dettes financières au 31 décembre 2014 s'analyse comme suit :

	(en milliers d'euros)						
	31/12/2014	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	Au-delà
Prêts bancaires garantis	20 150			650	13 000	6 500	
Tirage sur lignes de crédit long terme non garanties	-						
Autres emprunts et dettes assimilées	5 219				82	5 137	
Dépôt et cautionnement	25						25
Emprunts et dettes financières à long terme	25 394		-	650	13 082	11 637	25
Prêts bancaires garantis	2 378	2 378					
Tirage sur lignes de crédit court terme garanties	634	634					
Tirage sur lignes de crédit court terme non garanties	11 017	11 017					
Juste valeur des instruments financiers	76	76					
Autres	116	116					
Dettes financières à court terme	14 221	14 221					
Total	39 615	14 221	-	650	13 082	11 637	25

6.13.4 Analyse par devise de remboursement

	(en milliers d'euros)					
	31/12/2015	Passifs non courants	Passifs courants	%	31/12/2014	%
Euro	28 536	27 552	984	69%	27 849	70%
Yen	12 054	1 578	10 476	29%	11 140	28%
Dollar américain	698	-	698	2%	626	2%
Total	41 288	29 130	12 158		39 615	

6.13.5 Principaux financements

	(en milliers d'euros)					
	Valeur nominale	Taux d'intérêt nominal	Devise	Échéance	31/12/2015	31/12/2014
Financement SDL Investment I Sàrl Tranche B	12 000	Variable 3,37%	Euro	2018	12 000	13 000
Financement SDL Investment I Sàrl Tranche A	10 260	Variable 3,37%	Euro	2019	10 260	6 500
Financement SDL Investment I Sàrl	5 137	Variable 2,37%	Euro	2019	5 137	5 137
Tirage sur lignes de crédit non garanties long terme	11 826	Fixe 1,21%	Yen	n.a.	10 432	9 640
Tirage sur lignes de crédit non garanties court terme	1 526	Variable 1,47%	Yen	2017	1 526	-

6.13.6 Endettement financier net

L'endettement financier net est constitué de l'endettement financier brut incluant les intérêts courus non échus, diminué de la trésorerie telle que définie par la recommandation 2009R-03 du CNC.

(en milliers d'euros)

	31/12/2015	31/12/2014
Emprunts et dettes financières à long terme	29 130	25 394
Dettes financières à court terme	12 158	14 221
Trésorerie et équivalent de trésorerie	(27 766)	(27 921)
Endettement financier net	13 522	11 694

6.14 Avantages du personnel

Les engagements à prestations définies du Groupe sont principalement constitués d'engagements de retraite tels que les indemnités de fin de carrière, retraite complémentaire dont bénéficient certains cadres supérieurs et dirigeants et médailles du travail. L'évaluation des engagements de retraite est effectuée par un cabinet d'actuaire indépendant sur la base d'hypothèses actuarielles.

Les provisions pour engagements envers le personnel par pays sont les suivantes :

(en milliers d'euros)

	31/12/2014 publié	31/12/2014 retraité (*)	Dotations	Reprises	Montant reconnu en AERG	Reclassement	Change	31/12/2015
France	7 622	7 622	451	(482)	(171)			7 420
Japon	73	1 234	506	(341)	(54)	-	41	1 386
Etats-Unis	711	615	27	(459)	(22)	413	83	657
TOTAL	8 406	9 471	984	(1 282)	(247)	413	124	9 463

(*) dont une correction d'erreur relative aux engagements de retraite (cf. note 2.3)

Le tableau de valorisation des engagements de retraite du Groupe au 31 décembre 2015 est le suivant :

(en milliers d'euros)

	Valeur des engagements	Valeur des fonds	Provision	Montants reconnus en résultat	Autres éléments du résultat global
au 1er janvier 2015 retraité	13 619	(4 145)	9 471		
Coûts des services rendus de la période	812		812	812	
Coût de l'actualisation	268		268	268	
Prestations payées	(759)	296	(463)	(463)	
Contribution employeur		(501)	(501)	(501)	
Produits d'intérêts financiers sur les actifs		(88)	(88)	(88)	
Autres	96		96	(317)	
Ecart actuariel :					
<i>Rendement des actifs à l'exclusion des produits financiers</i>		(24)	(24)		(24)
<i>Effets des changements d'hypothèses démographiques</i>	(12)		(12)	1	(13)
<i>Effets des changements d'hypothèses financières</i>	(59)		(59)	0	(59)
<i>Effets actuariels liés à l'expérience</i>	(161)		(161)	(11)	(151)
Effet de change	600	(476)	124		
au 31 décembre 2015	14 404	(4 937)	9 463	(298)	(247)

Les fonds des régimes à prestations définies sont répartis de la façon suivante :

- contrats d'assurance (27 %)
- fonds externalisés (73 %)

- Paramètres de calcul pour la France

La provision pour indemnités de départ à la retraite s'élève à 4 919 K€. Cette provision comprend une provision au titre des gratifications (médailles du travail) pour 511 K€.

Les hypothèses suivantes ont été retenues :

- *Départ* : Départ volontaire des salariés à l'âge auquel le salarié obtient le nombre de trimestres nécessaires pour liquider sa rente sécurité sociale à taux plein.
- *Table de mortalité* : INSEE 2011-2013 par sexe
- *Mobilité* : 1% à tous les âges jusqu'à 60 ans (0% après 60 ans)
- *Actualisation* : 2,00 %
- *Augmentation annuelle des salaires* : Inflation + 0,50 %
- *Inflation long terme* : 1,75 %

Par ailleurs, un régime de retraite complémentaire destiné aux cadres supérieurs et dirigeants a été mis en place au 1er janvier 2001. La charge correspondant aux prestations futures et relative aux droits acquis à la clôture de l'exercice a été évaluée par actualisation au taux de 2,40%. Le montant de la provision au 31 décembre 2015 s'élève à 2 501K€.

Une étude de l'analyse de la sensibilité du résultat aux taux d'actualisation fait apparaître au 31 décembre 2015 les résultats suivants :

(en milliers d'euros)

Taux d'actualisation	Dette actuarielle au 31/12/2015	Coût des services 2016	Coût financier 2016
1,50%	5 237	330	78
1,75%	5 074	317	87
2,00%	4 919	304	97
2,25%	4 771	293	106
2,50%	4 503	272	120

- Paramètres de calcul pour les Etats-Unis

Aux Etats-Unis, Baccarat est engagée au titre d'un régime à prestations définies qui ne confère plus aucun nouveau droit depuis 1993 mais dont il subsiste des bénéficiaires, actuels ou futurs (personnes qui n'ont pas encore liquidé leurs droits). L'engagement, net de la valeur des fonds (1 323 K€), comptabilisé au 31 décembre 2015 s'élève à 657 K€.

Les hypothèses suivantes ont été retenues :

- *Taux d'actualisation* : 3,82%
- *Taux de placement des actifs* : 3,82%
- *Table de mortalité* : RP-2014 pour les hommes et les femmes

- *Inflation* : 3%
- *Age de départ en retraite* : 65 ans
- *Hypothèses de mariage (rente réversible à 50%)* : 80% des bénéficiaires sont supposés mariés avec les femmes 3 ans plus jeunes que les hommes

- Paramètres de calcul pour le Japon

Au Japon, Baccarat Pacific K.K. est engagée au titre d'un régime à prestations définies (retraite sous forme de rente ou capital, décès et démission) soumis à l'ancienneté au moment du départ pour les salariés ainsi qu'un engagement vis-à-vis du Top Management couvert par un contrat d'assurance vie comptabilisé en actif financier non courant.

L'engagement, net de la valeur des fonds (3 614 K€), comptabilisé au 31 décembre 2015 s'élève à 1 386 K€.

Les hypothèses suivantes ont été retenues, au 31 décembre 2015 :

- *Taux d'actualisation* : 1,30 %
- *Taux de placement des actifs* : 1,30 %
- *Evolution des salaires* : 2,50%
- *Age de départ* : 60 ans
- *Table de mortalité* : 21ème table nationale hommes/femmes

6.15 Provisions

Au 31 décembre 2015, les provisions pour risques et charges ont évolué de la façon suivante :

(en milliers d'euros)

	31/12/2014	Dotations	Reprises (provision utilisée)	Reprises (provision non utilisée)	Autres et reclassements	31/12/2015
Provisions pour litiges	529	395	(1)	(303)	-	620
Autres provisions pour risques et charges	685	178		(15)	-	848
Total provisions à caractère courant	1 214	573	(1)	(318)	-	1 468
Provisions pour litiges	2 020	2 851	(22)	(1 018)	-	3 831
Autres provisions pour risques et charges	187	-	-	-	10	197
Total provisions à caractère non courant	2 207	2 851	(22)	(1 018)	10	4 028

Les provisions pour litiges intègrent essentiellement l'estimation des risques résultant de litiges avec les salariés lié à l'arrêté du 3 décembre 2013 paru au journal officiel du 17 janvier 2014 et qui a inscrit Baccarat sur la liste des établissements ouvrant droit à l'allocation de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante.

Depuis 2013 certains salariés ou ex-salariés de Baccarat SA ont formé un total de 299 demandes d'indemnisation (dont 141 sur le dernier trimestre 2015 et 6 en janvier 2016) en réparation du préjudice d'anxiété qu'ils estiment avoir subi du fait d'avoir travaillé pour une société ayant utilisé de l'amiante . La provision constituée à ce titre dans les comptes de Baccarat au 31 décembre 2014 a été ajustée sur l'exercice pour couvrir la totalité de ce risque.

6.16 Autres créditeurs

(en milliers d'euros)

	31/12/2015	31/12/2014 retraité (*)	31/12/2014 publié
Clients – Avances et acomptes reçus	986	1 690	1 690
Dettes sur acquisitions d'actifs	1 085	875	875
Dettes sociales	11 884	12 570	12 570
Dettes fiscales*	2 240	1 676	1 029
Autres	7 647	8 122	8 122
TOTAL	23 842	24 933	24 286

(*) dont correction d'erreur sur les engagements de retraite de Baccarat Inc pour 647 K€ (cf. note 2.3)

Les dettes sociales envers les organismes de cotisations salariales concernent essentiellement Baccarat SA pour 10 947 K€ en 2015 et 11 666 K€ en 2014.

6.17 Passifs éventuels

Dans le cadre normal de ses activités, le Groupe peut être défendeur dans des litiges et contentieux. Il comptabilise une provision à chaque fois qu'il estime probable un dénouement défavorable devant se traduire par une sortie de ressources dont le montant peut être estimé de manière fiable. Le Groupe estime avoir constitué des provisions suffisantes pour couvrir les risques liés à des litiges généraux et spécifiques existants au 31 décembre 2015.

• Litige Consellior

L'Assemblée générale extraordinaire du 28 juin 2012 a voté une augmentation de capital réservée de 27 500 K€ souscrite par CP Crystal Luxco, Sàrl (Catterton Partners). Cette opération a fait l'objet d'un visa de l'AMF et d'un rapport d'équité. A l'issue de l'Assemblée, le conseil d'administration du 28 juin 2012 a autorisé la signature d'un contrat de prestations de services au titre duquel Catterton fournirait des prestations d'assistance dans le domaine marketing, design, innovation des produits, stratégie, et mise à disposition du réseau de contacts en Chine et en Asie, pour une durée de 2 ans, renouvelable par tacite reconduction, moyennant une rémunération forfaitaire annuelle de 220 K€ euros à compter de la réalisation de l'augmentation de capital.

La société Baccarat a été assignée le 15 novembre 2012 par la société Consellior SAS, actionnaire minoritaire, ainsi que par certains actionnaires individuels, en vue d'obtenir l'annulation des résolutions relatives à l'augmentation de capital.

Par ailleurs, Baccarat a été signifié le 27 mars 2013 d'une assignation devant le Tribunal de Commerce de Nancy, à la demande de Consellior SAS, afin d'obtenir notamment la nullité de la troisième résolution des assemblées générales des 8 juin 2010 et 9 juin 2011 relatives à l'approbation des conventions réglementées, l'annulation de la convention de licence de la marque Baccarat conclue entre la Société et SH Baccarat License Holding LLC., et que les conséquences financières des conventions conclues entre la Société et Groupe du Louvre dont l'approbation a été rejetée lors de l'assemblée générale du 28 juin 2012 soient supportées par Groupe du Louvre et Société du Louvre.

La société Baccarat et son actionnaire majoritaire considèrent que ces actions en cours sont dénuées de tout fondement. En conséquence, de la même façon qu'au 31 décembre 2014, aucune provision n'a été constituée dans les comptes consolidés au 31 décembre 2015.

- Risques liés à l'amiante

L'arrêté du 3 décembre 2013 paru au journal officiel du 17 janvier 2014 inscrit Baccarat sur la liste des établissements ouvrant droit à l'allocation de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante.

Les salariés ayant travaillé au sein de la Manufacture entre 1949 et 1995 peuvent prétendre au bénéfice de la retraite anticipée, à partir de 50 ans et, sous réserve de la durée de leur exposition à l'amiante. Au 31 décembre 2015, 16 personnes supplémentaires (en plus des 126 à fin décembre 2014) ont décidé de partir volontairement en retraite anticipée.

Les coûts relatifs à ces départs ainsi que la reprise de provision pour départ à la retraite y afférente sont comptabilisés l'année du départ effectif.

Depuis 2013 certains salariés ou ex-salariés de Baccarat SA ont formé un total de 299 demandes d'indemnisation (dont 141 sur le dernier trimestre 2015 et 6 en janvier 2016) en réparation du préjudice d'anxiété qu'ils estiment avoir subi du fait d'avoir travaillé pour une société ayant utilisé de l'amiante . La provision constituée à ce titre dans les comptes de Baccarat au 31 décembre 2014 a été ajustée sur l'exercice pour couvrir la totalité de ce risque.

A la date de ce rapport, Le délai de prescription pour former de telles demandes d'indemnisation est expiré. Toute nouvelle saisine du Conseil des Prud'hommes au titre de la réparation du préjudice d'anxiété résultant d'une exposition à l'amiante est donc aujourd'hui irrecevable.

NOTE 7 - ENGAGEMENTS HORS BILAN

- Nantissements et sûretés réelles

Le détail des nantissements et sûretés réelles s'établit comme suit :

	(en milliers d'euros)				
	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	31/12/2015	31/12/2014
<u>Dettes garanties par des sûretés réelles</u>					
OSEO	518	132		650	1 153
Financement SDL Investment I Sàrl Tranche B		12 000		12 000	13 000
Financement SDL Investment I Sàrl Tranche A		10 260		10 260	8 375
Financement SDL Investment I Sàrl		5 137		5 137	
TOTAL	518	27 529	-	28 047	22 528

L'évènement majeur intervenu sur l'année 2015 s'agissant des engagements hors bilan résulte du remboursement en février 2015 de la dette souscrite auprès du pool bancaire et de l'octroi du prêt relais par SDL Investment I Sàrl qui s'en est suivi pour le montant de 12 000K€ au titre du remboursement du crédit revolving et de 10 260 K€ au titre du crédit CAPEX. Ces deux prêts sont prévus d'être remboursés in fine en 2018 et en 2019.

En garantie de ses obligations de paiement et de remboursement du prêt relais, Baccarat a octroyé les garanties suivantes à SDL Investment I Sàrl, lesquelles avaient été précédemment accordées au pool bancaire :

- le nantissement des titres des principales filiales étrangères : Baccarat Inc, Baccarat Pacific KK et Baccarat Far East,
- le nantissement des créances de Baccarat à l'égard des compagnies d'assurances au titre des polices « Multirisques Immeubles », « Dommages aux biens (police d'incendie) » et « Risques Informatiques »,
- le nantissement des marques Baccarat pour les mêmes classes de produits et services que celles précédemment consenties au pool bancaire.

Il est à noter également que les conditions de financement de BSA auprès de SDL Investment sont les mêmes que celles qui étaient accordées par le pool bancaire, à savoir : EURIBOR 3 Mois + Marge de 3.50%

Par ailleurs, Baccarat s'est engagé à ne distribuer aucun dividende aussi longtemps que le prêt relais n'aura pas été remboursé, étant précisé que Baccarat n'est plus soumis au respect de « covenants » financiers comme elle l'était vis-à-vis du pool bancaire.

Les garanties, dans le cadre l'accord de financement additionnel avec la BPI (OSEO) concernant la mise en place d'un crédit à moyen terme pour un montant total de 2 M€ sur une durée de 4 ans relatif à la construction du nouveau four A et des

installations annexes, sont toujours actives avec le nantissement des fonds de commerce afférents aux boutiques Baccarat situées à Nancy (rue des Dominicains), Strasbourg (rue des Hallebardes) et Paris (place des Etats-Unis).

- **Engagement de location**

(en milliers d'euros)

	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	31/12/2015
Engagements donnés				
Contrats de location simple	10 810	19 018	5 885	35 713
TOTAL	10 810	19 018	5 885	35 713

Le montant des paiements minimaux futurs à effectuer au titre des contrats de location simple au 31 décembre 2015 s'élève à 35 713 K€.

Ils correspondent principalement aux loyers non résiliables de magasins et autres bâtiments (siège et administratifs).

- **Engagements réciproques au titre des opérations de couverture de change**

Afin de couvrir le risque de change né de sa facturation en USD et en JPY et de ses ventes prévisionnelles, Baccarat SA a passé des contrats sur devises à terme ferme et terme activant.

Au 31 décembre 2015, la position de la société face au risque de change est couverte essentiellement par des contrats à terme USD et JPY.

La juste valeur des instruments financiers représentés par des ventes à terme sur le Dollar Américain (USD) et le Yen Japonais (JPY) s'établit à (209) K€ au 31 décembre 2015. Le montant de ces engagements réciproques donnés et reçus s'élèvent à 10 730 K€.

- **Cautions, avals et autres garanties**

Ces engagements hors bilan au 31 décembre 2015 sont les suivants :

(en milliers d'euros)

	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	31/12/2015	31/12/2014
Engagements donnés					
Avals et cautions donnés	803	55	724	1 582	659
Autres engagements donnés				-	1 520
TOTAL	803	55	724	1 582	2 179
Engagements reçus					
Avals et cautions reçus				-	-
Autres engagements reçus	13 457	398		13 855	525
TOTAL	13 457	398	-	13 855	525

Les autres engagements reçus incluent une autorisation de ligne de crédit d'un montant de 13 352 K€ (Baccarat Pacific KK).

- **Engagements financiers liés aux covenants**

Il n'existe plus d'engagement lié aux covenants comme c'était le cas en 2014 avec le contrat de financement du pool bancaire.

NOTE 8 - RELATIONS AVEC LES PARTIES LIEES

8.1 Société mère et société tête de Groupe

Baccarat S.A. est une filiale à 66.62% de SDL Investments I Sàrl (société contrôlée par Starwood Capital Group L.L.C.)

8.2 Opérations avec les principaux dirigeants

- Prêts aux administrateurs :

Néant

- Rémunérations des principaux dirigeants :

La Direction Générale se conforme aux recommandations AFEP-MEDEF du 6 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées.

Elle considère que ces recommandations s'inscrivent dans la démarche de gouvernement d'entreprise de la société.

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1 du Code de commerce, le rapport de gestion du conseil d'administration du 24 avril 2014 indique la rémunération totale brute versée durant l'exercice à chaque mandataire social au titre de son mandat social ou d'un contrat de travail.

- Rémunération des administrateurs et du dirigeant :

• Rémunération et avantages versés au Directeur Général

Les tableaux récapitulatifs des rémunérations et avantages versés au Directeur Général est présenté en note 9 tableaux 1 et 2 du rapport de gestion.

• Jetons de présence versés aux administrateurs

Le tableau sur les jetons de présence et autres rémunérations perçus par les administrateurs est présenté en note 9 tableau 3 du rapport de gestion.

• Informations sur les stock-options et actions de performance attribuées aux Directeur Général et aux administrateurs

Aucune option de souscription n'a été attribuée ni levée au cours de l'exercice 2015
Aucune action de performance n'a été attribuée ni n'est devenue disponible au cours de l'exercice 2015.

8.3 Autres transactions avec les parties liées

Soldes et transactions avec les sociétés contrôlantes et les sociétés mises en équivalence au 31 décembre 2015 :

(en milliers d'euros)

	Starwood	Catterton	Sociétés mise en équivalence
Actif			
Créances clients et comptes rattachés		194	65
Passif			
Dettes fournisseurs		1 394	
Emprunts et dettes financières à long terme		27 615	
Intérêts courus sur emprunts		218	
Charges			
Achats/Charges externes	(1 828)		(37)
Charges financières	(789)		
Produits			
Ventes		1 594	

A la suite de la cession de Groupe du Louvre et de sa branche hôtellerie économique intervenue en février 2015 ayant eu notamment pour conséquence le transfert à Compagnie Financière du Louvre de certaines activités de prestations d'assistance juridique et de gestion comptable et fiscale, un nouveau contrat de prestations de services avec Compagnie Financière du Louvre, contrôlée indirectement par des fonds gérés par Starwood Capital Group L.L.P, a été conclu à effet du 1er mars 2015, contrat aux termes duquel Compagnie Financière du Louvre apporte son assistance dans les domaines du droit des sociétés, financier, comptable, fiscal, de la consolidation et de la gestion des titres et ce, moyennant une rémunération dont l'assiette de calcul est constituée de la fraction des frais des personnels affectés à la fourniture des services, majorée d'une quote-part de frais généraux de 35%.

La rémunération fait l'objet d'acomptes mensuels de 18 750 € à compter du 1^{er} mars 2015, à valoir sur la facturation définitive qui a été calculée selon les modalités décrites ci-dessus. La facturation 2015 s'établit à 263 K€.

Les ventes réalisées avec Starwood résultent des relations commerciales entre Baccarat, Starwood et ses filiales au titre du contrat de licence de marque sur l'hôtellerie.

NOTE 9 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION

La liste des filiales du Groupe est la suivante :

Sociétés	Méthode de consolidation 2015.12	% de contrôle 2015.12	% d'intérêt 2015.12	Méthode de consolidation 2014.12	% de contrôle 2014.12	% d'intérêt 2014.12
France						
Baccarat (société mère)	IG	100	100	IG	100	100
Ets Damon et Delente	IG	100	100	IG	100	100
SVD André Bonhomme	ME	40	40	ME	40	40
Reste de l'Europe						
Baccarat UK	IG	100	100	IG	100	100
Baccarat Deutschland GmbH	IG	100	100	IG	100	100
Baccarat Italia	IG	100	100	IG	100	100
Asie						
Baccarat Pacific KK (Japon)	IG	100	100	IG	100	100
Baccarat Pacific Singapour	IG	100	100	IG	100	100
Baccarat Far East Ltd (Hong Kong)	IG	100	100	IG	100	100
Baccarat (Shanghai) Trading Co. Ltd	IG	100	100	IG	100	100
Etats-Unis						
Baccarat Inc.	IG	100	100	IG	100	100
Autre						
Baccarat Americas (La Barbade)	IG	51	51	IG	51	51

Il n'y a pas de variation de périmètre au 31 décembre 2015.

Baccarat Greece a été déconsolidée le 31 décembre 2014.

NOTE 10 - EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Le 18 janvier 2016, Baccarat a ouvert le flagship de Pékin en Chine.

NOTE 11 - HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le tableau suivant récapitule les honoraires des commissaires aux comptes et auditeurs du Groupe :

(en milliers d'euros)

Honoraires des auditeurs	31/12/2015				31/12/2014			
	KPMG	Mazars	Autres cabinets	Total	KPMG	Mazars	Autres cabinets	Total
Honoraires au titre du contrôle légal des comptes consolidés								
Société mère	88	88		176	71	71		142
Filiales consolidées	188	9	25	222	202		64	266
Honoraires au titre des diligences directement liées à la mission légale								
Société mère	9	14		22	8	17		25
Filiales consolidées	83	1	6	90	129		2	131
Total	368	112	31	510	410	88	66	563



KPMG Audit
Espace Européen de l'Entreprise
9 avenue de l'Europe
CS 50033 Schiltigheim
67013 Strasbourg Cedex
France



Mazars
61, rue Henri Regnault
92075 La Défense Cedex
France

Baccarat S.A.

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés**

Exercice clos le 31 décembre 2015
Baccarat S.A.
Rue des Cristalleries - 54120 Baccarat
Ce rapport contient 61 pages
Référence : FP-162-007



KPMG Audit
Espace Européen de l'Entreprise
9 avenue de l'Europe
CS 50033 Schiltigheim
67013 Strasbourg Cedex
France



MAZARS

61, rue Henri Regnault
92075 La Défense Cedex
France

Baccarat S.A.

Siège social : Rue des Cristalleries - 54120 Baccarat

Capital social : € 20 767 825

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2015

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Baccarat S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note aux états financiers « 2.3 Corrections apportées à la présentation du bilan » concernant une correction d'erreur comptabilisée en application de la norme IAS 8.



2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Les notes 2.13, 2.15, 2.16, 6.14 et 6.15 précisent notamment les méthodes comptables adoptées par le Groupe relatives respectivement à l'évaluation des stocks et en-cours, des provisions pour risques et charges et des engagements envers le personnel.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par la société, à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Schiltigheim, le 15 avril 2016

Courbevoie, le 15 avril 2016

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Mazars

Frédéric Piquet
Associé

Luc Marty
Associé

Baccarat

COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2015



Arrêtés par le Conseil d'Administration du 17 mars 2016

COMPTE DE RESULTAT :

(en milliers d'euros)

	Note	31/12/2015	31/12/2014
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Chiffre d'affaires net	3.1	93 109	97 652
Production stockée		1 546	907
Production immobilisée		787	300
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges	3.2 et 4.10	1 638	2 644
Autres produits		65	1 860
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION		97 145	103 363
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats de marchandises		6	329
Achats matières premières et autres approvisionnements		9 828	10 439
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)		228	133
Autres achats et charges externes		35 147	42 079
Impôts, taxes et versements assimilés		1 801	1 876
Salaires et traitements		29 993	31 326
Charges sociales		12 797	13 626
Dotations aux amortissements sur immobilisations		4 092	5 264
Dotations aux provisions sur actif circulant		625	2 915
Dotations aux provisions pour risques et charges		1 284	820
Autres charges		249	173
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION		96 050	108 980
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 095	(5 617)
PRODUITS FINANCIERS			
Produits financiers de participation		1 215	1 120
Autres intérêts et produits assimilés		189	546
Reprises sur provisions et transferts de charges		1 347	1 598
Différences positives de change		8 809	4 917
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		128	180
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS		11 688	8 361
CHARGES FINANCIERES			
Dotations financières aux amortissements et provisions		3 283	2 917
Intérêts et charges assimilés		1 072	1 540
Différences négatives de change		6 679	1 807
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES		11 034	6 264
RESULTAT FINANCIER		654	2 097
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		1 749	(3 520)
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Sur opérations de gestion	3.6	59	30
Sur opérations en capital	3.6	255	2 868
Reprises sur provisions et transferts de charges	3.6	1 555	1 229
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS		1 869	4 127
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Sur opérations de gestion	3.6	902	5 065
Sur opérations en capital	3.6	429	568
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	3.6	3 555	1 762
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES		4 886	7 395
RESULTAT EXCEPTIONNEL	3.6	(3 017)	(3 268)
Impôt sur les bénéfices	3.7	(1 433)	(103)
BENEFICE (PERTE)		165	(6 685)

BILAN

Actif

(en milliers d'euros)

	Note	31/12/2015			31/12/2014
		Montant Brut	Amortiss. et Provisions	Montant net	Montant Net
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
LICENCE, BREVETS		17	3	14	15
FONDS COMMERCIAL		1 712	75	1 637	1 637
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		7 991	7 151	840	998
TOTAL	4.1.1	9 720	7 229	2 491	2 650
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains		394		394	394
Constructions		13 652	9 114	4 538	4 637
Installations techniques, matériel et outillage		55 924	34 120	21 804	14 976
Autres immobilisations corporelles		15 506	12 731	2 775	1 955
Immobilisations en cours		1 750		1 750	8 530
Avances et acomptes		4		4	
TOTAL	4.1.2	87 230	55 965	31 265	30 492
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
Créances rattachées à des participations		32 263	19 380	12 883	13 922
Autres		1 395		1 395	575
Participations		19 064	12 778	6 286	5 437
TOTAL	4.1.3	52 722	32 158	20 564	19 934
TOTAL ACTIF IMMOBILISE		149 672	95 352	54 320	53 076
STOCKS ET EN COURS					
Matières premières, approvisionnements		2 928	1 449	1 479	1 459
En cours de production de biens		11 431	3 954	7 477	7 298
Produits intermédiaires et finis		17 755	3 502	14 253	13 525
TOTAL	4.2	32 114	8 905	23 209	22 282
AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES		100		100	166
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	4.3	17 936	288	17 648	19 100
AUTRES CREANCES		5 277		5 277	5 961
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	4.4	7 500		7 500	7 000
DISPONIBILITES		14 470		14 470	12 885
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	4.5	795		795	794
TOTAL ACTIF CIRCULANT		78 192	9 193	68 999	68 188
ECARTS DE CONVERSION ACTIF	4.6	81		81	345
TOTAL BILAN ACTIF		227 945	104 545	123 400	121 609

Passif

(en milliers d'euros)

	Note	31/12/2015	31/12/2014
CAPITAUX PROPRES	4.8		
Capital		20 768	20 768
Prime d'émission		21 496	21 496
Ecart de réévaluation		575	575
Réserve légale		1 841	1 841
Réserves statutaires		21 278	21 278
Autres réserves		2 325	2 325
Report à nouveau		(19 569)	(12 884)
Résultat de l'exercice		165	(6 685)
Subventions d'investissement		31	69
Provisions réglementées	4.9	2 830	2 561
TOTAL CAPITAUX PROPRES		51 740	51 344
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
Provisions pour risques	4.10	4 257	2 511
Provisions pour charges	4.10	6 163	5 738
TOTAL PROVISIONS pour RISQUES & CHARGES		10 420	8 249
DETTES FINANCIERES	4.11		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	4.13	689	22 606
Emprunts et dettes financières divers	4.13	30 600	5 237
TOTAL		31 289	27 843
AVANCES & ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN CO	4.13	949	2 871
DETTES D'EXPLOITATION			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4.13	14 567	17 133
Dettes fiscales et sociales	4.13	12 635	12 415
TOTAL		27 202	29 548
DETTES DIVERSES			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	4.13	1 085	875
Autres dettes	4.13	494	246
TOTAL		1 579	1 121
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	4.13	54	125
TOTAL DETTES ET REGULARISATIONS		61 073	61 508
ECART DE CONVERSION PASSIF		167	508
		123 400	121 609

Sommaire

NOTE 1. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES.....	97
1.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	97
1.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES.....	97
1.3 IMMOBILISATIONS FINANCIERES	98
1.4 STOCKS ET EN COURS.....	99
1.4.1 Valeur brute	99
1.4.2 Provisions pour dépréciation	99
1.5 CREANCES CLIENTS.....	99
1.6 CREANCES ET DETTES EN DEVICES	99
1.7 VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ET DISPONIBILITES	100
1.8 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES.....	100
1.9 DETTES FINANCIERES.....	101
1.10 CHIFFRE D’AFFAIRES ET AUTRES PRODUITS	101
1.11 CREDIT IMPOT COMPETITIVITE EMPLOIS (CICE)	101
NOTE 2. FAITS MARQUANTS	101
2.1 FINANCEMENT DE BACCARAT.....	101
2.2 MISE EN SERVICE DU FOUR A.....	102
2.3 RISQUES RESULTANT DU PREJUDICE D’ANXIETE LIE A L’AMIANTE.....	102
2.4 OUVERTURE D’UN NOUVEAU MAGASIN FAUBOURG SAINT-HONORE	102
2.5 OUVERTURE DE NOUVELLES BOUTIQUES A TRAVERS LE MONDE	103
2.6 RE-OUVERTURE DU MUSEE A BACCARAT.....	103
NOTE 3. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT.....	103
3.1 VENTILATION DU CHIFFRE D’AFFAIRES	103
3.2 TRANSFERTS DE CHARGES	103
3.3 INFORMATIONS SUR LE CREDIT-BAIL.....	103
3.4 EFFECTIFS DE LA SOCIETE	104
3.5 LA REMUNERATION DES ORGANES D’ADMINISTRATION EST COMMUNIQUEE DANS LE RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D’ADMINISTRATION.	104
3.6 RESULTAT EXCEPTIONNEL	104
3.7 IMPOT SUR LE BENEFICE.....	105
3.8 CREDIT IMPOT COMPETITIVITE EMPLOI.....	105
NOTE 4. NOTES SUR LE BILAN.....	106
4.1 IMMOBILISATIONS, AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	106
4.1.1 Immobilisations Incorporelles.....	106
4.1.2 Immobilisations Corporelles	106
4.1.3 Immobilisations Financières	107
4.2 STOCKS ET PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES STOCKS	107
4.3 CLIENTS ET PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES CLIENTS	108
4.4 VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ET DISPONIBILITES	108
4.5 CHARGES CONSTATEES D’AVANCE	108
4.6 ECARTS DE CONVERSION ACTIFS	108
4.7 RELATIONS INTRA-GROUPE.....	109
4.8 CAPITAUX PROPRES	109
4.9 PROVISIONS REGLEMENTEES.....	110
4.10 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES.....	110
4.11 EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERS	112
4.12 CHARGES A PAYER ET PRODUITS A RECEVOIR	113
4.13 ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES	114
NOTE 5. ENGAGEMENTS HORS BILAN.....	115
5.1 RELEVÉ DES ENGAGEMENTS AU 31 DECEMBRE 2015	115
5.2 DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES.....	115

5.3	SITUATION FISCALE LATENTE	115
5.4	VENTILATION DE L'IMPOT ENTRE RESULTAT COURANT ET RESULTAT EXCEPTIONNEL :	116
5.5	PASSIF EVENTUEL	116
NOTE 6. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES		119
6.1	FILIALES ET PARTICIPATIONS	119
6.2	ACTIONNARIAT DE LA SOCIETE	119
6.3	SOCIETE MERE ET SOCIETE TETE DE GROUPE	119
6.4	HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	119
NOTE 7. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE		120

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration en date du 17 mars 2016.

Les comptes sont présentés en milliers d'euros.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

NOTE 1. Principes et méthodes comptables

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions du Règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan comptable général, règlement homologué par arrêté du 8 septembre 2014 publié au Journal Officiel du 15 octobre 2014 ainsi qu'aux avis et recommandations ultérieurs de l'Autorité des Normes Comptables (ANC).

Les conventions comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses et principes comptables suivants :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,
- Méthode du coût historique.

et, conformément aux règles d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'établissement des états financiers implique la prise en compte d'estimations et d'hypothèses par la Direction Générale et Financière au regard des conditions économiques. Elles concernent principalement l'évaluation des dépréciations des actifs ainsi que les provisions et passifs éventuels.

1.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement les licences, brevets, logiciels informatiques, droits au bail des boutiques en France.

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production hors intérêts des emprunts. La marque Baccarat n'est pas valorisée dans les comptes. Les autres éléments d'actifs incorporels développés en interne sont le cas échéant valorisés conformément à la réglementation comptable.

Les droits au bail ne font pas l'objet d'un amortissement mais font l'objet le cas échéant d'une provision pour dépréciation lorsque leur valeur au bilan est supérieure à leur valeur vénale à la clôture de l'exercice.

Les logiciels informatiques font l'objet d'un amortissement linéaire sur une durée de 3 ans.

1.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production, hors intérêts d'emprunts.

Compte tenu de la spécificité de l'entreprise, une immobilisation ancienne et totalement amortie, constituée principalement par des équipements nécessaires à la production, peut être maintenue à l'actif de l'entreprise puisqu'elle peut être éventuellement et très ponctuellement utilisée pour le processus de fabrication d'une pièce d'un réassort d'un modèle ancien.

Les amortissements pratiqués sont calculés en fonction de la durée d'utilisation prévisionnelle des immobilisations dans la société. Seul l'amortissement linéaire est comptabilisé en charges d'exploitation, le différentiel est considéré comme dérogatoire et enregistré en charges exceptionnelles (provisions réglementées).

Les principales durées d'utilisation sont :

Constructions	de 10 ans à 40 ans
Matériels industriels	de 3 ans à 20 ans
Agencements et divers	de 5 ans à 10 ans

Les immobilisations font l'objet d'un test de valeur dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié. Ce test de valeur consiste à comparer la valeur nette comptable des actifs immobilisés à leur valeur actuelle. La valeur actuelle est la plus élevée de la valeur vénale ou de la valeur d'usage résultant des avantages économiques futurs attendus de l'utilisation des actifs immobilisés. Lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est comptabilisée.

1.3 Immobilisations financières

Les titres de participation sont valorisés selon la méthode du coût historique. A la clôture de l'exercice, ce coût est comparé à la valeur d'utilité des titres pour la société mère afin de déterminer s'il y a, ou non, lieu à dépréciation.

Une provision est constituée si la valeur d'utilité d'une participation est inférieure à son coût historique. La valeur d'utilité est fondée notamment sur les capitaux propres, les perspectives de rentabilité et les plus-values latentes existant dans la société.

L'écart négatif entre la valeur d'utilité et la valeur au bilan des titres fait l'objet de provisions pour dépréciation dans l'ordre suivant :

- provision pour dépréciation des titres de participation
 - provision pour dépréciation du compte-courant
- et enfin une provision pour risques et charges pour insuffisance le cas échéant.

1.4 Stocks et en cours

1.4.1 Valeur brute

- Les stocks de matières premières, de produits intermédiaires et d'emballages sont évalués au dernier prix d'achat, évaluation proche d'un calcul FIFO (« Premier entré premier sorti »).

Le coût d'acquisition incorpore les frais de manutention et de stockage en entrepôt directement imputables à l'acquisition des produits ainsi que les frais de transport jusqu'à l'entrée des produits dans les magasins.

- Les stocks de produits finis sont évalués au coût de production. Ce dernier inclut outre la consommation de matières premières, produits intermédiaires et d'emballages, les coûts engagés dans le cycle de production dont les principaux sont les suivants : frais de personnel, sous-traitance, amortissements et, le cas échéant, compte tenu de la spécificité de nos produits les droits d'auteur revenant aux designers ayant contribué à la création, l'entretien, les outillages et fournitures et autres achats.

Les coûts de sous activité conjoncturelle sont exclus du coût de production.

- Les en cours de production sont, comme les produits finis, évalués au coût de production déterminé en fonction de leur état d'avancement à la clôture de l'exercice.

1.4.2 Provisions pour dépréciation

Des dépréciations de stocks sont constituées pour ramener la valeur d'inventaire à leur valeur probable de réalisation si cette dernière est inférieure. La valeur probable de réalisation s'apprécie en fonction de la probabilité d'écoulement du stock et du prix de vente. Lorsque des produits sont arrêtés au niveau de la commercialisation, des provisions sont le cas échéant comptabilisées selon la probabilité d'écoulement des stocks résiduels.

1.5 Créances clients

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque l'ancienneté de la créance est supérieure à 365 jours ou dès que les possibilités de recouvrement sont compromises ou que le client a été remis au contentieux.

1.6 Créances et dettes en devises

Les créances et dettes libellés en devises sont converties en euros sur la base des taux en vigueur à la date de clôture. Les écarts résultant de cette conversion sont comptabilisés en écarts de conversion actifs ou passifs au bilan. Les pertes de change latentes font l'objet d'une provision pour risques calculée après neutralisation des opérations faisant l'objet d'une couverture de change. Les gains de change latents ne

sont pas comptabilisés en produits financiers à la clôture conformément à la réglementation en vigueur.

1.7 Valeurs mobilières de placement et disponibilités

Les valeurs mobilières de placement sont composées de certificats de dépôts négociables et de comptes à terme. Les intérêts sont comptabilisés au cours de la période.

Les disponibilités comprennent principalement des comptes bancaires rémunérés.

1.8 Provisions pour risques et charges

La société constitue des provisions lorsqu'il existe, à la clôture de l'exercice, une obligation juridique à l'égard d'un tiers dont il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie équivalente attendue. Elles sont évaluées en fonction des éléments disponibles pour permettre une estimation fiable.

Les provisions pour risques et charges comprennent principalement les indemnités de départ à la retraite et autres avantages assimilés, les provisions pour risques et charges évaluées sur la base des décaissements probables.

- Provision pour indemnités de départ en retraite et engagements assimilés :

En application de la méthode préférentielle définie par l'avis n° 97-06 du CNC, la société comptabilise l'intégralité de ses engagements de retraite vis-à-vis de son personnel salarié et de ses mandataires sociaux. Cette provision est présentée nette d'impôt.

Les provisions pour indemnités de départ à la retraite et engagements assimilés sont évaluées par un actuair indépendant en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, la valeur actuarielle des prestations futures est déterminée en calculant le montant des prestations dues à la date du départ à la retraite en tenant compte d'une projection des salaires et de l'ancienneté à cette date, en prenant en compte les facteurs d'actualisation et de probabilité de présence et de survie jusqu'à la date de départ en retraite. Le coût annuel du régime représente le coût attribuable à une année de service additionnelle pour chacun des participants.

La société applique la méthode dite du « Corridor » selon laquelle seuls les écarts actuariels représentant plus de 10% des engagements sont amortis sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés.

1.9 Dettes financières

Les emprunts sont évalués à leur valeur nominale. Les frais d'émission d'emprunts sont comptabilisés en charges à répartir sur plusieurs exercices correspondant à la durée des emprunts souscrits.

1.10 Chiffre d'affaires et autres produits

Le chiffre d'affaires est constitué par les ventes de produits et prestations de services accessoires (déduction faite des remises commerciales, des escomptes financiers et des retours) dans le cadre des activités principales. Les ventes de produits sont comptabilisées lorsque les risques et les avantages inhérents à la propriété des biens sont transférés aux clients.

Les redevances de licences de marque dédiée à l'hôtellerie sont enregistrées également en chiffre d'affaires.

1.11 Crédit impôt Compétitivité Emplois (CICE)

A compter du 1er janvier 2013, les entreprises françaises soumises à l'impôt sur les bénéfices peuvent bénéficier d'un "Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi" (CICE) calculé par année civile. Il s'élève à 4% des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 fois le SMIC en 2013 et 6% en 2014 et 2015.

Le produit du CICE est comptabilisé en diminution des charges de personnel (note 3.8).

Le CICE est imputable sur l'impôt sur les sociétés exigible au titre de l'année de référence et des 3 années suivantes. Le solde non utilisé à l'issue de cette période sera remboursé par l'Etat.

NOTE 2. Faits Marquants

2.1 Financement de Baccarat

Le 20 février 2015, dans le cadre du projet de cession par Starwood Capital Group de Groupe du Louvre ("GDL") et de sa filiale indirecte Louvre Hotels Group au Groupe Jing Jiang, GDL a décidé de procéder au reclassement de la totalité de sa participation majoritaire dans Baccarat, représentant 66,62% du capital et des droits de vote, auprès de SDL Investments I Sàrl, qui, comme GDL, est contrôlée par des fonds gérés par Starwood Capital Group, L.L.C.

L'Autorité des Marchés Financiers, par une décision du 18 décembre 2014, a octroyé à SDL Investments I Sàrl une dérogation à l'obligation de déposer un projet d'offre publique visant les titres de Baccarat.

En application d'une disposition spécifique du contrat de crédits conclu en date du 22 janvier 2013 entre Baccarat et son pool bancaire concernant un prêt revolving de 16 000 K€ sur 5 ans et un crédit d'investissement de 11 580 K€ sur 6 ans, le pool bancaire,

à l'occasion de cette opération de reclassement interne des titres, a souhaité obtenir le remboursement total de l'encours des crédits s'élevant à 22 000 K€.

Dans ce cadre, SDL Investments I Sàrl a consenti en date du 20 février 2015 à Baccarat, en remplacement de ces crédits bancaires, un crédit relais intragroupe d'un montant total en principal de 22 260 K€, divisé en deux tranches, une première tranche (Tranche A) d'un montant maximum en principal de 10 260 K€ destinée à refinancer l'encours du crédit d'investissement et le paiement des coûts de réemploi et de rupture au titre des contrats de couverture, et une seconde tranche (Tranche B) d'un montant maximum en principal de 12.000 K€ destinée à refinancer l'encours du crédit revolving.

La Tranche A est remboursable in fine le 22 janvier 2019, qui est la date de remboursement final du crédit d'investissement qu'elle refinance et la Tranche B est remboursable in fine le 22 janvier 2018, comme l'était le crédit revolving ainsi refinancé. Le taux d'intérêt pour les deux Tranches A et B est Euribor 3 mois +3,50%, identique au taux d'intérêt prévu par le Contrat de crédits, étant cependant précisé que les « covenants » ne sont plus applicables.

2.2 Mise en service du Four A

Dans la cadre de l'amélioration de la productivité et de la modernisation de l'outil industriel de la manufacture, un nouveau four (Four A) a été mis en service en Septembre 2015. Ce four dispose d'une capacité de production de 14 000 tonnes, il est équipé de 5 sorties de cristal et permettra d'améliorer la production de cristal de couleur. Ce four qui a représenté un montant d'investissement de l'ordre de 9,5 M€ est destiné à remplacer le four B qui sera provisoirement éteint au cours du premier semestre 2016.

2.3 Risques résultant du préjudice d'anxiété lié à l'amiante

Depuis 2013 certains salariés ou ex-salariés de Baccarat SA ont formé un total de 299 demandes d'indemnisation (dont 141 sur le dernier trimestre 2015 et 6 en janvier 2016) en réparation du préjudice d'anxiété qu'ils estiment avoir subi du fait d'avoir travaillé pour une société ayant utilisé de l'amiante. La provision constituée à ce titre dans les comptes de Baccarat au 31 décembre 2014 a été ajustée sur l'exercice pour couvrir la totalité de ce risque.

A la date de ce rapport, le délai de prescription pour former de telles demandes d'indemnisation est expiré. Toute nouvelle saisine du Conseil des Prud'hommes au titre de la réparation du préjudice d'anxiété résultant d'une exposition à l'amiante est donc aujourd'hui irrecevable.

2.4 Ouverture d'un nouveau magasin Faubourg Saint-Honoré

Le 7 décembre 2015, Baccarat a ouvert une nouvelle boutique au 79 rue du Faubourg Saint-Honoré à Paris.

2.5 Ouverture de nouvelles boutiques à travers le monde

De nouvelles boutiques Baccarat ont été ouvertes par nos distributeurs locaux à travers le monde à Djeddah (Arabie Saoudite), à Séoul (Corée du Sud) et à Macao (Chine).

2.6 Ré-ouverture du musée à Baccarat

Baccarat a ré-ouvert son nouveau musée en octobre 2015 après 2 ans de travaux au château de Baccarat. Il met en lumière le savoir-faire de Baccarat depuis 250 ans avec des pièces emblématiques du patrimoine de la cristallerie. Certaines avaient d'ailleurs été présentées pour la première fois lors de l'exposition « Baccarat, la légende du cristal » en 2014.

NOTE 3. Notes sur le compte de résultat

3.1 Ventilation du chiffre d'affaires

	GROUPE	HORS GROUPE		(en milliers d'euros)
		En France	A l'Etranger	TOTAL AU 31/12/2015
Chiffre d'Affaires à fin de période	30 412	26 015	36 682	93 109

Le chiffre d'affaires inclut les revenus des licences sur l'hôtel de New-York pour 1 472 K€ au 31 décembre 2015.

3.2 Transferts de charges

(en milliers d'euros)

	31/12/2015
TRANSFERT DE CHARGES EXPLOITATION	
Refacturation dépenses à nos filiales	145
Plan de formation	322
Mise à disposition de personnel	17
Refacturation diverses	116
TOTAL	600

3.3 Informations sur le crédit-bail

Au 31 décembre 2015, la société ne détient aucun bien en crédit-bail.

3.4 Effectifs de la société

Effectifs à la Clôture :	31.12.2015	31.12.2014
Ouvriers	315	334
Employés et Techniciens et Agents de Maîtrise	224	226
Cadres	118	130
Total	657	690

La diminution des effectifs de 33 salariés depuis le 31 décembre 2014 résulte pour partie des départs dans le cadre du plan amiante (16 personnes ont quitté l'entreprise dans le cadre de ce plan en 2015).

3.5 La rémunération des organes d'administration est communiquée dans le rapport de gestion du conseil d'Administration.

3.6 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel s'analyse comme suit :

(en milliers d'€uros)

	31/12/2015	31/12/2014
Produits de Cessions d'Actifs	216	2 825
Valeur Comptable Nette des Immobilisations Sorties	(429)	(568)
Coût net de restructuration	0	(2 452)
Dépréciations des Immobilisations	68	(294)
Coûts nets liés aux conséquences du Plan Amiante	(1 968)	(1 552)
Dotations / Reprises Amortissements Dérogatoires	(269)	96
Autres Charges et Produits Exceptionnels divers	(636)	(1 323)
TOTAL	(3 017)	(3 268)

L'arrêté du 3 décembre 2013 paru au journal officiel du 17 janvier 2014 inscrit Baccarat sur la liste des établissements ouvrant droit à l'allocation de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante.

Les salariés ayant travaillé au sein de la Manufacture entre 1949 et 1995 peuvent prétendre au bénéfice de la retraite anticipée, à partir de 50 ans et, sous réserve de la

durée de leur exposition à l'amiante. Au 31 décembre 2015, 16 personnes supplémentaires (en plus des 126 à fin décembre 2014) ont décidé de partir volontairement en retraite anticipée.

Les coûts relatifs à ces départs ainsi que la reprise de provision pour départ à la retraite y afférente sont comptabilisés l'année du départ effectif.

Depuis 2013 certains salariés ou ex-salariés de Baccarat SA ont formé un total de 299 demandes d'indemnisation (dont 141 sur le dernier trimestre 2015 et 6 en janvier 2016) en réparation du préjudice d'anxiété qu'ils estiment avoir subi du fait d'avoir travaillé pour une société ayant utilisé de l'amiante. La provision constituée à ce titre dans les comptes de Baccarat au 31 décembre 2014 a été ajustée sur l'exercice pour couvrir la totalité de ce risque.

A la date de ce rapport, Le délai de prescription pour former de telles demandes d'indemnisation est expiré. Toute nouvelle saisine du Conseil des Prud'hommes au titre de la réparation du préjudice d'anxiété résultant d'une exposition à l'amiante est donc aujourd'hui irrecevable.

3.7 Impôt sur le bénéfice

	<i>(en milliers d'euros)</i>	
	31/12/2015	31/12/2014
Boni intégration fiscale	(1 315)	
Crédit d'impôts	(118)	(103)
Total	(1 433)	(103)

3.8 Crédit Impôt Compétitivité Emploi

Le crédit Impôt Compétitivité Emploi (CICE) est comptabilisé en diminution des charges de personnel pour 904 804 euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015 contre 1 017 248 euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Le CICE servira à financer en partie les investissements de la société.

NOTE 4. Notes sur le bilan

4.1 Immobilisations, amortissements et provisions

4.1.1 Immobilisations Incorporelles

(en milliers d'euros)

	Licence, Brevets	Droit au Bail	Logiciels, Concepts Boutiques	TOTAL
Valeurs Brutes au 31.12.2014	17	1 712	7 810	9 539
Acquisitions			635	635
Cessions / Sorties			(565)	(565)
Reclassements et autres variations			111	111
Valeurs Brutes au 31.12.2015	17	1 712	7 991	9 720
Amortissements au 31.12.2014	2	75	6 812	6 889
Dotations	1		905	906
Cessions / Sorties			(566)	(566)
Amortissements au 31.12.2015	3	75	7 151	7 229
Valeurs Nettes au 31.12.2014	15	1 637	998	2 650
Valeurs Nettes au 31.12.2015	14	1 637	840	2 491

Les Immobilisations incorporelles acquises figurent au bilan pour leur valeur d'achat. Les investissements de l'année s'élèvent à 635 K€.

4.1.2 Immobilisations Corporelles

(en milliers d'euros)

	Terrains	Construct° et Agencemnt	Matériel et outillages et Agencnt	Autres immob. corporelles	Immob° en-cours	Avances et acomptes	TOTAL
Valeurs Brutes au 31.12.2014	394	13 347	47 977	14 184	8 530		84 432
Acquisitions		292	2 457	1 369	308	4	4 430
Cessions / Sorties			(1 116)	(53)	(351)		(1 520)
Reclassements et autres variations		13	6 606	6	(6 737)		(112)
Valeurs Brutes au 31.12.2015	394	13 652	55 924	15 506	1 750	4	87 230
Amortissements au 31.12.2014		8 710	33 001	12 229			53 940
Dotations		404	2 226	555			3 185
Cessions / Sorties			(1 107)	(53)			(1 160)
Amortissements au 31.12.2015		9 114	34 120	12 731			55 965
Valeurs Nettes au 31.12.2014	394	4 637	14 976	1 955	8 530		30 492
Valeurs Nettes au 31.12.2015	394	4 538	21 804	2 775	1 750	4	31 265

Au 31 décembre 2015, les immobilisations en cours concernent les composants du Four A non encore mis en service.

Les investissements de l'année s'élèvent à 4 430 K€ et concernent principalement le site industriel et l'ouverture de la Boutique à Paris Rue du Faubourg Saint Honoré.

4.1.3 Immobilisations Financières

(en milliers d'euros)

	Titres de Participations	Créances Rattachées à des participations	Autres Immob. Financières	Total
Valeurs Brutes au 31.12.2014	19 064	30 188	575	49 827
Acquisitions	0	2 604	872	3 476
Cessions	0	(529)	(52)	(581)
Valeurs Brutes au 31.12.2015	19 064	32 263	1 395	52 722
Provisions au 31.12.2014	13 627	16 266	0	29 893
Dotations	0	3 173		3 173
Reprises	(849)	(59)		(908)
Provisions au 31.12.2015	12 778	19 380	0	32 158
Valeurs Nettes au 31.12.2014	5 437	13 922	575	19 934
Valeurs Nettes au 31.12.2015	6 286	12 883	1 395	20 564

L'augmentation de la valeur brute des immobilisations sur l'exercice résulte essentiellement des avances en compte courant aux filiales.

(en milliers d'euros)

	31/12/2014	Dotations	Reprises	31/12/2015
Provisions pour dépréciations des titres	13 627		850	12 778
Provisions pour dépréciation des compte-courants	16 266	3 173	59	19 380
Total	29 894	3 173	909	32 158

4.2 Stocks et provisions pour dépréciation des stocks

(en milliers d'euros)

	31/12/2015			31/12/2014		
	Brut	Dépréc.	Net	Brut	Dépréc.	Net
Matères Premières, Approvisionnement	2 928	(1 449)	1 479	2 711	(1 252)	1 459
En-cours de Production de Biens	11 431	(3 954)	7 477	11 237	(3 939)	7 298
Produits Intermédiaires et Finis	17 755	(3 502)	14 253	16 848	(3 323)	13 525
TOTAL	32 114	(8 905)	23 209	30 796	(8 514)	22 282

Les quotas de gaz à effet de serre attribués gratuitement sont comptabilisés pour une valeur nulle. A la clôture, l'excédent de quotas par rapport aux consommations, est

enregistré en stocks. Au 31 décembre 2015, les émissions de CO² sont inférieures aux quotas alloués.

4.3 Clients et provisions pour dépréciation des clients

L'échéancier des créances clients se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)

	31/12/2015	31/12/2014
Échéance inférieure à 3 mois	1 352	3 887
Échéance supérieure à 3 mois	1 482	431
Non Echues	15 102	15 288
Total Brut	17 936	19 606
Dépréciation des clients	(288)	(506)
Total Net	17 648	19 100

4.4 Valeurs mobilières de placement et disponibilités

Au 31 décembre 2015 Baccarat détenait des comptes à terme et des comptes bancaires rémunérés pour un total de 20 000 K€

4.5 Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance concernent principalement de la maintenance informatique et des loyers payés d'avance.

4.6 Ecart de conversion actifs

Les écarts de conversion actifs, après neutralisation des opérations faisant l'objet d'une couverture de change, sont provisionnés à 100%.

4.7 Relations intra-groupe

(en milliers d'euros)

MONTANTS CONCERNANT LES ENTREPRISES AVEC LESQUELLE LA SOCIETE A UN LIEN DE PARTICIPATION	31/12/2015
ACTIFS	
Immobilisations Financières	
Participation brute	19 064
Créances rattachées à des participations	32 263
Actif circulant	
Créances clients et comptes rattachés	7 623
TOTAL DES ACTIFS CONCERNES	58 950
PASSIFS	
Emprunts et dettes financières divers (1)	30 577
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 595
TOTAL DES PASSIFS CONCERNES	33 172
PRODUITS	
d'Exploitation (2)	32 093
Financiers	1 343
TOTAL DES PRODUITS CONCERNES	33 436
CHARGES	
d'Exploitation	4 364
Financières	884
TOTAL DES CHARGES CONCERNEES	5 248

(1) Représentent essentiellement les financements octroyés par SDL Investments I Sàrl filiale de Starwood pour 27 615 K€ et des comptes-courants de nos filiales.

(2) Représentent essentiellement les facturations aux filiales

4.8 Capitaux propres

Le capital est de 20 767 825 €. Il est divisé en 830 713 actions de 25 € chacune. Il n'existe pas de parts bénéficiaires.

La variation des capitaux propres s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)

	2015
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AU 01.01.2015	51 344
Variation provisions réglementées	269
Résultat 2015	165
Variation Subventions d'investissements	(38)
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AU 31.12.2015	51 740

Les capitaux propres comprennent une réserve de réévaluation des terrains d'un montant de 576 K€ dont 373 K€ au titre de la réévaluation de 1976, le complément correspondant à celle de 1959.

4.9 Provisions réglementées

(en milliers d'euros)

	31/12/2014	Dotations	Reprises	31/12/2015
Amortissements dérogatoires	2 561	704	435	2 830
	2 561	704	435	2 830

4.10 Provisions pour risques et charges

(en milliers d'euros)

	31/12/2014	Dotations	Reprises Utilisées	Reprises non Utilisées	31/12/2015
Provisions pour Risques					
Provisions pour Litiges ⁽¹⁾	2 000	2 851		940	3 911
Provisions pour perte de change	438	110	438		110
Autres	73	178	15		236
	2 511	3 139	453	940	4 257
Provisions pour Charges					
Fin de carrière et retraite complémentaire ⁽²⁾	4 467	484	297		4 654
Prov.pour Litiges avec des Tiers	529	573	1	302	799
Autres	743	49	82		710
	5 739	1 106	380	302	6 163
Total Général	8 250	4 245	833	1 242	10 420
Sur Résultat d'Exploitation		1 284	283	302	
Sur Résultat Financier		110	438		
Sur Résultat Exceptionnel		2 851	112	940	
		4 245	833	1 242	

(1) Les provisions pour litiges voir note 3.6

(2) Provisions pour engagements sociaux et assimilés :

L'engagement au titres des indemnités de départ à la retraite s'élève à 4 408 K€. Le montant correspondant aux écarts actuariels étalés sur la durée de vie des salariés est de 782 K€ au 31/12/2015.

La provision pour indemnités de départ à la retraite, présentée nette d'impôt, s'élève à 2 378K€.

L'évaluation est effectuée par un cabinet d'actuaire indépendant sur la base des hypothèses actuarielles suivantes :

Départ :	départ volontaire des salariés à l'âge auquel le salarié obtient le nombre de trimestres nécessaires pour liquider sa rente sécurité sociale à taux plein.
Mortalité :	INSEE 2011-2013 par sexe
Mobilité :	1% à tous les âges jusqu'à 60 ans (0% après 60 ans)
Actualisation :	2,00 %
Augmentation annuelle des salaires :	Inflation + 0,50 %
Inflation long terme :	1.75 %

Par ailleurs, un régime de retraite complémentaire destiné aux cadres supérieurs et dirigeants a été mis en place au 1^{er} janvier 2001 ; ce régime n'a pas été reconduit.

L'engagement au titre de la retraite complémentaire s'élève à 2.501 K€. Le montant correspondant aux écarts actuariels étalés sur la durée de vie des salariés est de 225 K€ au 31/12/2015.

La charge correspondant aux prestations futures et relative aux droits acquis à la clôture de l'exercice a été évaluée par actualisation au taux de 2,40%. Le montant de la provision au 31 décembre 2015 s'élève à 2 276 K€.

4.11 Emprunts et dettes financiers

(en milliers d'euros)

	31/12/2014	Augmentations	Diminutions	31/12/2015
<u>Emprunts à 2 ans maximum à l'origine</u>				
Crédit Révolving (1)	13 000		13 000	
Crédit Investissement (1)	8 375		8 375	
Découverts intérêts courus à payer	74	2	74	2
Banques Créditrices	4	37	4	37
<u>Emprunts à + de 2 ans</u>				
OSEO (3)	1 153		503	650
Emprunts et dettes Ets Crédits	22 606	39	21 956	689
Loyers de garantie	23			23
Compte courant des Filiales	77	2 925	40	2 962
SDL Investissement (ex Groupe du Louvre)	5 137			5 137
SDL I Crédit Relais Tranche A (2)		10 260		10 260
SDL I Crédit Relais Tranche B (2)		12 000		12 000
Intérêts courus / prêts SDL		218		218
Emprunts /dettes financières divers	5 237	25 403	40	30 600
TOTAL GENERAL	27 843	25 442	21 996	31 289

- (1) 16 000 K€ de crédit renouvelable et 11 580 K€ de crédit d'investissement souscrits le 22 janvier 2013 et intégralement remboursés pour le solde soit 22 000 K€ le 20 février 2015.
- (2) Comprend 22 260 K€ de crédit relais consenti par SDL Investments I Sàrl le 20 février 2015, dans le cadre du reclassement de la participation majoritaire de Groupe du Louvre dans Baccarat SA auprès de SDL Investments I Sàrl, en remplacement des emprunts remboursés au pool bancaire et 5 137 K€ consentis par la société Groupe du Louvre et transférés à SDL Investments I Sàrl (intérêts compris).
- (3) Le contrat de financement signé par Baccarat avec la BPI (OSEO) en date du 1^{er} mars 2013 concernant un crédit à moyen terme pour un montant total de 2 M€ sur une durée de 4 ans relatif à la construction du nouveau four A et des installations annexes, moyennant un taux d'intérêt annuel de 2,88% l'an reste toujours d'actualité.

Evolution de l'en-cours de crédit vis-à-vis du pool bancaire entre le 31 décembre 2014 et le 20 février 2015 :

(en milliers d'euros)

	31/12/2014	Augmentation	Diminution	20/02/2015
Crédit Révolving	13 000		1 000	12 000
Crédit Investissement	8 375	2 000	375	10 000
TOTAL GENERAL	21 375	2 000	1 375	22 000

Situation après remboursement par l'actionnaire des lignes de crédit qui étaient accordées par le pool bancaire.

Nouveau financement accordé par SDL Investissement :

(en milliers d'euros)

	20/02/2015	Augmentation	Diminution	31/12/2015
Crédit Révolving	12 000		12 000	0
Crédit Investissement	10 000		10 000	0
SDL I Crédit Relais Tranche A		10 260		10 260
SDL I Crédit Relais Tranche B		12 000		12 000
TOTAL GENERAL	22 000	22 260	22 000	22 260

4.12 Charges à payer et produits à recevoir

Des charges à payer sont comprises dans les différents postes de dettes pour 14 923 K€ détaillées comme suit :

- Dettes fournisseurs : 6 968 K€
- Impôts, taxes et versements assimilés : 840 K€
- Charges de Personnel : 6 443 K€
- Charges Financières : 219 K€
- Avoir à Etablir : 275 K€
- Autres Charges : 178 K€

Des produits à recevoir sont compris dans les différents postes de créances pour 3 721K€ détaillés comme suit :

- Organismes sociaux divers : 109 K€
- Factures à Etablir : 636 K€
- Crédit Impôt Compétitivité : 2 701 K€
- Autres Produits : 275 K€

4.13 Echéances des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES ET DES DETTES

(en milliers d'euros)

RUBRIQUES ET POSTES	31/12/2015	ECHEANCES		
		A - d'1 an	de 1 à 5 ans	A + de 5 ans
CREANCES				
<u>Créances de l'actif immobilisé :</u>				
Créances rattachées à des participations	32 263	32 263		
<u>Créances de l'actif circulant :</u>				
Créances clients et comptes rattachés ¹⁾	17 936	17 936		
Autres ³⁾	6 172	6 167	5	
	56 371	56 366	5	
DETTES				
Emprunts et dettes auprès des Ets de crédit	689	557	132	
Emprunts et dettes financières divers ²⁾	30 600	2 920	27 657	23
Autres dettes ¹⁾	29 784	29 575	209	
	61 073	33 052	27 998	23

¹⁾ Dont représentés par :

- des effets de commerce :

- clients : 229 K€ à moins d'un an

- fournisseurs : 11 K€ à moins d'un an

²⁾ Représentent essentiellement les financements octroyés par SDL Investments I Sàrl filiale de Starwood pour 27 615 K€ et des comptes-courants de nos filiales.

³⁾ Y compris avances et acomptes et charges constatées d'avances

NOTE 5. Engagements hors bilan

5.1 Relevé des engagements au 31 décembre 2015

(en milliers d'euros)

ENGAGEMENTS	DONNEES	RECUS	Paiements dus par période		
			A moins d'1 an	de 1 an à 5 ans	A + de 5 ans
ENGAGEMENTS DONNES					
A des tiers en faveur de nos filiales	735		735		
A des tiers autres	1 050		271	55	724
Energie Electricité et Gaz	3 056		2 325	731	
Au Personnel	1 007		32	92	883
Locations	6 233		2 362	3 349	522
ENGAGEMENTS RECUS					
Quotas de gaz à effet de Serre		503	105	398	
ENGAGEMENTS RECIPROQUES					
Couvertures de change JPY	7 194	7 194	7 194		
Couvertures de change USD	3 536	3 536	3 536		
TOTAL	22 811	11 233	16 560	4 625	2 129

5.2 Dettes garanties par des suretés réelles

(en milliers d'euros)

ENGAGEMENTS	DONNEES	RECUS	Paiements dus par période		
			A moins d'1 an	de 1 an à 5 ans	A + de 5 ans
DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES					
OSEO	650		518	132	
SDL I Crédit Relais Tranche A	10 260			10 260	
SDL I Crédit Relais Tranche B	12 000			12 000	
SDL Investissement (ex Groupe du Louvre)	5 137			5 137	
TOTAL	28 047		518	27 529	

5.3 Situation fiscale latente

Les accroissements et allègements de la dette future d'impôt provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits et de charges, sont mentionnés dans le tableau ci-après :

(en milliers d'euros)

Créances ou dettes d'Impôts	31/12/2014		Mouvement de l'Exercice		31/12/2015	
	Base imposable	Impôt 34.43%	Base imposable	Impôt 34.43%	Base imposable	Impôt 34.43%
Provisions réglementées (dettes d'impôts)	2 561	882	269	92	2 830	974
Subventions d'investissement (dettes d'impôts)	68	23	(37)	(13)	31	10
Déficit Reportable	(30 680)	(10 563)	(714)	(246)	(31 394)	(10 809)
Charges non déductibles temporairement (créances d'impôts)	(9 173)	(3 158)	1 373	473	(7 800)	(2 685)
	(37 224)	(12 816)	891	306	(36 333)	(12 510)

5.4 Ventilation de l'impôt entre résultat courant et résultat exceptionnel :

Baccarat SA est la mère du groupe fiscal qui intègre au 31/12/2015 la filiale Damon et Delente.

Selon la convention d'intégration fiscale, l'impôt est calculé et comptabilisé par sociétés intégrées fiscalement en fonction de leur résultat fiscal comme si elles n'étaient pas intégrées.

Au 31 décembre 2015, les déficits reportables de l'ensemble du groupe fiscal s'élève à 31.394 K€.

En milliers d'euros

31.12.2015	Résultat Comptable avant Impôt		Réintégrations (déductions) fiscales	Résultat Fiscal	Impôt Dû (Crédit Impôt)	Résultat Net Comptable
	Base	Impôt Théorique (Produit)				
Résultat Courant	1 749	583	(2 418)	(669)	(118)	1 867
Résultat Exceptionnel	(3 017)	(1 006)	(973)	(3 991)	-	(3 017)
Impôt provenant de l'intégration fiscale	-	-	-	-	(1 315)	1 315
	(1 268)	(423)	(3 391)	(4 660)	(1 433)	165

5.5 Passif éventuel

Dans le cadre normal de ses activités, le Groupe peut être défendeur dans des litiges et contentieux. Il comptabilise une provision à chaque fois qu'il estime probable un dénouement défavorable devant se traduire par une sortie de ressources dont le montant peut être estimé de manière fiable. Le Groupe estime avoir constitué des provisions suffisantes pour couvrir les risques liés à des litiges généraux et spécifiques existants au 31 décembre 2015.

- Litige Consellior

L'Assemblée générale extraordinaire du 28 juin 2012 a voté une augmentation de capital réservée de 27 500 K€ souscrite par CP Crystal Luxco, Sàrl (Catterton Partners). Cette opération a fait l'objet d'un visa de l'AMF et d'un rapport d'équité. A l'issue de l'Assemblée, le conseil d'administration du 28 juin 2012 a autorisé la signature d'un contrat de prestations de services au titre duquel Catterton fournirait des prestations d'assistance dans le domaine marketing, design, innovation des produits, stratégie, et mise à disposition du réseau de contacts en Chine et en Asie, pour une durée de 2 ans, renouvelable par tacite reconduction, moyennant une rémunération forfaitaire annuelle de 220 K€ euros à compter de la réalisation de l'augmentation de capital.

La société Baccarat a été assignée le 15 novembre 2012 par la société Consellior SAS, actionnaire minoritaire, ainsi que par certains actionnaires individuels, en vue d'obtenir l'annulation des résolutions relatives à l'augmentation de capital.

Par ailleurs, Baccarat a été signifié le 27 mars 2013 d'une assignation devant le Tribunal de Commerce de Nancy, à la demande de Consellior SAS, afin d'obtenir notamment la nullité de la troisième résolution des assemblées générales des 8 juin 2010 et 9 juin 2011 relatives à l'approbation des conventions réglementées, l'annulation de la convention de licence de la marque Baccarat conclue entre la Société et SH Baccarat License Holding LLC., et que les conséquences financières des conventions conclues entre la Société et Groupe du Louvre dont l'approbation a été rejetée lors de l'assemblée générale du 28 juin 2012 soient supportées par Groupe du Louvre et Société du Louvre.

Ces deux procédures sont actuellement pendantes devant le Tribunal de Commerce de Nancy.

La société Baccarat et son actionnaire majoritaire considèrent que ces actions en cours sont dénuées de tout fondement. En conséquence, de la même façon qu'au 31 décembre 2014, aucune provision n'a été constituée dans les comptes au 31 décembre 2015.

- Risques liés à l'amiante

L'arrêté du 3 décembre 2013 paru au journal officiel du 17 janvier 2014 inscrit Baccarat sur la liste des établissements ouvrant droit à l'allocation de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante.

Les salariés ayant travaillé au sein de la Manufacture entre 1949 et 1995 peuvent prétendre au bénéfice de la retraite anticipée, à partir de 50 ans et, sous réserve de la durée de leur exposition à l'amiante. Au 31 décembre 2015, 16 personnes supplémentaires (en plus des 126 à fin décembre 2014) ont décidé de partir volontairement en retraite anticipée.

Les coûts relatifs à ces départs ainsi que la reprise de provision pour départ à la retraite y afférente sont comptabilisés l'année du départ effectif.

Depuis 2013 certains salariés ou ex-salariés de Baccarat SA ont formé un total de 299 demandes d'indemnisation (dont 141 sur le dernier trimestre 2015 et 6 en janvier 2016) en réparation du préjudice d'anxiété qu'ils estiment avoir subi du fait d'avoir travaillé pour une société ayant utilisé de l'amiante . La provision constituée à ce titre dans les comptes de Baccarat au 31 décembre 2014 a été ajustée sur l'exercice pour couvrir la totalité de ce risque.

A la date de ce rapport, Le délai de prescription pour former de telles demandes d'indemnisation est expiré. Toute nouvelle saisine du Conseil des Prud'hommes au titre de la réparation du préjudice d'anxiété résultant d'une exposition à l'amiante est donc aujourd'hui irrecevable.

NOTE 6. Renseignements complémentaires

6.1 Filiales et participations

Tableau établi en milliers d'euros (K€), en millions de Yens (MY), en milliers de Dollars (K\$), en milliers de Livres (K£) et en milliers de Hong-Kong Dollars (KHK\$)

Sociétés ou Groupes de Sociétés	Capital		Réerves et Report à nouveau	quote-part du capital détenu en %	Valeur d'inventaire des titres détenus		Prêts et Avances consentis et non remboursés		Cautions et avals Fournisseurs	Bénéfice net de l'exercice	Dividende encaissé par la société pendant l'exercice						
					Brute	Nette	Brute	Nette									
FILIALES																	
Damon Delente	K€	1 325	K€	-1 589	100	K€	2 932	K€	2 932	K€	0	K€	0	0	K€	2707	
Baccarat Pacific KK	MY	426	MY	260	100	K€	2 250	K€	2 250			0	MY	-8	K€	0	
Baccarat Far East	KHK\$	0	KHK\$	-68 007	100	K€	0	K€	0	K€	16 852	K€	7 089	0	KHK\$	-14 384	
Baccarat Inc.	K\$	14 112	K\$	-21 690	100	K€	12 283	K€	0	K€	11 203	K€	4 589	K€	659	K\$	378
Baccarat UK	K£	315	K£	-545	100	K€	445	K€	0	K€	1 441	K€	1 205	0	K£	57	
Baccarat Greece (*)	K€	99	K€	-1 524	51	K€	49	K€	0	K€	2 528	K€	0		K€	-316	
Baccarat GMBH	K€	534	K€	0	100	K€	534	K€	534			0	K€	55	K€	14	
Baccarat Italie	K€	100	K€	409	100	K€	100	K€	100			0	K€	93			
Baccarat Americas	K\$	1 000	K\$	31	51	K€	470	K€	470			0	K\$	92	K\$	102	

(* Les informations de Baccarat Greece sont issues des comptes de 2013)

6.2 Actionnariat de la société

Il existe une action de concert de la société SDL Investments I Sàrl et de la société CP Crystal Luxo S.à.r.l (Catterton), le concert détient au 31/12/2015 : 88,69% du capital et des droits de vote de la société répartis comme suit :

- i) Sdl I : 66,62%
- ii) Catterton : 22,07%

6.3 Société Mère et Société tête de Groupe

Baccarat S.A. est une filiale à 66,62% de SDL. Investments I Sàrl (société contrôlée par Starwood Capital Group L.L.C.).

6.4 Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes, au titre de la mission légale s'élèvent à 175K€ au 31 décembre 2015.

NOTE 7. Evènements postérieurs à la clôture

Le 18 janvier 2016, Baccarat a ouvert une nouvelle boutique à Pékin (Chine).



KPMG Audit
Espace Européen de l'Entreprise
9 avenue de l'Europe
CS 50033 Schiltigheim
67013 Strasbourg Cedex
France



Mazars
61, rue Henri Regnaut
92075 La Défense Cedex
France

Baccarat S.A.

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2015
Baccarat S.A.
Rue des Cristalleries - 54120 Baccarat
Ce rapport contient 35 pages
Référence : FP-162-008



KPMG Audit
Espace Européen de l'Entreprise
9 avenue de l'Europe
CS 50033 Schiltigheim
67013 Strasbourg Cedex
France



61, rue Henri Regnault
92075 La Défense Cedex
France

Baccarat S.A.

Siège social : Rue des Cristalleries - 54120 Baccarat
Capital social : € 20 767 825

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2015

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Baccarat S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.



2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Règles et principes comptables

Les paragraphes de l'annexe « 1.1 Immobilisations incorporelles » et « 1.2 Immobilisations corporelles » compris dans la « Note 1. Principes et méthodes comptables » exposent les règles et méthodes comptables relatives à leur dépréciation.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Estimations comptables

Les participations, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2015 s'établit à 6 286 milliers d'euros, sont évaluées à leur coût d'acquisition et dépréciées sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans la note « 1.3 Immobilisations financières » de l'annexe.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par la société, et à examiner la procédure d'approbation de ces estimations par la direction.

Votre société constitue une provision pour couvrir les risques liés aux réclamations d'anciens salariés au titre du préjudice d'anxiété du fait d'avoir travaillé pour une entreprise ayant utilisé de l'amiante, tels que décrits dans la note de l'annexe « 2.2 Risques résultant du préjudice d'anxiété lié à l'amiante ».

Sur la base des éléments disponibles à ce jour, notre appréciation de la provision s'est fondée sur l'analyse des processus mis en place par la société pour identifier et évaluer les risques, ainsi que sur l'examen de la situation actuelle.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.



Baccarat S.A.
Rapport des commissaires aux comptes sur les
comptes annuels
15 avril 2016

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Schiltigheim, le 15 avril 2016

Courbevoie, le 15 avril 2016

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Mazars

Frédéric Piquet
Associé

Luc Marty
Associé

Baccarat

Rapport du président du Conseil d'Administration sur le contrôle interne





RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

En application des dispositions de l'article L. 22537 du Code de commerce

Conformément aux dispositions à l'article L. 225-37 du Code de commerce, il vous est rendu compte ci-après (i) de la composition et des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration, (ii) des informations relatives au gouvernement d'entreprise et (iii) des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société.

I. CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil sont définies par la loi, les statuts de la Société, les dispositions du règlement intérieur du Conseil et les Comités spécialisés institués en son sein.

1.1. COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au 31 décembre 2015, la composition du Conseil d'administration de Baccarat était la suivante :

- Barry S. STERNLICHT, Président
- Steven R. GOLDMAN, Vice-président
- J. Michael CHU
- Neda DANESHZADEH
- John DEMSEY
- Jeffrey DISHNER
- Margareth HENRIQUEZ
- Pascal MALBÉQUI
- Ellis F. RINALDI
- Hamilton SOUTH

Le Conseil d'administration de Baccarat du 24 septembre 2002 a décidé d'opter pour la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général.

Votre Assemblée générale réunie le 25 juin 2015 a décidé :

- de ratifier la cooptation effectuée par le Conseil d'administration en date du 21 juillet 2014 de Madame Margareth Henriquez, en remplacement de Madame Françoise Labro, démissionnaire, et ce, pour la durée restant à courir du mandat de cette dernière, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée

- en 2015 à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé ;
- de ratifier la cooptation effectuée par le Conseil d'administration en date du 18 décembre 2014 de Monsieur Steven R. Goldman, en remplacement de Steven M. Hankin, démissionnaire, et ce, pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée en 2015 à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé ;
- de renouveler le mandat d'administrateur de Mesdames Neda Daneshzadeh et Margareth Henriquez, ainsi que de Messieurs Michael J. Chu, Steven Goldman, Ellis Rinaldi et Hamilton South, dont le mandat venait à expiration pour une durée de trois années, laquelle prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée en 2018 à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Votre Assemblée générale réunie le 8 juin 2010 a notamment décidé de ramener la durée du mandat des administrateurs de six années à trois années et la limite d'âge pour exercer le mandat d'administrateur de 74 à 70 ans.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 alinéa 6 du Code de commerce, le Conseil d'administration, au cours de sa séance du 13 mai 2013, a apporté les limitations suivantes aux pouvoirs du Directeur général : les opérations et engagements ci-après définis requièrent une autorisation préalable du Conseil d'administration :

- toute prise de participation ou acquisition d'intérêt dans toute société, groupement ou entité quelconque, toute création de "joint-venture" et de filiale, toute opération d'investissement ou de désinvestissement, acquisition ou cession d'actifs, fonds de commerce, participations, titres, créances ou valeurs mobilières, (à l'exception de valeurs mobilières de placement de trésorerie) pour un montant supérieur à 1 000 000 € par opération,
- la cession ou l'octroi de toute licence sur toute marque, enseigne, nom commercial, brevet ou de tout autre actif incorporel ou droit de propriété intellectuelle utilisé dans le cadre des activités de la société et présentant un intérêt stratégique pour cette dernière, à l'exclusion de tout contrat de distribution (notamment pour l'exploitation de points de vente ou de boutiques à l'enseigne "BACCARAT") conclu à des conditions habituelles dans le cadre des activités courantes de la société,
- toute opération ou transaction susceptible de constituer une opération de diversification ou de modifier le périmètre des activités de la Société (à l'exception de la commercialisation des nouvelles gammes de produits incorporant du cristal),
- la conclusion de tous emprunts ou prêts, y compris lignes de crédit et opérations de crédit-bail auprès de banques et d'établissements de crédit pour un montant supérieur à 750 000 € par opération,
- la signature de tout contrat ou la souscription de tout engagement obligeant la Société pour un montant unitaire ou annuel cumulé supérieur à 1 000 000 €,
- toute cession ou acquisition de tous immeubles, droits immobiliers ou bien assimilés, pour un montant supérieur à 300 000 €.

Le Conseil d'administration ne comporte aucun administrateur élu par les salariés et aucun censeur n'a été nommé.

Lorsque le nombre des administrateurs ayant atteint l'âge de soixante-dix ans révolus excède à la clôture d'un exercice social le tiers du nombre total des administrateurs, le mandat du ou des administrateurs les plus âgés vient alors à expiration à l'issue de la réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes dudit exercice.

Le Conseil d'administration, sur avis du Comité des rémunérations, a estimé que Madame Margareth Henriquez, ainsi que Messieurs John Demsey et Hamilton South pouvaient être qualifiés d'administrateurs indépendants selon les critères posés par l'article 9.4. du Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF

L'assemblée générale mixte des actionnaires en date du 25 juin 2015 a décidé de supprimer l'obligation statutaire pour les administrateurs de détenir 90 actions de la Société.

Conformément aux dispositions des articles L. 225-37 et L. 225-68 du Code de commerce, il est rendu compte de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil d'administration : le Conseil, qui comprend 10 administrateurs, comporte en son sein deux femmes, soit une proportion de 20%. Tout sera mis en œuvre, en cas de nomination de nouveaux administrateurs, afin de respecter le quota de 40% de femmes au sein du Conseil d'administration d'ici l'assemblée générale appelée à se tenir en 2017.

1.2. ROLE ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1.2.1. Règlement intérieur du Conseil d'administration :

Le Conseil d'administration du 26 février 2003 a adopté à l'unanimité le règlement intérieur du Conseil d'administration, ayant notamment pour objet de prévoir les règles de fonctionnement de celui-ci. Le règlement intérieur a été modifié par le Conseil d'administration du 6 avril 2006 afin de tenir compte, d'une part, du changement d'actionnaire au niveau de la société et de la nouvelle composition du Conseil d'administration depuis le 27 septembre 2005 et, d'autre part, pour le mettre en conformité avec les dispositions légales et réglementaires en vigueur en ce qui concerne la participation des administrateurs aux réunions du Conseil d'administration par moyen de visioconférence ou par tous moyens techniques de communication.

1.2.2. Rémunération des mandataires sociaux :

Ces informations sont données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration. Il est précisé que la Direction générale de Baccarat, suivant communiqué publié sur son site Internet le 30 décembre 2008 et décision du Conseil d'administration en date du 16 mars 2009, a indiqué que la société se référerait au code de gouvernement d'entreprise Afep-Medef publié le 6 octobre 2008 et mis à jour en avril 2010 puis en juin 2013, précisé par la recommandation AMF en date du 22 décembre 2008, relatif à la rémunération des mandataires sociaux des sociétés cotées.

1.2.3. Fonctionnement du Conseil d'administration :

Les participants au Conseil d'administration sont convoqués par le Président une huitaine de jours avant la réunion, les statuts ne prévoyant pas d'obligation en ce sens. La convocation comporte l'ordre du jour détaillé de la réunion et est accompagnée du projet de procès-verbal de la ou des précédentes séances du Conseil. Un dossier complet est remis au début de chaque séance à chaque participant, à titre confidentiel ; il peut être conservé. Il comprend, outre les documents légaux, les choix stratégiques, les objectifs, les plans d'action ainsi que le détail des réalisations et des perspectives. Les administrateurs absents reçoivent également le dossier qui leur est adressé dans les jours qui suivent. Les réunions durent, sauf exception, de 2 heures à 3 heures. Les représentants des salariés sont convoqués à chaque réunion du Conseil ; les Commissaires aux comptes sont convoqués à chaque réunion de Conseil procédant à un arrêté de comptes semestriels ou annuels.

En 2015, le Conseil d'administration de Baccarat s'est réuni 6 fois :

- le 28 janvier, avec un taux de présence de 90%, par moyens de conférence téléphonique, à l'effet notamment d'autoriser la conclusion du 6^{ème} avenant au contrat de licence de la marque baccarat conclu avec la Société SH Baccarat License Holdings, L.L.C ;
- le 19 février, avec un taux de présence de 90%, par moyens de conférence téléphonique, à l'effet notamment d'autoriser la conclusion d'une convention de prestations de services et d'un contrat de mise à disposition du Directeur Général avec Compagnie Financière du Louvre, ainsi que d'un prêt relais intragroupe avec SDL Investments I sarl ;
- le 26 mars, avec un taux de présence de 90 %, 5 administrateurs ayant participé par moyens de conférence téléphonique à l'effet notamment, d'arrêter les comptes, sociaux et consolidés, de l'exercice clos le 31 décembre 2014, ainsi que les rapports et résolutions proposés par le Conseil à l'assemblée générale des actionnaires, d'examiner les documents de gestion prévisionnelle et de passer en revue les conventions visées à l'article L. 225-40-1 du Code de commerce ,
- le 5 mai, avec un taux de présence de 70%, par moyens de conférence téléphonique, à l'effet d'arrêter le texte des résolutions à caractère extraordinaire à présenter à l'assemblée générale des actionnaires, relatif à la suppression de l'obligation de détention d'actions de la Société par les administrateurs et des droits de vote double ;
- le 24 juin, avec un taux de présence de 70%, par moyens de conférence téléphonique, à l'effet d'examiner les réponses à apporter aux questions posées par un actionnaire,
- le 28 septembre avec un taux de présence de 90%, 6 administrateurs ayant participé par moyens de conférence téléphonique, à l'effet notamment d'arrêter les comptes, sociaux et consolidés, au 30 juin 2015, d'examiner les documents de gestion prévisionnelle et de modifier la composition du Comité des comptes.

1.2.4. Comités spécialisés :

Le Conseil d'administration a mis en place, au cours de sa réunion du 27 avril 2007, les comités suivants:

1.2.4.1. Comité des comptes

Le Comité des comptes est composé de Mesdames Neda Daneshzadeh, Margareth Henriquez et de Messieurs John Demsey et Steven Goldman, qui justifient des compétences requises en matières comptable et financière pour exercer leur mission, la décision de Monsieur Hamilton South de ne plus faire partie de ce Comité ayant été actée par le Conseil d'administration en date du 28 septembre 2015 .

Il a pour mission essentielle de s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes consolidés et sociaux de la société, de vérifier que les procédures internes de collecte et de contrôle des informations sont bien appliquées et de veiller à la qualité de l'information délivrée aux actionnaires. Pour exercer sa mission, le comité bénéficiera du concours des services de la direction financière et de la direction générale de la société.

Sur demande du Président Comité, le Directeur Général et les Commissaires aux comptes peuvent assister aux réunions de ce Comité, notamment lors de l'arrêté des comptes annuels et semi-annuels.

Le Comité des comptes a pour missions :

- l'examen des documents comptables et financiers, et notamment l'examen des comptes sociaux, consolidés, annuels et semestriels présentés au Conseil d'administration,
- le contrôle externe de la société : examen des propositions de nomination et de rémunération des Commissaires aux comptes, examen de leurs missions et recommandations, contrôle de l'indépendance et de l'objectivité des Commissaires aux comptes,
- contrôle interne de la société : examen avec les responsables du groupe des objectifs et des plans d'intervention et d'actions dans le domaine des contrôles internes ainsi que de la fiabilité des systèmes et procédures d'établissement des comptes, examen des méthodes et des procédures de reporting.

Le Comité des comptes, après s'être réuni avec les Commissaires aux comptes, rend compte au Conseil d'administration de ses travaux, exprime tout avis ou toute suggestion qui lui semblent opportuns et porte à sa connaissance tous les points qui lui paraissent soulever une difficulté ou appeler une décision du Conseil dans ce domaine.

Le Comité des comptes s'est réuni à deux reprises, le 25 mars et le 25 septembre 2015, à l'effet d'examiner les comptes, sociaux et consolidés, semestriels et annuels, avant présentation au Conseil d'administration.

1.2.4.2. Comité des rémunérations

Le Comité des rémunérations est composé de Mesdames Neda Daneshzadeh, Margareth Henriquez et de Messieurs John Demsey, Steven Goldman et Hamilton

South.

Sur demande du Président du Comité, le Directeur Général peut assister aux réunions de ce Comité.

Le Comité des rémunérations s'est réuni le 26 mars 2015 à l'effet notamment de statuer sur les rémunérations fixes et variables des membres du Comité de direction.

Le Comité des rémunérations a pour principales attributions de faire des recommandations, propositions, conclusions et commentaires au Conseil d'administration et de l'assister notamment dans la détermination :

- des objectifs à fixer au Directeur Général pour l'établissement du niveau de sa rémunération variable,
- des critères d'attribution des bonus à verser aux cadres de la Société,
- de la qualification des administrateurs indépendants,
- des conditions d'attribution des jetons de présence.

II. ENVIRONNEMENT ET PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE

2.1. PRINCIPES GÉNÉRAUX DU CONTRÔLE INTERNE

2.1.1. Objectifs du contrôle interne :

Le contrôle interne est un ensemble de dispositions mises en place par le management de l'entreprise afin de s'assurer que la stratégie est correctement mise en œuvre et de maîtriser l'activité, dans le cadre des objectifs suivants :

- optimisation de l'utilisation des ressources,
- qualité et fiabilité des informations financières et de gestion,
- respect des politiques du Groupe et conformité aux lois et aux réglementations en vigueur,
- optimisation du fonctionnement des activités opérationnelles,
- optimisation et protection des actifs.

2.1.2. Référentiel retenu :

Baccarat adopte une définition du contrôle interne comparable au référentiel international "COSO" qui se compose des principaux éléments suivants, interdépendants :

- l'environnement de contrôle,
- l'évaluation des risques internes,
- les activités de contrôle,
- l'information et la communication,
- le pilotage.

L'environnement de contrôle interne est fondé sur les éléments suivants :

- intégrité et éthique des acteurs de l'entreprise et notamment de ses dirigeants,
- politique de gestion des compétences et des ressources humaines,

- philosophie et style de management,
- structure et organisation des activités,
- délégation de pouvoirs et de responsabilité.

L'entreprise définit les activités de contrôle qui consistent en des actions telles qu'approuver, autoriser, vérifier, rapprocher, apprécier les performances opérationnelles, la sécurité des actifs ou la séparation des fonctions. L'entreprise doit également disposer de dispositifs permettant d'identifier et de maîtriser les risques internes spécifiques ainsi que les risques d'erreurs ou de fraudes. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

2.1.3. Périmètre d'application :

L'occurrence de risques internes majeurs dans les filiales de Baccarat qui sont des filiales de distribution est apparue comme faible. L'entreprise contrôle ses filiales en s'appuyant sur les compétences managériales locales, le reporting opérationnel et financier produit mensuellement par les principales entités et les contrôles effectués par la direction de l'entreprise et les Commissaires aux comptes.

2.2. ORGANISATION ET ENVIRONNEMENT DU CONTRÔLE INTERNE

2.2.1. Évolution au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015 :

Baccarat, qui ne possède pas de service directement dédié à l'audit interne, a entamé dès 2003, suite à la publication de la Loi de Sécurité Financière le 1er août 2003, une démarche d'analyse de son niveau de contrôle interne en procédant à :

- la nomination d'un responsable «Loi de Sécurité Financière»,
- la réalisation d'une cartographie de premier niveau des processus et des éléments de contrôle des risques internes majeurs par entretiens avec les principaux responsables opérationnels et fonctionnels,
- la mise en évidence des points de contrôle clés,
- la revue et au recensement des procédures de contrôle existantes.

La Direction s'assure dans le cadre des procédures de contrôle interne en vigueur que :

- les opérations sont correctement réalisées et sécurisées conformément aux objectifs définis ci-dessus,
- les informations de nature comptable, financière ou de gestion sont fiables,
- les lois et les réglementations sont respectées.

Suite à l'audit informatique réalisé en 2010, il a été décidé la mise en œuvre au sein du groupe de Lawson (ERP) qui a été déployé à partir du 2^{ème} trimestre 2012.

Le projet a été conduit par une équipe interne assistée d'un intégrateur et de consultants. Une revue du projet de migration des données a été effectuée au cours de l'exercice 2012 sur les différents processus de gestion des achats, des ventes, de la

comptabilité, de la production et des stocks ainsi que les contrôles généraux informatiques associés.

La Manufacture a fait évoluer son organisation au cours du quatrième trimestre 2013 en six directions opérationnelles :

La direction d'Industrialisation, la direction de Production & la direction QHSE rattachée à la direction Industrielle.

La direction Logistique Industrielle, la direction Conception & la direction Achats rattachée à la direction des Opérations.

L'objet de cette évolution est double:

- fiabiliser la mise sur le marché en qualité, coût, délais de nos nouveautés en maîtrisant notamment le passage de la conception à la production au travers d'une industrialisation systématiquement assurée, ce qui pouvait être le chaînon manquant dans l'ancienne organisation,
- bénéficier des synergies pour améliorer les coûts de structure.

En second niveau, la direction de Production a été reconfigurée en cinq Unités Autonomes de Production:

UAP Chaud Main & UAP Chaud Mécanisé pour les anciennes halles, UAP Verres, UAP Assemblage & UAP Carafes Industrielles pour les anciens Ateliers à Froid.

Cette évolution doit supporter, avec le Lean Manufacturing initié début 2013 :

- une amélioration de nos performances en termes de productivité,
- une maîtrise de nos cycles de production (Leadtime),
- l'intégration du système de management de la performance.

Le déploiement en UAPs, initié fin du 4^{ème} trimestre 2013 avec l'UAP verres, a été phasé sur l'exercice 2014 pour les autres UAPs.

Le processus Achats directs et indirects a été finalisé sur l'exercice 2014. Cette mission a été réalisée sous la Responsabilité du patron de la supply chain et elle repose sur les fondamentaux suivants :

- Rédaction et diffusion de la procédure achats au sein de l'entreprise Baccarat SA définissant les rôles / responsabilités et autorisations pour chaque étape du processus Achat : demande d'achat/ approbation de nouveaux Fournisseurs/ ordre d'achat / contrôle réception / bon à payer et validation des paiements
- Fixation de seuils d'autorisation pour les demandes et autorisations d'achats et autorisations de paiements
- Rationalisation, sécurisation et approbation par la Direction des Achats de la création ou de la modification des données fournisseurs et de la conclusion de contrats
- Limitation des accès à la création /modification des références de la base Article et Fournisseurs

Toutes ces actions ont conduit à l'adaptation des systèmes d'information et de gestion y afférents.

2.2.2. Environnement du contrôle interne des activités :

L'entreprise s'est fixé comme objectif de renouveler chaque année une partie de sa gamme de produits. La démarche qualité est suivie par un personnel spécialisé et qualifié afin de permettre à la société de conserver son savoir-faire exceptionnel. Ceci implique un progrès constant de son expertise dans les achats ou les opérations de sous-traitance et génère un renforcement constant du contrôle interne des procédures d'achat.

Les services généraux veillent à l'entretien et au maintien du site industriel aux normes d'hygiène et de sécurité tant vis-à-vis du personnel que des produits. Les risques internes inhérents au processus de production, outre les éventuels accidents et maladies du travail, sont principalement des risques environnementaux pour lesquels l'entreprise se conforme à la réglementation en vigueur. Les contrôles effectués en cette matière sont décrits dans les comptes rendus fournis aux organismes ministériels, et confirment la conformité des installations et des produits aux normes en vigueur. La société étudie régulièrement les mesures propres à éliminer les risques en matière de plomb et satisfait à toutes les législations locales.

L'incendie du 24 Septembre 2011 à la Manufacture a confirmé l'excellente coordination entre les équipes Manufacture & les brigades de pompiers avec pour conclusion l'absence totale d'impact au niveau Personnes & Biens. De plus, les actions ultérieures menées suite à l'analyse des événements ont conforté à un niveau supérieur la protection de notre équipement industriel (Mise à Disposition Cartographie Fluides, Remplacement canalisation souples par rigides, ...).

La direction des ressources humaines contrôle les risques internes auxquels sont exposés les salariés. La société se préoccupe également, au travers d'une politique volontariste de formation et d'une école de formation en interne, du maintien et du développement des compétences afin de garantir la qualité des produits fabriqués.

La société veille à la gestion et à la protection de la marque Baccarat dans le cadre de la réglementation en vigueur sur la propriété industrielle.

Le service informatique a pour mission de s'assurer de la fiabilité, de la sécurité et de la continuité de fonctionnement des systèmes d'information et des liaisons informatiques. Il veille particulièrement à assurer la sauvegarde de l'ensemble des logiciels et des données des utilisateurs. En 2015 des mesures particulières ont été prises pour Baccarat SA en matière de :

- protection contre l'intrusion avec la mise en place d'un outil interdisant l'accès au réseau interne à des postes non identifiés et certifiés, l'amélioration de la sécurité du réseau Wifi et le renforcement de la politique de gestion des mots de passe
- protection des données avec l'utilisation restreinte des clés USB, la restriction des droits d'usage par profil personnalisé et le cryptage des postes de travail portables jugés critiques.

Il n'y a de risque de destruction totale des supports de sauvegarde, des serveurs et de

l'outil de production qu'en cas de destruction quasi totale du site. La perte d'exploitation inhérente à ces risques d'exploitation fait l'objet de contrats d'assurance.

2.2.3. Environnement de contrôle interne dans le cadre de l'information comptable et financière :

L'élaboration de l'information financière et de gestion est assurée par la Direction Administrative et Financière de Baccarat.

Les comptes consolidés sont établis à l'aide du logiciel Magnitude à partir des données de chaque entité préparées conformément aux normes et procédures du groupe.

Les principales filiales étrangères disposent de leur propre organisation comptable et transmettent leurs informations financières et comptables à Baccarat SA. Le service administratif et comptable de Baccarat SA coordonne et supervise l'activité et la comptabilité des filiales étrangères principales dont les comptes font l'objet d'audits et celles des filiales moins significatives dont les comptes sont établis par des experts comptables locaux.

La fiabilité des informations comptables et financières publiées est assurée d'une part, par un ensemble d'organes, de règles, de procédures, de modes opératoires et de contrôles et, d'autre part, par une politique de gestion des compétences.

Les procédures comptables répondent aux objectifs majeurs d'exhaustivité et de conformité de l'enregistrement des transactions aux règles locales, de cohérence dans la méthode d'enregistrement avec les règles du groupe Baccarat et dans l'établissement des états financiers locaux.

La procédure budgétaire et de reporting financier mensuel est un outil essentiel pour Baccarat quant au pilotage de ses opérations. Les problèmes éventuels peuvent ainsi être identifiés, analysés et traités rapidement en cours d'année, ce qui contribue d'autant à la limitation des incertitudes au moment des clôtures trimestrielles, semestrielles et annuelles.

Les procédures de consolidation ont été construites de façon à ce que les différentes entités qui traitent les opérations financières produisent des informations homogènes dans le respect de la réglementation en vigueur.

L'unicité des comptes et la cohérence de l'outil de publication financière (comptabilité et consolidation) est assurée par l'usage d'un mode opératoire de reporting qui établit les règles d'élaboration des éléments financiers.

Comptes sociaux :

Les conventions générales comptables appliquées sont conformes aux principes généraux d'établissement et de présentation des comptes annuels définis par le Code de commerce et le règlement 201403 de l'ANC.

Comptes consolidés :

Les comptes consolidés publiés sont établis en conformité avec les normes comptables internationales IFRS adoptées dans le cadre du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002.

L'équipe de consolidation effectue une veille à l'égard de l'évolution des normes IFRS et procède à l'analyse des impacts éventuels.

Par ailleurs, à l'occasion de la préparation du rapport annuel, la société procède à une revue de ses risques, qui font l'objet d'un développement spécifique et d'une mise à jour dans le rapport de gestion et dans l'annexe au regard de l'environnement réglementaire et de la gestion du risque financier de la société.

La responsabilité de l'élaboration de l'information financière et de sa diffusion appartient exclusivement à la Direction Générale. L'arrêté des comptes annuels et semestriels est suivi d'un communiqué de presse dont le contenu est validé en Conseil d'administration.

Le président du Conseil
d'administration
Barry Sternlicht



KPMG Audit
Espace Européen de l'Entreprise
9 avenue de l'Europe
CS 50033 Schiltigheim
67013 Strasbourg Cedex
France



Mazars
61, rue Henri Regnault
92075 La Défense Cedex

Baccarat S.A.

Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la société Baccarat S.A.

Exercice clos le 31 décembre 2015
Baccarat S.A.
Rue des Cristalleries - 54120 Baccarat
Ce rapport contient 3 pages
Référence : FP-162-005

Baccarat S.A.

Siège social : Rue des Cristalleries - 54120 Baccarat
Capital social : € 20 767 825

Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la société Baccarat S.A.

Exercice clos le 31 décembre 2015

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Baccarat S.A. et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.



*Baccarat S.A.
Rapport des commissaires aux comptes, établi en
application de l'article L.225-235 du Code de
commerce, sur le rapport du président du conseil
d'administration de la société Baccarat S.A.*

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de commerce.

Schiltigheim, le 15 avril 2016

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Frédéric Piquet

Associé

Courbevoie, le 15 avril 2016

Mazars

Luc Marty

Associé

Baccarat

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés





KPMG Audit
Espace Européen de l'Entreprise
9 avenue de l'Europe
CS 50033 Schiltigheim
67013 Strasbourg Cedex
France



Mazars
61, rue Henri Regnault
92075 La Défense Cedex
France

Baccarat S.A.

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice
clos le 31 décembre 2015
Baccarat S.A.
Rue des Cristalleries - 54120 Baccarat
Ce rapport contient 14 pages

KPMG Audit
Espace Européen de l'Entreprise
9 avenue de l'Europe
CS 50033 Schiltigheim
67013 Strasbourg Cedex
France

Mazars
61, rue Henri Regnault
92075 La Défense Cedex
France

Baccarat S.A.

Siège social : Rue des Cristalleries - 54120 Baccarat
Capital social : € 20 767 825

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

1. Avec la société Compagnie Financière du Louvre

1.1 Convention de prestations de services

- Personnes concernées :

Pascal Malbequi est directeur général de la Compagnie Financière du Louvre et administrateur de la société Baccarat SA.

Steven R. Goldman est président de la Compagnie Financière du Louvre et vice-président de Baccarat SA.

- Nature et objet :

Votre conseil d'administration du 19 février 2015 a autorisé une convention de prestations de services avec Compagnie Financière du Louvre.

- Modalités :

Compagnie Financière du Louvre apportera son assistance dans les domaines suivants :

- ✓ Droit des sociétés,
- ✓ Financier, comptable, fiscal,
- ✓ Consolidation et gestion des titres.

Les services définis ci-dessus seront facturés sur la base de la fraction des traitements et salaires, augmentés des charges sociales, de l'ensemble des personnels affectés à la fourniture des services, majoré d'une quote-part de frais généraux de 35 %.

Le montant annuel au titre de cette convention s'élève à 187 500 € dont 168 750€ versés au 31/12/2015.

- Motivation :

Cette convention permet à Baccarat S.A. d'adapter les coûts de ces fonctions supports à ses besoins.

1.2 Convention de mise à disposition de Madame Daniela Riccardi

- Personnes concernées :
 - Pascal Malbequi est directeur général de la Compagnie Financière du Louvre et administrateur de la société Baccarat SA.
 - Steven R. Goldman est président de la Compagnie Financière du Louvre et vice-président de Baccarat SA.
- Nature et objet :

Dans le cadre de la réorganisation liée à la cession de Groupe du Louvre, le contrat de travail de Madame Daniela Riccardi a été transféré à Compagnie Financière du Louvre. Votre conseil d'administration du 19 février 2015 a autorisé la signature entre Compagnie Financière du Louvre et Baccarat S.A. d'un nouveau contrat de mise à disposition de Madame Daniela Riccardi, avec effet au 1^{er} mars 2015.
- Modalités :

Cette convention prévoit la refacturation à Baccarat d'un montant forfaitaire mensuel de € 87 500 hors taxes, couvrant la rémunération fixe de Madame Daniela Riccardi et les charges sociales y afférentes; la rémunération variable devant faire l'objet, le cas échéant, d'une facturation additionnelle avant le 30 avril de chaque année.

Le montant comptabilisé au titre de la part fixe pour la période de mars à décembre 2015 s'élève à € 875 000. Par ailleurs, la provision pour la part variable a été constatée pour € 1 050 000 et les avantages en nature s'élèvent à € 215 035.
- Motivation :

Cette convention permet à Baccarat S.A. de bénéficier des compétences de la personne mise à disposition.

1.3 Sixième avenant au contrat de licence exclusive mondiale

- Personne concernée :

SH Baccarat License Holding LLC
- Nature et objet : Sixième avenant au contrat de licence exclusive mondiale

Votre conseil d'administration du 28 janvier 2015 a autorisé la conclusion d'un sixième avenant au contrat de licence exclusive mondiale de la marque Baccarat se rapportant à l'usage de la marque pour l'activité des hôtels et résidences de luxe.

Cet avenant prévoit notamment d'octroyer à SH Group une durée de licence de l'usage de la marque Baccarat à plus long terme pour conclure des contrats de gestion à long terme avec les propriétaires/promoteurs d'hôtels et résidences de luxe.

- **Modalités** :

La durée expirant initialement le 26 juin 2027 (avec une prorogation de 10 ans exigeant l'accord des deux parties) est remplacée par une nouvelle durée :

- nouvelle durée : la durée initiale de la licence expirant le 26 juin 2027 demeure inchangée mais est assortie d'une première option de prorogation de 25 ans (jusqu'au 26 juin 2052) que SH Group peut exercer de manière unilatérale, puis d'une seconde option de prorogation de 25 ans qui exigera :
 - i. l'ouverture d'au moins 10 hôtels/résidences, ou des engagements fermes d'ouverture d'au moins 10 hôtels/résidences, SH Group pouvant alors exercer l'option de manière unilatérale ; ou
 - ii. l'accord des deux parties.
- En ce qui concerne les hôtels/résidences ouvert(e)s et en exploitation avant la fin du délai de la licence ci-dessus : la durée initiale prévue pour chacun de ces hôtels demeure de 25 ans à partir de la date d'ouverture de l'hôtel concerné et serait ensuite automatiquement prorogée pour trois périodes successives de 20 ans, à moins qu'un motif de résiliation anticipée existe au titre de la licence.

La disposition relative à la cession du contrat de licence est légèrement modifiée pour donner à SH Group une certaine souplesse en cas d'introduction en bourse.

L'arbitrage à Paris est remplacé par un arbitrage à New York (centre d'expertise pour les licences hôtelières), sous réserve que la Licence continue à être soumise au droit français.

- **Motivation** :

Cette convention permet de rendre la marque Baccarat plus séduisante pour les propriétaires/promoteurs hôteliers et permettra à la Société d'être en phase avec le marché en matière de durée de gestion hôtelière et de sous-licence de marque à même de leur être proposée.

Conventions et engagements autorisés depuis la clôture

Nous avons été avisés des conventions et engagements suivants, autorisés depuis la clôture de l'exercice écoulé, qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Report du délai des engagements de refinancement du Prêt Relais et du Prêt GDL (cédé au prêteur)

- Personne concernée :

SDL Investments I Sàrl, représentée par le gérant Thierry Drinka.

- Nature et objet :

Le 20 février 2015, dans le cadre du projet de cession par Starwood Capital Group de Groupe du Louvre et de sa filiale indirecte Louvre Hotels Group au Groupe Jing Jiang, GDL a décidé de procéder au reclassement de la totalité de sa participation majoritaire dans Baccarat, représentant 66,62% du capital et des droits de vote, auprès de SDL Investments I Sàrl, qui, comme GDL, est contrôlée par des fonds gérés par Starwood Capital Group, L.L.C..

En application d'une disposition spécifique du contrat de crédits conclu en date du 22 janvier 2013 entre Baccarat et son pool bancaire concernant un prêt revolving de 16 000 K€ sur 5 ans et un crédit d'investissement de 11 580 K€ sur 6 ans, le pool bancaire, à l'occasion de cette opération de reclassement interne des titres, a souhaité obtenir le remboursement total de l'encours des crédits s'élevant à 22 000 K€.

Dans ce cadre, SDL Investments I Sàrl a consenti en date du 20 février 2015 à Baccarat S.A., en remplacement de ces crédits bancaires, un crédit relais intragroupe d'un montant total en principal de 22 260 K€, divisé en deux tranches, une première tranche (Tranche A) d'un montant maximum en principal de 10 260 K€ destinée à refinancer l'encours du crédit d'investissement et le paiement des coûts de réemploi et de rupture au titre des contrats de couverture, et une seconde tranche (Tranche B) d'un montant maximum en principal de 12 000 K€ destinée à refinancer l'encours du crédit revolving.

La Tranche A est remboursable in fine le 22 janvier 2019, qui est la date de remboursement final du crédit d'investissement qu'elle finance et la Tranche B est remboursable in fine le 22 janvier 2018, comme l'était le crédit revolving ainsi refinancé. Le taux d'intérêt pour les deux Tranches A et B est Euribor 3 mois +3,50%, identique au taux d'intérêt prévu par le Contrat de crédits, étant cependant précisé que les « covenants » ne sont plus applicables.

Conformément aux dispositions de l'article 7.3 du Prêt Relais, la société Baccarat S.A. s'était engagée à mandater au plus tard le 20 avril 2015 une banque d'affaires chargée de rechercher et de lui proposer un refinancement pérenne du Prêt Relais et du Prêt GDL (cédé à SDL Investments I Sàrl à la date de conclusion du prêt relais).

- Modalités :

Ce prêt relais a ainsi été mis à la disposition de la société Baccarat S.A. afin de lui permettre de rechercher un financement pérenne rendant possible le refinancement du Prêt Relais et du Prêt GDL (cédé à SDL Investments I Sàrl à la date de conclusion du prêt relais).

Votre conseil d'administration du 17 mars 2016 a autorisé que la société Baccarat S.A. accepte de repousser le délai pour mandater une banque d'affaires jusqu'au 31 décembre 2016 et d'étendre le délai pour fournir au Prêteur les offres de refinancement ou lettres de refus de financement d'au moins six établissements de crédit ou institutions financières, au 31 mars 2017, les autres conditions de l'article 7.3 demeurant inchangées.

En conséquence, SDL Investments I Sarl renonce à se prévaloir d'un cas de défaut constitué par le non-respect des engagements de refinancement dans les conditions initialement prévues à l'article 7.3, les dates et délai nouvellement stipulés au paragraphe qui précède, venant purement et simplement se substituer à ceux prévus initialement pour l'application éventuelle d'un cas de défaut visé à l'article 9.1 (b) (i) du Prêt Relais.

- Motivation :

Cette convention permet à la société Baccarat S.A. d'assurer la continuité d'exploitation de ses activités et de déployer son plan stratégique au cours de l'exercice 2016, tout en recherchant des solutions de refinancement pérenne.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs

En application de l'article R.225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Avec SH Baccarat Licence Holdings LLC, filiale de SH Group Global IP Holdings LLC (Starwood Capital Group)

1.1 Contrat de licence exclusive mondiale

- Personne concernée :

SH Baccarat License Holding LLC

- Nature et objet : Contrat de licence exclusive mondiale.

Votre conseil d'administration du 25 janvier 2007 a autorisé la conclusion d'un contrat de licence exclusive mondiale de la marque Baccarat et de certaines de ses marques dérivées entre Baccarat et Starwood Capital Group ou toute filiale qu'elle se substituerait.

-

- Modalités :
Ce contrat n'a pas eu d'incidence sur les comptes 2015.

1.2 Avenant au contrat de licence exclusive mondiale

- Personne concernée :
SH Baccarat License Holding LLC
- Nature et objet : Premier avenant au contrat de licence exclusive mondiale.
Votre conseil d'administration du 18 octobre 2007 a autorisé la conclusion d'un avenant au contrat de licence exclusive mondiale de la marque Baccarat, régissant les conditions particulières applicables à l'hôtel licencié d'Anguilla.
- Modalités :
Cet avenant n'a pas eu d'incidence sur les comptes 2015.

1.3 Second avenant au contrat de licence exclusive mondiale

- Personne concernée :
SH Baccarat License Holding LLC
- Nature et objet : Second avenant au contrat de licence exclusive mondiale.
Votre conseil d'administration du 1^{er} avril 2008 a autorisé la conclusion d'un second avenant au contrat de licence exclusive mondiale de Baccarat avec Starwood Capital Group concernant notamment les modalités :
 - ✓ d'approbation et de contrôle des projets,
 - ✓ d'utilisation du nom Baccarat,
 - ✓ d'extension de la notion de « résidences de luxe »,
 - ✓ d'utilisation de la marque Baccarat sur la documentation commerciale,
 - ✓ de calcul de redevances,
 - ✓ d'utilisation des marques secondaires,
 - ✓ ainsi que la durée de la licence, les obligations du licencié, l'obligation d'achat de produits Baccarat, la suppression de certaines restrictions et l'accès à la base de données clients de Baccarat.

Modalités :

Cet avenant n'a pas eu d'incidence sur les comptes 2015.

1.4 Troisième avenant au contrat de licence exclusive mondiale

- Personne concernée :

SH Baccarat License Holding LLC

- Nature et objet : Troisième avenant au contrat de licence exclusive mondiale.

Votre conseil d'administration du 17 septembre 2008 a autorisé la conclusion d'un troisième avenant au contrat de licence exclusive mondiale de la marque Baccarat avec Starwood Capital Group.

Cet avenant prévoit notamment la modification des conditions d'achats minimum de produits Baccarat ainsi que les clauses liées aux redevances perçues par Baccarat.

- Modalités :

Au cours de l'exercice 2015, la société Baccarat S.A. a comptabilisé des ventes de produits pour un montant de €.56 642 et a perçu des redevances de licences pour un montant de €.1 475 284.

1.5 Quatrième avenant au contrat de licence exclusive mondiale

- Personne concernée :

SH Baccarat License Holding LLC

- Nature et objet : Quatrième avenant au contrat de licence exclusive mondiale.

Votre conseil d'administration du 30 juin 2009 a approuvé un quatrième avenant au contrat de licence exclusive mondiale de la marque Baccarat avec Starwood Capital Group.

Ce quatrième avenant porte notamment sur les cas de résiliation anticipée, l'obligation d'exploiter les hôtels licenciés, le paiement des frais et honoraires liés à la protection de la marque Baccarat, les modifications juridiques relatives au licencié et la mise à jour du portefeuille des marques Baccarat dans le domaine des services hôteliers.

- Modalités :

Cet avenant n'a pas eu d'incidence sur les comptes 2015.

1.6 Cinquième avenant au contrat de licence exclusive mondiale

- Personne concernée :
SH Baccarat License Holding LLC
- Nature et objet : Cinquième avenant au contrat de licence exclusive mondiale
Votre conseil d'administration du 31 janvier 2012 a autorisé la société Baccarat S.A. à conclure un cinquième avenant au contrat de licence exclusive mondiale de la marque Baccarat.

Cet avenant à la licence a pour objet de permettre à SH Groupe ou ses filiales de consentir des sous licences moyennant une redevance sur les hôtels Baccarat exploités par le licencié en Chine et potentiellement dans d'autres pays d'Asie, en accord avec la réglementation et en vue de bénéficier d'une optimisation fiscale en Chine afin de favoriser le développement de l'activité en Chine.
- Modalités :
Cet avenant n'a pas eu d'incidence sur les comptes 2015.

2. Avec Groupe du Louvre

2.1 Convention de prestations de services (depuis le 1er août 2011)

- Personne concernée :
Groupe du Louvre (GDL)
- Nature et objet : Convention de prestations de services
Votre conseil d'administration du 15 septembre 2011 a autorisé la conclusion avec Groupe du Louvre d'une convention de prestations de services, à effet du 1^{er} août 2011. Cette convention porte sur des prestations de services notamment en matière de :
 - ✓ Direction Générale,
 - ✓ Stratégie, développement, opérations de périmètre et de partenariat,
 - ✓ Droit des sociétés,
 - ✓ Financier, comptable, fiscal,
 - ✓ Consolidation et gestion des titres.

- Modalités :

Ces prestations sont facturées sur la base de la fraction des traitements et salaires, augmentés des charges sociales, de l'ensemble des personnels de Groupe du Louvre affectés à la fourniture des services majorés d'une quote-part de frais généraux de 35%.

Le montant facturé au titre de l'exercice 2015 s'élève à € 75 000 HT entièrement payés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Il a été mis fin à cette convention avec effet au 1^{er} mars 2015.

2.2 Convention de mise à disposition d'un Directeur Général

- Personne concernée :

Groupe du Louvre (GDL)

- Nature et objet :

Votre conseil d'administration du 13 mai 2013 a autorisé la conclusion d'une convention de mise à disposition par Groupe du Louvre, de Madame Daniela Riccardi en qualité de Directeur Général de la société, à compter du 3 juin 2013.

- Modalités :

Cette mise à disposition s'établit moyennant une rémunération annuelle fixe d'un montant de 750 000 € bruts, plus charges sociales et une rémunération variable annuelle pouvant se situer entre 0% et 100% maximum de la rémunération fixe fondée sur la réalisation par Madame Daniela Riccardi de certains objectifs fixés par le Conseil d'administration faisant l'objet, le cas échéant, d'une facturation additionnelle avant le 30 avril de chaque année.

Le montant comptabilisé au titre des mois de janvier et février 2015 relatif à la rémunération fixe de Madame Daniela Riccardi s'est élevé à € 175 000 HT charges sociales comprises, entièrement payés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Il a été mis fin à cette convention avec effet au 1^{er} mars 2015.

3. Accords de financement conclus avec les partenaires financiers

- Personne concernée :

Etablissements bancaires Natixis, BNP Paribas, CIC Est, Crédit Lyonnais Banque Kolb, Société Générale et CRCAM Lorraine

- Nature et modalités : Accords de financement

Votre conseil d'administration du 12 décembre 2012 a autorisé son Directeur Général, avec faculté de sous-délégation à tout mandataire de son choix, à conclure avec les établissements bancaires Natixis, BNP Paribas, CIC Est, Crédit Lyonnais Banque Kolb, Société Générale et CRCAM Lorraine les accords de financement concernant la mise en place d'un crédit renouvelable pour un montant total de 16 M€ et une durée de 5 ans concernant le refinancement de toutes lignes de crédit antérieurement octroyées et le financement partiel du fonds de roulement et des besoins à court terme du groupe Baccarat, ainsi qu'un crédit d'investissements pour un montant total de 12 M€ et une durée de 6 ans, moyennant l'octroi de certaines garanties dont le nantissement de la marque Baccarat (INPI et OMPI) (à l'exclusion de la marque Baccarat pour l'hôtellerie), le nantissement des titres détenus par Baccarat dans le capital social de chacune de ses principales filiales, dont Baccarat Inc., Baccarat Pacific KK et Baccarat Far East Limited, le nantissement des indemnités d'assurances (dans la mesure permise par la loi et hors assurances perte d'exploitation), la cession en Dailly de la totalité des créances commerciales de Baccarat (uniquement pour le crédit renouvelable).

Ces accords ont été conclus dans le cadre d'un contrat de crédits le 22 janvier 2013.

Dans le cadre des accords du 22 janvier 2013, le montant du compte courant et du crédit vendeur consentis par Groupe du Louvre à Baccarat S.A. s'élevant au 31 décembre 2015 à 5 137 K€, intérêts compris, est intégralement subordonné aux crédits. Les intérêts de la période (Euribor 3 mois + 2,5%) représentent une charge financière de € 18 829 au titre de l'exercice 2015 et ont été payés.

A la demande du pool bancaire, les crédits existant au titre du contrat de crédits du 22 janvier 2013 ont été remboursés par anticipation le 20 février 2015 pour un montant de 22 M€ dans le cadre de la mise en place d'un prêt relais de 22,260 M€ par la société SDL Investments I S.a.r.l compte tenu de la cession par Groupe du Louvre des titres Baccarat à cette société, en vue de la cession de Groupe du Louvre et de son pôle hôtellerie (hors Baccarat) au groupe Jin Jiang International. La créance détenue par Groupe du Louvre envers Baccarat S.A. a également été cédée à la société SDL Investments I, le 20 février 2015. Les intérêts de la période (Euribor 3 mois + 3,5%) représentent une charge financière de € 770 277 au titre de l'exercice 2015 et € 552 366 ont été payés.

Le crédit existant au titre de cet accord a été remboursé le 20 février 2015.

4. Avec Baccarat GMBH

- Personne concernée :
Baccarat GMBH
- Nature et objet : Contrat de représentation exclusive.

Un contrat de représentation exclusive sur les territoires de l'Allemagne et de l'Autriche pour la vente de produits Baccarat a été conclu avec la société Baccarat GmbH.

- Modalités :

Cette convention a été conclue moyennant une rémunération exclusive par une commission de l'ordre de 12% sur le chiffre d'affaires net réalisé par Baccarat sur lesdits territoires.

Le montant facturé au titre de l'exercice 2015 s'élève à €330 844 HT.

5. Avec la société Damon Delente

- Personne concernée :

Damon Delente

- Nature et objet : Avances en compte courant.

La société Damon Delente S.A., a consenti à la société Baccarat une avance en compte courant qui s'élève à €2 449 675 au 31 décembre 2015.

- Modalités :

Les intérêts de la période (Euribor 3 mois +3,5%) représentent une charge financière de €87 716 et un produit financier de 6 178€ au titre de l'exercice 2015.

6. Avec la société Baccarat Inc

6.1 Garantie donnée au titre d'un bail conclu par Baccarat Inc

- Personne concernée :

Baccarat Inc

- Nature et objet : Garantie donnée par la société Baccarat S.A. au titre du bail conclu par Baccarat Inc.

Votre conseil d'administration du 31 janvier 2012 a autorisé la société Baccarat S.A. à délivrer sa garantie dans le cadre de la conclusion d'un bail pour le nouveau magasin de New-York au 635 Madison Avenue.

- Modalités :

Dans le cadre de ce bail, il est demandé à Baccarat S.A. de garantir le paiement de toutes sommes dues au bailleur de Baccarat Inc au titre dudit bail, pour les montants et plafonds suivants :

- ✓ Au cours des 12 premiers mois du bail, à hauteur d'un montant maximum de \$8 345 430, cette somme correspondant à 3 ans de loyer indexé,

15 avril 2016

- ✓ A la suite de cette première période de 12 mois et pour toute la durée du bail restant à courir, la garantie serait plafonnée au montant total du loyer indexé dû au cours des 24 mois suivant le défaut de paiement du locataire, avec un montant maximum de \$.7 354 998,30.

6.2 Garantie d'une ligne de crédit revolving

- Personne concernée :

Baccarat Inc.

- Nature et objet : Garantie d'une ligne de crédit revolving.

Votre conseil d'administration du 6 avril 2006 a autorisé la société Baccarat S.A. à garantir une ligne de crédit revolving d'un montant maximum de \$.800 000 à négocier par Baccarat Inc auprès de JP Morgan Chase Bank.

- Modalités :

Cette garantie a été renouvelée le 22 janvier 2013. Cette ligne de crédit revolving se porte à \$.760 000 au 31 décembre 2015.

Schiltigheim, le 15 avril 2016

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Frédéric Piquet

Associé

Courbevoie, le 15 avril 2016

Mazars

Luc Marty

Associé